



## SECTEUR INSERTION LOGEMENT EMPLOI

60 rue Gioffredo – 06000 NICE  
Tél : 04 97 08 80 70  
Fax : 04 93 26 87 57  
direction-logement-emploi@psp-actes.org

# RAPPORT D'ACTIVITE 2013

**Directrice : Madame Mireille HENRY**

3 juin 2014

**FONDATION PATRONAGE SAINT PIERRE ACTES  
SIEGE SOCIAL : CASA-VECCHIA – 8 avenue Urbain Bosio – 06300 NICE**

## **SOMMAIRE**

<b>INTRODUCTION</b>	<b>page 03</b>
<b>SERVICE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION</b>	<b>page 05</b>
<b>SERVICE HEBERGEMENT URGENCE</b>	<b>page 16</b>
<b>SERVICE HEBERGEMENT INSERTION GLOBAL</b>	<b>page 24</b>
<b>SERVICE HEBERGEMENT INSERTION JEUNES</b>	<b>Page 33</b>
<b>SERVICE INSERTION PROFESSIONNELLE</b>	<b>Page 46</b>
<b>ACTES JEUNES</b>	<b>Page 58</b>
<b>BILANS PROFESSIONNELS MAISON D'ARRET DE NICE</b>	<b>Page 75</b>
<b>REFERENT PLIE BASSIN CANNOIS</b>	<b>Page 82</b>
<b>SESSION D'ACCUEIL SYSTEMATIQUE</b>	<b>Page 87</b>
<b>CAP ENTREPRISE</b>	<b>Page 95</b>

## INTRODUCTION

2013 a été l'année de la mise en place des 3 secteurs au sein de la fondation Patronage Saint Pierre et de l'aboutissement de la démarche d'évaluation interne du CHRS.

Le CHRS a trouvé tout naturellement sa place dans le secteur Insertion logement emploi regroupant les anciens pôles PAIS et PAE.

En effet, la difficulté de trouver un logement quand on est dépourvu d'emploi et les risques de ne plus pouvoir en assumer la charge quand on perd son travail, ont conduit à renforcer les liens entre les services insertion par le logement et insertion par l'emploi. Le CHRS et Actes jeunes, d'une part, le Service d'Insertion Professionnelle et Cap Entreprise/CUCS d'autre part, se sont donc regroupés au sein d'un même secteur.

Des réunions inter services ont été organisées afin de permettre à chacun de trouver sa place, de se positionner, et de se référer à un cadre d'intervention commun.

Parallèlement, cette année a vu l'aboutissement de la démarche d'évaluation interne avec la transmission du rapport au mois de novembre 2013, aux autorités de tutelle.

Pour rappel, ce processus d'évaluation interne avait démarré dès 2005 avec l'élaboration du projet d'établissement, des outils de la loi 2002 et l'adaptation du référentiel d'évaluation du CHRS +.

En 2013, en application avec la circulaire du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des établissements sociaux et médico-sociaux, un nouveau référentiel a été construit. Durant l'année, les autoévaluations ont été réalisées dans chaque service pour aboutir à un plan d'améliorations du service rendu.

Cette démarche a nécessité l'implication et la participation de tous, au sein de groupes de travail réunissant tous les personnels du CHRS, avec la participation des usagers.

Cette approche a également offert aux services reconfigurés en 2012, l'opportunité de refonder des nouveaux modes de collaboration avec les partenaires internes et externes basés sur les missions définies par le référentiel AHI (Alimenter, Héberger, accueillir, Construire un parcours d'autonomie).

Le Service d'Accueil et d'Orientation a été sollicité par les pouvoirs publics pour accroître son partenariat avec le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) dans le cadre de compléments d'évaluations et pour répondre aux demandes spécifiques de la commission de médiation (DALO).

Ce partenariat a donné lieu à la signature d'une convention entre le SAO et le GCSMS (porteur du SIAO) en début d'année.

Le Service d'Hébergement d'Urgence a pu maintenir une prise en charge de courte durée malgré les difficultés croissantes des publics à trouver une solution de relogement, même précaire, grâce à un réseau multidisciplinaire constamment mobilisé.

Le Service d'Hébergement Insertion Global a hébergé 169 personnes dans le diffus et optimisé l'activité de ses ateliers collectifs de relogement et de redynamisation emploi afin de favoriser l'expression collective des difficultés mais aussi l'émergence de solutions plurielles.

Le Service d'Hébergement Insertion Jeunes a réalisé sa première année pleine en remplissant progressivement ses 20 places d'hébergement. Les jeunes reçus, tous en situation de rupture principalement avec leur famille, ont nécessité un accompagnement renforcé pour les inscrire dans un parcours d'insertion, porteur d'espoir.

Également dans le cadre de la reconfiguration du secteur, le Service d'Insertion Professionnelle a regroupé l'ensemble des actions menées au titre de l'accompagnement socioprofessionnel des publics en situation de précarité, issues de l'ex « Pôle d'Accès à l'Emploi » à savoir le service D'clic et du CHRS liés à l'insertion professionnelle des publics bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Hébergement.

Ce service occupe à présent une place essentielle, transversale sur les champs du logement et l'emploi. Sa mission d'insertion socioprofessionnelle se réalise au travers de ses différents ateliers de production. En fin d'année, l'appui d'un 2ème DLA (dispositif local d'accompagnement) a permis de confirmer et formaliser notre projet de recyclerie / ressourcerie intégrant l'AAVA CHRS pour une mise en œuvre en 2014.

D'autres projets doivent voir le jour en 2014 comme l'action CHRS hors les murs, le dispositif Logement Avenir Jeunes (Service Hébergement Insertion Jeunes, Actes jeunes, AVDL, entre autres) ainsi que l'extension de l'auto-école sociale sur l'ouest de Nice (Métropole NCA).

Par ailleurs, la candidature de la Fondation Patronage Saint Pierre ACTES à l'obtention du label diversité auprès de l'AFNOR a été finalisée durant l'année 2013. Les préconisations et questionnements ont été pris en compte dans les réunions d'équipe et intégrés dans les divers documents en direction des usagers et des salariés, notamment avec la liste des salariés

L'année 2014 sera aussi l'année de l'évaluation externe dont les préconisations nous permettront de faire vivre la démarche qualité du CHRS au sein d'un futur CPOM dont le périmètre organisationnel et budgétaire va requestionner le fonctionnement, dans un souci toujours accru d'efficience auprès des publics accueillis.

# SERVICE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION

## 29 rue Delille – 06000 NICE

***Chef de Service : Pierre CATHAGNE***

Le SAO participe à toutes les commissions et les groupes de travail pour isolés et couples. Le SAO accueille et oriente près de 1000 personnes, Il est un interlocuteur conseil pour de nombreux partenaires.

Ce service contribue au sein du CHRS à remplir la mission « accueillir et orienter », parmi les missions définies dans le référentiel national des prestations du dispositif « accueil-hébergement-insertion » (AHI).

### **Mission ACCUEILLIR ET ORIENTER**

Le SAO a gardé son rôle de proximité et de vigilance pour recevoir les personnes, les *écouter*, les *soutenir* en favorisant leur expression, les *informer* de leurs droits, les *orienter* au plus près des besoins et des disponibilités avec une pluralité de partenaires, en particulier avec le SIAO.

L'activité du SAO s'est vu conforter dans sa mission d'*accueil* du public tout venant, dans sa compétence de *diagnostic social* et de capacité à proposer les *orientations* diverses *adaptées* à la situation des personnes et aux possibilités de l'environnement.

Cette mission s'est en particulier renforcée à la demande du SIAO pour recevoir les personnes en vue de rechercher des éléments complémentaires pour mieux comprendre leur situation, proposer des préconisations ou des orientations adaptées à la personne pouvant présenter ainsi une alternative ou une attente à l'hébergement institutionnel.

Le SAO reçoit également des personnes dont les dossiers de demandes de droit à l'hébergement opposable sont transmis par le SIAO pour recherche d'informations complémentaires ou d'orientations alternatives avant d'être présentés à la Commission DAHO.

Le SAO reçoit également des personnes qui avaient déposé une demande DALO (Droit Au Logement Opposable), requalifiée en DAHO par la commission. L'objectif est alors de déterminer avec la personne et l'éventuel service social référent le type d'hébergement adapté et de constituer au besoin un dossier SIAO. Si la personne refuse le DAHO, l'objectif est alors d'établir un rapport expliquant à la commission les raisons du maintien par la personne de la demande DALO.

### **LE FONCTIONNEMENT DU SAO**

1 ETP de chef de service et 1 ETP de secrétariat, mutualisés avec le Service Hébergement Urgence

3 ETP de travailleurs sociaux.

**Public** : toute personne en situation de précarité et d'exclusion.

**Missions :**

- Accueil physique et téléphonique,
- Ecoute professionnelle, diagnostic de la situation Sociale,
- Identification des besoins immédiats mais aussi en matière d'accès aux droits,
- Orientation adaptée à la situation en concertation avec les prescripteurs.

**Réception du public :** ouverture à l'année

Du lundi au vendredi, sans RV de 8h30 à 11h30

Sur rendez-vous de 11h30 à 17h, jusqu'à 18 h les lundi et mardi.

**Le travail en équipe** reste une priorité : le fonctionnement antérieur a permis de conserver la notion d'appartenance à une équipe, privilégiant la solidarité et la complémentarité face aux situations de plus en plus complexes et stressantes.

S'il y a une rupture de l'hébergement ou simplement un retour au service, le SAO reçoit de nouveau la personne avec la neutralité objective nécessaire à une nouvelle évaluation sociale.

**La mise en place du logiciel Progdis AHI :**

Depuis le mois de juillet 2011, le service a utilisé le logiciel Progdis Ahi. Ce logiciel nous avait été annoncé comme prochainement compatible avec le logiciel SIAO qui devait être utilisé par le dispositif SIAO.

Ce logiciel AHI conçu au départ sans doute pour des CHRS Insertion s'avère assez lourd à utiliser pour les référents (travailleurs sociaux et secrétaire) du SAO, notamment en fonction du nombre de dossiers à saisir.

L'équipe du SAO s'est pleinement impliquée dans la saisie des données malgré le temps nécessaire à son utilisation. Il constitue un outil utilisé pour le recueil des données de la situation des personnes et le suivi de l'action menée avec eux, en complément des autres outils existants dans le service. Il est utilisé en particulier pour les données nécessaires à l'astreinte.

L'attente de la clarification d'un outil unique au niveau national, éventuellement compatible avec le logiciel SIAO, simplifierait toutefois cette utilisation de plusieurs outils nécessaires actuellement pour répondre aux multiples et variés tableaux de suivis de gestion et de statistiques qui sont demandés au service.

**Actualisation du réseau partenarial :**

Dans le contexte actuel d'évolution, de transformation, il est primordial d'être au fait du fonctionnement des nouvelles structures afin d'être efficient dans nos orientations.

Dans le même ordre d'idée, participer aux réunions regroupant les différents acteurs œuvrant dans l'urgence (ISN Général, ISN HU, ISN-Jeunes, 115, CCAS/SAMU...) permet de travailler en étroite collaboration avec les partenaires.

Afin d'assurer la continuité et la cohérence des réunions, chaque membre de l'équipe a une délégation affectée.

**Accueil de stagiaires** : convaincus de l'importance de participer à la formation des futurs professionnels, nous avons accueilli 2 stagiaires (éducatrices spécialisées) et nous participons au Groupe de Réflexion pour une Ethique Appliquée à l'Alternance en Travail Social (GRE2ATS) organisé par l'IESTS.

## L'ACTIVITE SAO 2013

- Total des personnes reçues : 997 adultes et 7 enfants, soit 1004 personnes**

<b>Hommes</b>	<b>657</b>	<b>65,44%</b>
<b>Femmes</b>	<b>340</b>	<b>33,86%</b>
<b>Enfants</b>	<b>7</b>	<b>0,7%</b>
- Outre les entretiens menés avec les personnes : 178 accueils informations et 2596 liens avec des partenaires ont été réalisés.

### Évolution par rapport à 2012 :

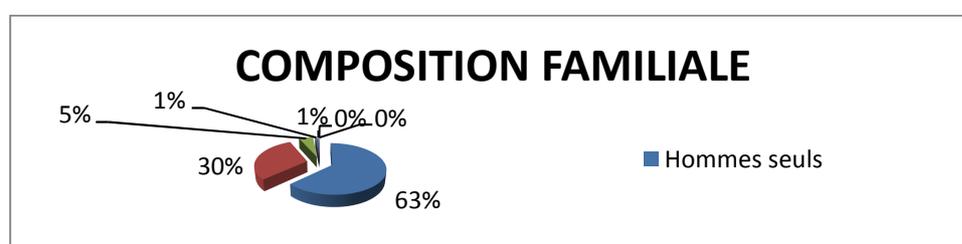
Les aides matérielles restent marginales (33 tickets services et 37 tickets bus octroyés). Il n'est pas de la vocation habituelle du SAO de répondre à une demande d'aide financière, la nette augmentation des tickets services et bus, si elle reste marginale, souligne l'état de dénuement des personnes qui en ont eu besoin.

**La fiche de satisfaction** remise à l'accueil, a obtenu 116 réponses, (soit près de 12 %). Ce taux de réponses est satisfaisant si l'on considère l'état de détresse des personnes qui s'adressent au SAO. Les réponses aux différents items restent semblables aux années précédentes et traduisent une satisfaction générale, soulignant en particulier le caractère utile, voire indispensable du service rendu par le SAO (81 % des réponses).

### PROFILS DES PERSONNES ACCUEILLIES

Composition familiale

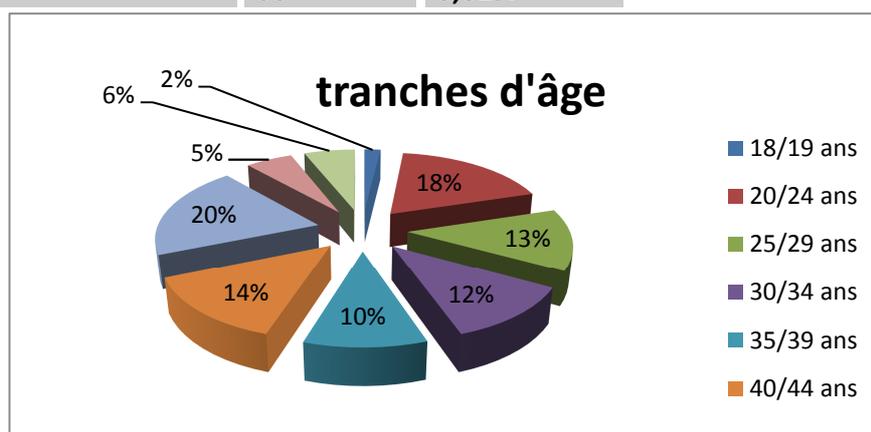
Hommes seuls	633	<b>63%</b>
Femmes seules	305	<b>30%</b>
Personnes en couple	52	<b>5%</b>
Enfants	7	<b>0,7%</b>
Femmes seules avec enfants	5	<b>0,5%</b>
Personnes en couple avec enfants	2	<b>0,2%</b>



La répartition est semblable à celle de 2012 avec un tiers de femmes seules dans la population reçue. A noter que parmi les personnes isolées, certains sont des parents avec des enfants chez un conjoint, ou placés.

## Age des adultes

18/19 ans	19	1,91%
20/24 ans	182	18,25%
25/29 ans	129	12,94%
30/34 ans	116	11,63%
35/39 ans	101	10,13%
40/44 ans	138	13,84%
45/54 ans	197	19,76%
55/59 ans	55	5,52%
60/75 ans	60	6,02%



### **Evolution par rapport à 2012 :**

*Les jeunes de moins de **25 ans** représentent à peine plus de 20 %, soit une nette diminution par rapport à 2012, même si leur nombre reste conséquent.*

*Le pourcentage des plus de **25 ans** représente donc **80 %** des personnes reçues. Il faut souligner paradoxalement que les places disponibles en hébergement pour cette population semblent avoir diminué.*

*Les tranches des **25/55 ans** se répartissent à peu près équitablement avec une prédominance tout de même pour les 45/54 ans.*

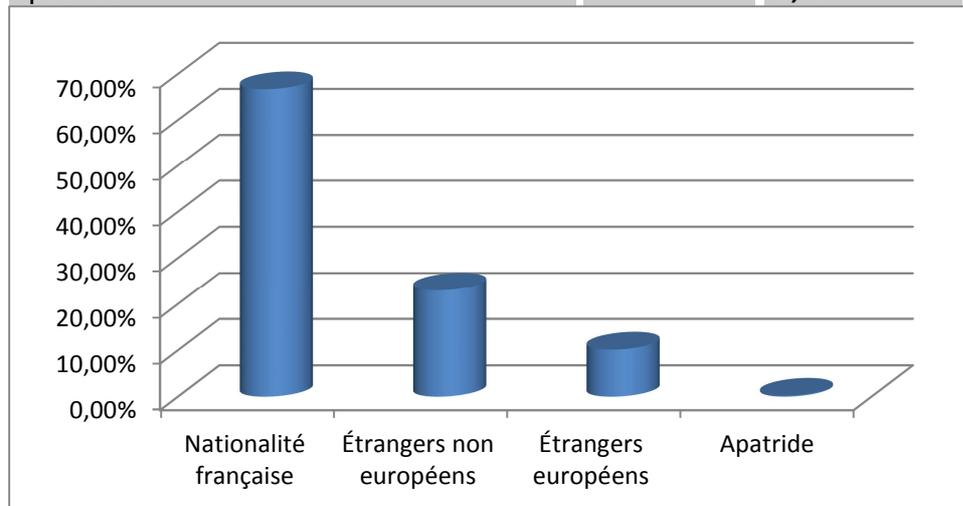
*La crise sociale, les ruptures d'emploi et familiales frappent toutes les tranches d'âges, mais les seniors semblent plus fragilisés.*

*La tranche des **60/75 ans** augmente encore à plus de **6 %**.*

*La précarité «change de visage» : de plus en plus de personnes âgées, retraités en difficulté pour accéder à leurs droits retraite, subvenir à leurs besoins, expulsés, isolés, dans un contexte accru de cherté de la vie (loyers notamment mais coût de la vie en général).*

- Nationalité

Nationalité française	665	<b>66,70%</b>
Étrangers non européens	229	<b>22,97%</b>
Étrangers européens	101	<b>10,13%</b>
Apatride	2	<b>0,2%</b>



- Provenance géographique

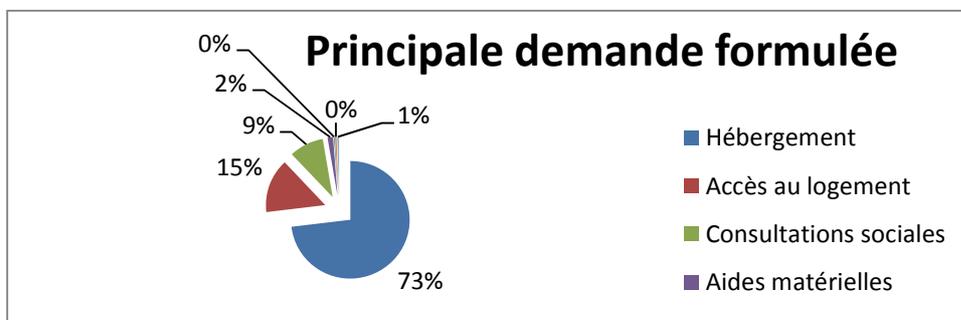
Alpes Maritimes	670	<b>67,2%</b>
PACA	34	<b>3%</b>
Autres régions	202	<b>20,6%</b>
U. E	40	<b>4,1%</b>
Hors U.E	51	<b>5,12%</b>

**Evolution par rapport à 2012 :**

*Les personnes en provenance du département ou de la région restent largement majoritaires. On peut noter toutefois une sensible augmentation des personnes venant d'autres régions ou d'autres pays, souvent après avoir perdu leur emploi d'origine.*

- Demande formulée au premier entretien

Hébergement	729	<b>73,12%</b>
Accès au logement	148	<b>14,84%</b>
Consultations sociales	93	<b>9,33%</b>
Aides matérielles	15	<b>1,50%</b>
Aides alimentaires	2	<b>0,20%</b>
Emploi	5	<b>0,50%</b>
Ouverture des droits	5	<b>0,50 %</b>



**Évolution par rapport à 2012 :**

**La demande d'hébergement rapide reste de loin le besoin prioritaire. 73 %** des demandes concernent l'hébergement, soit 8 points de plus, avec les autres problématiques qui entourent cette demande principale, Les demandes d'accès à un logement représentent 15 % des motifs de venue au service. Ces demandes confirment que la problématique du logement se fait plus aiguë en termes d'accès initial et de capacité à en changer. 10 % des demandes relèvent de consultations sociales de proximité, d'écoute et de soutien,

- Niveau d'études

Illétré	18	<b>0,31%</b>
Niveau VI	58	<b>6,86%</b>
Niveau V et V Bis	379	<b>38,01%</b>
Niveau IV	152	<b>15,25%</b>
Niveau III, II, I	85	<b>8,53%</b>
Non mentionné	305	<b>30,59%</b>

**Remarques à partir du tableau ci-dessus :**

Le nombre de personnes avec un niveau d'études peu élevé reste important, Il souligne la difficulté d'insertion des personnes peu formées. Le niveau supérieur (de III à I) constatée l'année dernière augmente encore légèrement ; un sentiment de « déclassement » peut accentuer la perte d'estime de soi et la difficulté à accepter la réalité dans tous ses aspects (emploi mais également appartenance à une certaine « catégorie » sociale antérieurement).

- Santé

Suivi psychologique et psychiatrique	80	<b>8,02%</b>
Conduites addictives	55	<b>5,52%</b>
Problèmes divers	176	<b>17,65%</b>
Maladie invalidante	57	<b>5,72%</b>

**368 personnes ont déclaré avoir des problèmes de santé, dont plus du tiers portant sur des questions de santé mentales ou de conduites addictives. Ce chiffre est vraisemblablement sous-évalué.**

Il souligne l'importance des problématiques de santé qui non seulement freinent les possibilités d'insertion socioprofessionnelles, mais qui constituent souvent la priorité dans les préconisations d'insertion. Le lien avec des partenaires de santé est un axe important dans le travail du SAO.

### Hébergement habituel dont la nuit précédente

• avec hébergement dont :	<b>709</b>	
• domicile personnel	208	94
• hôtel, meublés	61	72
• parents, famille	94	31
• hébergé par tiers, amis	346	362
Hébergement par dispositif	122	161
Sans logement	102	201
Établissements hospitaliers	29	37
Hébergement de fortune	21	34
Prison	14	5

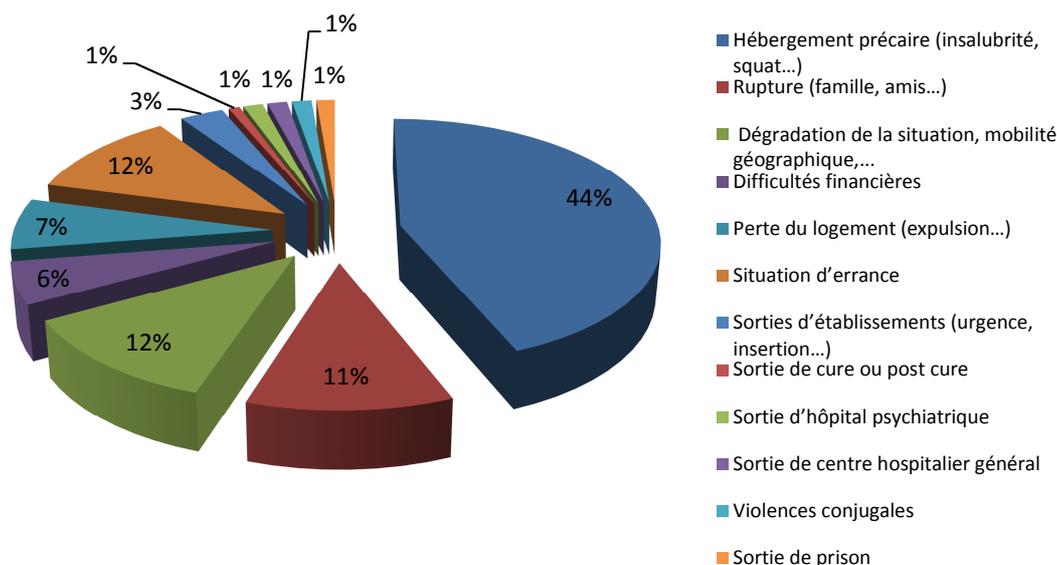
**Par rapport à 2012 :** La proportion de personnes étant à leur domicile personnel avant leur entretien est en nette diminution, ce qui peut signifier des situations en cours d'expulsion ou de perte de leur logement, ou encore de rupture familiale. La proportion de personnes sans logement ou dans des hébergements dit « de fortune » au moment de leur venue au SAO dépasse les 20 %. Les situations de misère ont donc nettement augmenté.

La proportion d'hébergement par famille et surtout par des tiers reste importante. Les solutions familiales ont certainement été sollicitées antérieurement et les personnes arrivent aux limites de la solidarité familiale et amicale.

### • Raison principale de la situation d'urgence

Hébergement précaire ( <i>insalubrité, squat...</i> )	437	<b>43,83%</b>
Rupture ( <i>famille, amis...</i> )	111	<b>11,13%</b>
Dégradation de la situation, <i>mobilité géographique,...</i>	119	<b>11,94%</b>
Difficultés financières	55	<b>5,52%</b>
Perte du logement ( <i>expulsion...</i> )	66	<b>6,62%</b>
Situation d'errance	114	<b>11,43%</b>
Sorties d'établissements ( <i>urgence, insertion...</i> )	31	<b>3,11%</b>
Sortie de cure ou post cure	8	<b>0,8%</b>
Sortie d'hôpital psychiatrique	14	<b>1,4%</b>
Violences conjugales	14	<b>1,4%</b>

## Raison principale de la situation d'urgence



**Par rapport à 2012** : une hausse significative des hébergements précaires à plus de 40 % souligne la saturation des dispositifs d'hébergement. Les personnes se mettent à l'abri dans des conditions inadéquates et de survie. Cela confirme ce que nous disions plus haut sur l'épuisement ou la rupture avec des solutions familiales ou personnelles après ou générant des précarités sociales et financières.

Les parcours personnels aboutissant à des situations de forte fragilité (situations d'errance, sorties de structures de soins ou d'institutions) concernent 17 % des personnes.

- **Ressources des personnes**

Signifient également les ressources à l'arrivée des personnes hébergées.

Sans ressources	248	<b>24,87%</b>
En attente de ressources	100	<b>10,03%</b>
Salaires, revenus de formation, retraite, CIVIS	138	<b>13,84%</b>
RSA	221	<b>22,17%</b>
AAH	92	<b>9,23%</b>
PI, AT, IJ...	27	<b>2,71%</b>
Indemnités Pôle Emploi	124	<b>12,44%</b>
Prestations familiales	9	<b>0,9%</b>

**Par rapport à 2012** : près de 25 % des personnes sont sans ressources. L'augmentation du nombre de personnes avec des revenus salariaux (près de 14 %) souligne l'écart entre les revenus du travail et le coût des loyers dans le privé devenus inaccessibles. D'autres personnes sont dans l'attente d'un premier salaire.

On note **35 %** de la population avec des dettes, soit une forte augmentation par rapport à l'année dernière. 841 personnes ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté (référence 2011: 814 €).

- Situation professionnelle

<b><u>EN EMPLOI</u></b>		<b><u>20,66 %</u></b>
CDI temps partiel + de 6 mois	7	0,7%
CDI temps complet + de 6 mois	32	3,21%
CDI temps complet - de 6 mois	13	1,3 %
CDD temps partiel + de 6 mois	20	2,01 %
CDD temps complet – de 6 mois	19	1,91 %
<b><u>EN FORMATION</u></b>		<b><u>4,11%</u></b>
Formation qualifiante	17	1,71%
Stage ou autre formation	24	2,41 %
<b><u>AUTRES (AAH, Pension Invalidité, retraites...)</u></b>	<b>145</b>	<b><u>14,54%</u></b>
<b><u>SANS EMPLOI</u></b>		<b><u>60,68%</u></b>
Chômeurs inscrits de – 1 an	208	20,86%
Chômeurs inscrits de + 1 an	174	17,45%
Chômeurs non-inscrits	170	17,05%
Jamais travaillé	53	5,32%

**Par rapport à 2012** : La proportion des personnes sans emploi reste semblable. Moins de 5 % des personnes seulement sont en situation professionnelle stable (CDI). La **précarité de l'emploi** reste un facteur majeur de la fragilité sociale.

### **LES ORIENTEURS**

**92** organismes ou services différents ont orienté des personnes vers le SAO

• Divers : 447	44,83 %	
Connaissent déjà le service	253	<b>25,38%</b>
Venues d'elles-mêmes ou par particulier	174	<b>17,45%</b>
Autres (annuaire internet, police...)	16	<b>1,6%</b>

A noter 25 % des personnes qui reviennent d'elles-mêmes. Ceci s'explique par le fait que le service est identifié comme repère dans leur parcours, comme lieu ressource, où l'écoute la confiance sont pré-installées. Plus de 18 % viennent par elles-mêmes ou par le « bouche à oreille ». Le SAO constitue une plateforme d'écoute et de référence pour des centaines de personnes.

• Réseau social : 385	38,62%	
Associations diverses	26	<b>6,42%</b>
CCAS, services sociaux municipaux	140	<b>14,04%</b>
Services sociaux départementaux (MSD)	70	<b>7,02%</b>
Associations caritatives	13	<b>1,30%</b>
SIAO	98	<b>9,83%</b>

A noter une nette augmentation des orientations par le SIAO. LE SAO reste un lieu d'expertise pour l'accueil physique des personnes, le diagnostic de leur situation et leur orientation vers les dispositifs adaptés ou les réponses mobilisables. Une convention a été signée entre le GCSMS SIAO et la Fondation PSP-ACTES pour formaliser le partenariat et le rôle du SAO pour les évaluations complémentaires.

- Réseau professionnel : 74 7,42%

Missions locales	53	<b>5,32%</b>
Pôle emploi, Organismes de recherche d'emploi, de formation, entreprise d'insertion...	21	<b>2,11%</b>

*Le rapprochement effectué en 2013, en particulier avec La Mission Locale de Nice a permis une meilleure articulation entre les problématiques d'emploi avec le diagnostic et l'orientation de la situation sociale globale des jeunes en difficulté, et la saisine du SIAO.*

- Réseau santé : 48 4,81%

Services spécialisés conduites addictives	10	<b>1,00%</b>
Services spécialisés psychiatriques et problèmes psychologiques	10	<b>1,00%</b>
Hôpitaux et services divers	28	<b>2,81%</b>

*Les orientations en provenance du secteur de la santé sont restées stables en 2013,*

- Réseau logement 29 2,91%

CAH, API Provence, CROUS, FJT, AGIS 06

- Réseau Justice 14 1,40%

(SPIP, PJJ, CAE, Aide aux victimes...)

### **LES ORIENTATIONS EFFECTUEES PAR LE SAO :**

*(Les personnes peuvent avoir plusieurs orientations dont seule la principale est indiquée dans les tableaux ci-dessous.*

*Les personnes ont été orientées vers **89** organismes ou services différents. Si l'on comptait toutes les orientations pour chacune des personnes, le nombre d'orientations et d'organismes seraient bien entendu encore plus important.*

- Réseau social : 599 60,08%

Associations diverses	52	<b>5,22%</b>
Structures d'hébergement relevant du SIAO	189	<b>18,96%</b>
CCAS	153	<b>15,35%</b>
Service Social Départemental	171	<b>17,15%</b>
Associations caritatives	11	<b>1,10%</b>

*A noter les orientations vers l'hébergement pour 23 %, (SIAO ou services de mises à l'abri), alors que 73 % des demandes initiales concernent l'hébergement. Les travailleurs sociaux du SAO recherchent avec les personnes des réponses alternatives ou prioritaires.*

- Divers : 158 15,85%

Maintien du lien <i>(en attente places disponibles d'hébergement urgence ou après préconisation de démarches)</i>	94	<b>9,43%</b>
Solutions personnelles	21	<b>2,11%</b>
Retour département ou famille	4	<b>0,4%</b>
Prises de renseignement, consultation sociale	14	<b>1,71%</b>
Démarches administratives	5	<b>0,50%</b>
N'ont pas donné suite après le premier contact	17	<b>1,71%</b>

*Importance du «maintien du lien » : Les travailleurs sociaux du SAO jouent le rôle de référent unique pour beaucoup de personnes qu'il est nécessaire de revoir régulièrement afin de faire le point de l'évolution de leur situation et réactualiser leur demande.*

- Réseau santé : 45 4,51%

Service spécialisés conduites addictives	10	<b>1,00%</b>
Services spécialisés problèmes psychologique & psychiatrique	17	<b>1,71%</b>
Problèmes divers, maladies invalidantes	18	<b>1,81%</b>

*La priorité des orientations vers le réseau santé a diminué en 2013.*

- Réseau professionnel : 94 9,43%

Missions locales	84	<b>8,43%</b>
Organismes de formation, entreprises insertion, intérim	0	<b>0%</b>
Organismes Recherche d'emploi,	10	<b>1,00%</b>

Une hausse d'orientations correspondant à l'augmentation de personnes reçues sans emploi. Le partenariat avec la mission locale s'est accentué.

- Réseau logement : 83 8,32%

Précaire (hôtels, auberge de jeunesse ...)	1	<b>0,10%</b>
Hôtels meublés	31	<b>3,11%</b>
Logement autonome (Cap Logement, ASLL, FJT ADOMA...)	45	<b>4,51%</b>

*Un maintien de l'orientation en particulier vers les hôtels meublés et le logement autonome. Toutefois l'orientation vers le réseau logement a encore diminué par rapport à 2012. La tension sur le logement s'accroît de plus en plus, y compris sur le logement social de fait comme les hôtels meublés que le coût moyen rend inaccessible aux revenus les plus bas, en particulier ceux qui ont en plus des dettes à rembourser,*

- Réseau Justice : 18 1.81%

**SPIP, PJJ, CAE, Aide aux victimes...**

## **PERPECTIVES 2014**

Le SAO, par son travail direct avec les personnes leur permet de clarifier leur situation, d'identifier leurs possibilités d'accès aux droits, d'envisager les solutions personnelles qu'ils peuvent mettre en œuvre, de préconiser les orientations adaptées existant sur le territoire. Sa facilité d'accès et son accueil inconditionnel lui permet de jouer un rôle de consultations sociales de proximité

## **SERVICE HEBERGEMENT URGENCE**

**29 rue Delille – 06000 NICE**

***Chef de Service : Pierre CATHAGNE***

Les Services Hébergement Urgence sont des acteurs importants du dispositif AHI, en lien avec de multiples partenaires. Ils sont très mobilisés en particulier dans un partenariat avec le SIAO.

Il reçoit dans le cadre du Service Hébergement Urgence près de 25 % des ménages hébergés dans le réseau partenarial départemental du SIAO.

Ce service contribue au sein du CHRS à remplir les missions « héberger pour satisfaire les besoins alimentaires » et « construire un parcours d'autonomie », parmi les missions définies dans le référentiel national des prestations du dispositif « accueil-hébergement-insertion » (AHI).

### **Mission HEBERGER POUR SATISFAIRE LES BESOINS ELEMENTAIRES**

L'accompagnement en urgence consiste, à partir d'une admission en hébergement qui peut s'effectuer très rapidement sur orientation du SIAO (Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation), à actualiser l'évaluation des situations des personnes accueillies, à traiter les questions immédiates et les orientations à très court terme.

### **Mission CONSTRUIRE UN PARCOURS D'AUTONOMIE**

Le Service Hébergement Urgence maintient en même temps un accompagnement d'insertion en principe limité à deux mois. Il aide si besoin les personnes sur le plan financier, alimentaire, ou l'aide aux transports. Il vise en particulier à *faire émerger un projet social* avec la personne, à *ouvrir* ou *recupérer ses droits* en matière d'état civil (carte d'identité...), de droits sociaux, de constitution de dossiers de demande de logement, de déclaration d'impôts, de surendettement. Il *accompagne* la personne dans ses démarches de santé, de clarification de sa situation personnelle ou familiale, dans ses projets d'emploi, ses recherches de solutions adaptées en matière d'hébergement à plus long terme ou d'accès à l'emploi.

Par son lien de proximité avec le SAO (Service d'Accueil et d'Orientation), et par sa collaboration très étroite avec le SIAO (Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation), le Service Hébergement Urgence de la Fondation est un acteur constitutif du parcours d'insertion sur le territoire.

Ce travail nécessite, aussi bien pour le SAO que pour le CHRS Urgence d'avoir construit, de maintenir et d'actualiser un réseau partenarial multidisciplinaire pour trouver les diverses orientations nécessaires à chaque personne.

## LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'HEBERGEMENT D'URGENCE

1 ETP de chef de service et 1 ETP de secrétariat, mutualisés avec le SAO

2 ETP de travailleurs sociaux

**Public :** personnes majeures isolées et couples sans enfant, en situation de précarité et d'exclusion sans solution d'hébergement.

### **Missions :**

- évaluer les potentialités et ressources (personnelles et financières) de la personne ;
- élaborer un projet ou un parcours d'insertion adapté en lien avec les partenaires ;
- gérer une situation d'attente (ressources, entrée dans un dispositif d'insertion, de soins...);
- permettre un simple temps de pause pour des publics très marginalisés ;
- préparer la sortie la plus appropriée.

**Durée :** définie selon projet individualisé et renouvelé chaque semaine lors de la réunion d'équipe. Depuis la mise en place du SIAO et l'admission en provenance de divers partenaires la moyenne d'hébergement a plus que doublé même si la moyenne d'accompagnement est inférieure à deux mois.

**Hébergement :** 21 places soit 21 chambres meublées réparties dans le diffus

**Fonctionnement :** des visites au sein des meublés sont effectuées régulièrement pour :

- s'assurer des conditions d'hébergement,
- estimer les problèmes signalés (détérioration, travaux...).

Une étroite collaboration est maintenue avec les gérants de meublés, lesquels sont satisfaits de notre vigilance. Le secrétariat assure le lien et la facturation.

Les visites en chambre meublée s'effectuent selon les besoins (vérification de remarques des usagers, signalement des bailleurs, accompagnement et états des lieux pour Adoma.)

Un DIPC fixant les premiers objectifs est établi à l'entrée. Le projet est révisable chaque semaine en fonction de l'évolution de la situation. Au minimum, un entretien hebdomadaire est obligatoire pour faire le point et envisager les axes de progression. L'accompagnement porte sur tous les axes nécessaires au projet de sortie, emploi, ressources, mobilité, gestion budgétaire, santé, situations administratives, mobilisation des ressources personnelles, des réseaux familiaux et amicaux, accès à un hébergement ou un logement.

### **Partenariat :**

Le partenariat opérationnel est effectif avec de nombreux organismes et services.

Le service est représenté aux commissions d'attribution d'Adoma. Cette participation est appréciée et nous sommes sollicités en tant que tiers orienteur à la réunion d'évaluation bi-annuelle dont l'objectif est le bilan des orientations et l'analyse des besoins de réorientation.

### **Participation des Personnes Accueillies :**

**Les personnes accueillies** coélaborent leur projet dans le cadre d'intervention du service.

**La réunion d'expression** des usagers se veut un lieu d'échanges, facultatif, convivial, où les suggestions émises concernent le fonctionnement du service. Le sujet itératif reste la qualité des lieux d'hébergement. La démarche d'évaluation interne a été abordée avec l'avis sur la construction du référentiel d'auto évaluation, ou l'étude de la concrétisation de la Charte de droits et libertés.

5 réunions d'expression des usagers ont été programmées sur l'année.

Des personnes ont pu participer aux réunions liées à la démarche d'évaluation interne. Une personne a participé à une journée régionale sur L'Urgence Sociale en PACA,

**La fiche de satisfaction** remise à l'accueil, a obtenu **21** réponses. Les réponses aux différents items restent identiques à l'an dernier et traduisent une satisfaction générale, soulignant en particulier la compréhension apportée à leur situation. La recherche d'amélioration des conditions d'hébergement doit maintenir une vigilance continue.

### Le parc des hébergements

Une recherche d'amélioration du parc a été effective par le changement de plusieurs meublés.

## L'ACTIVITÉ SERVICE HEBERGEMENT URGENCE

- **Nombre de personnes hébergées : 139 personnes**

Le nombre de personnes hébergées est resté semblable à 2012. Mais malgré des règles de priorisation visant à mieux fluidifier le parcours des usagers, le manque de rotation dans les structures, le manque de places pour les plus de 25 ans, les listes d'attentes sur les structures insertion se sont rallongées,

Hommes	103	74,10%
Femmes	36	25,90%



- **7 336 nuitées**, soit une moyenne de **52,78 nuitées** par personne ; **1045** entretiens ont été réalisés, soit une moyenne de **7,52 entretiens/personne** ; **1555** liens établis avec des partenaires,
- **3 486 tickets services** ont été octroyés, pour un montant de **17 430 €**, soit une moyenne de **125 € / personne/ séjour**.

### Évolution par rapport à 2012

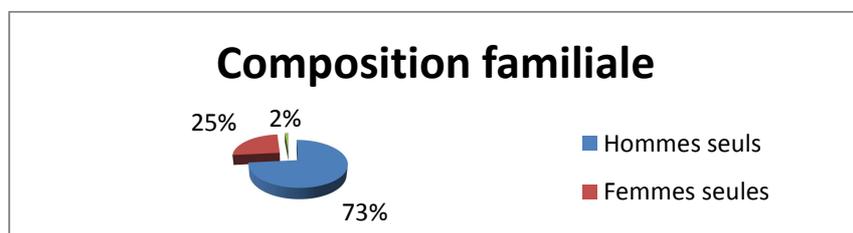
Une légère augmentation de **0,70 %** de la moyenne de nuitées par personne. La durée d'hébergement était en forte progression en 2011, due principalement à l'accroissement de la durée d'attente d'entrée dans d'autres dispositifs.

Les règles de priorité ayant changé, et le travail de fourmis pour trouver des solutions alternatives, parfois encore précaires, ont permis de ramener la durée moyenne à moins de deux mois d'hébergement, (durée moyenne de 52,78 journées) équivalent à la moyenne de 2012.

## PROFILS DES PERSONNES HÉBERGÉES

- Catégorie

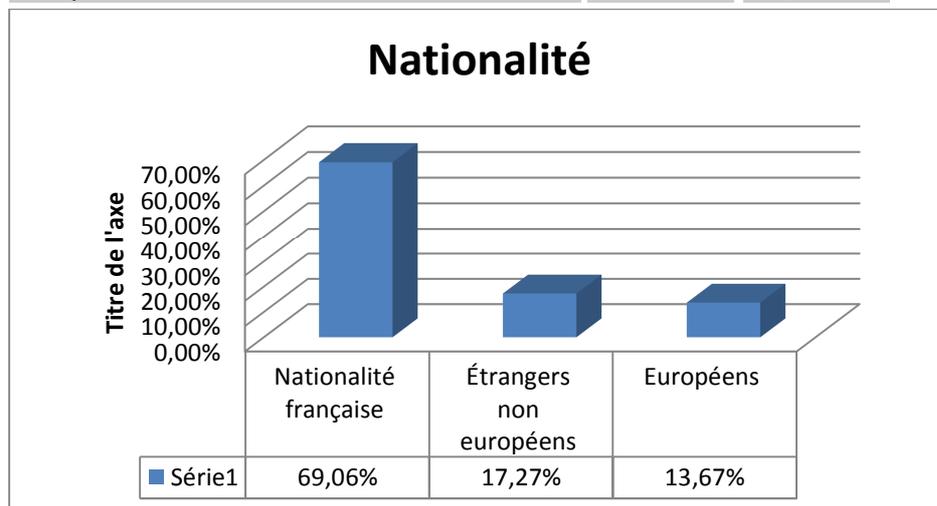
Hommes seuls	102	<b>73,38%</b>
Femmes seules	35	<b>25,18%</b>
Personnes en couple	2	<b>1,44%</b>



*Par rapport à 2012, les hommes restent très largement majoritaires dans les situations d'isolement et de précarité.*

- Nationalité

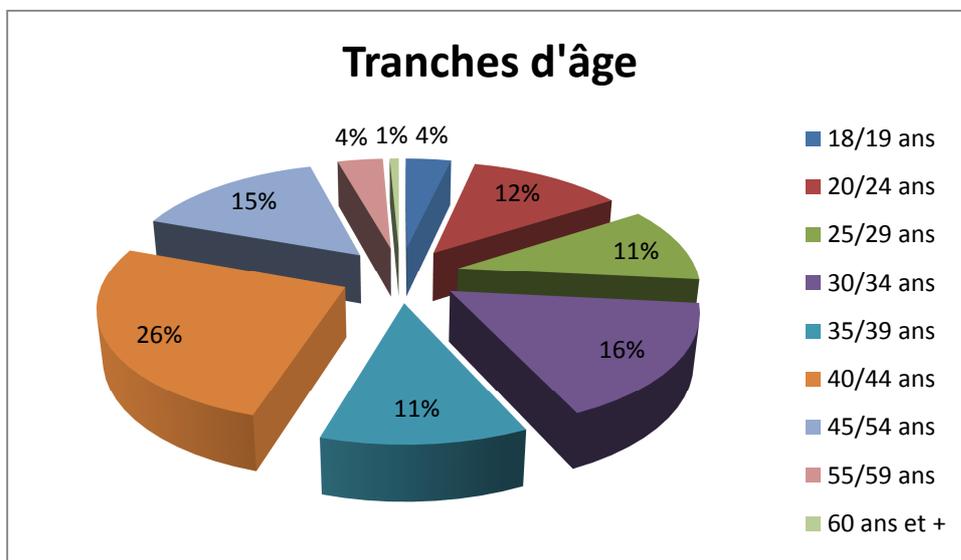
Nationalité française	96	<b>69,06%</b>
Étrangers non européens	24	<b>17,27%</b>
Européens	19	<b>13,67%</b>



*Évolution par rapport à 2012 : on note une **augmentation** (+ 1 %) des personnes de nationalité française, et surtout des pays d'Europe (+ 4,5 %).*

### Age

18/19 ans	5	<b>3,6%</b>
20/24 ans	17	<b>12,23%</b>
25/29 ans	15	<b>10,79%</b>
30/34 ans	23	<b>16,55%</b>
35/39 ans	16	<b>11,51%</b>
40/44 ans	36	<b>25,90%</b>
45/54 ans	21	<b>15,11%</b>
55/59 ans	5	<b>3,6%</b>
60 ans et +	1	<b>0,72%</b>



Les jeunes de **moins de 25 ans** représentent **16 %** de la population hébergée. Le pourcentage des **plus de 40 ans** est de **45 %**, en nette augmentation, La moyenne d'âge est de **41,7 ans**.

- Niveau d'études

Illétré	2	<b>1,44%</b>
Niveau VI	5	<b>3,60%</b>
Niveau V Bis, V	62	<b>44,60%</b>
Niveau IV	29	<b>20,86%</b>
Niveau III, II, I	14	<b>10,07%</b>
Inconnu	27	<b>19,42%</b>

**Sensiblement identique à 2012.** Plus de 50% des personnes sont de niveau VI ou V. On note toutefois une augmentation des personnes de niveau III et plus.

- Santé

Suivi psychologique et psychiatrique	9	<b>6,47 %</b>
Conduites addictives	18	<b>12,95 %</b>
Maladies invalidantes	6	<b>4,32%</b>
Problèmes divers	21	<b>15,11 %</b>

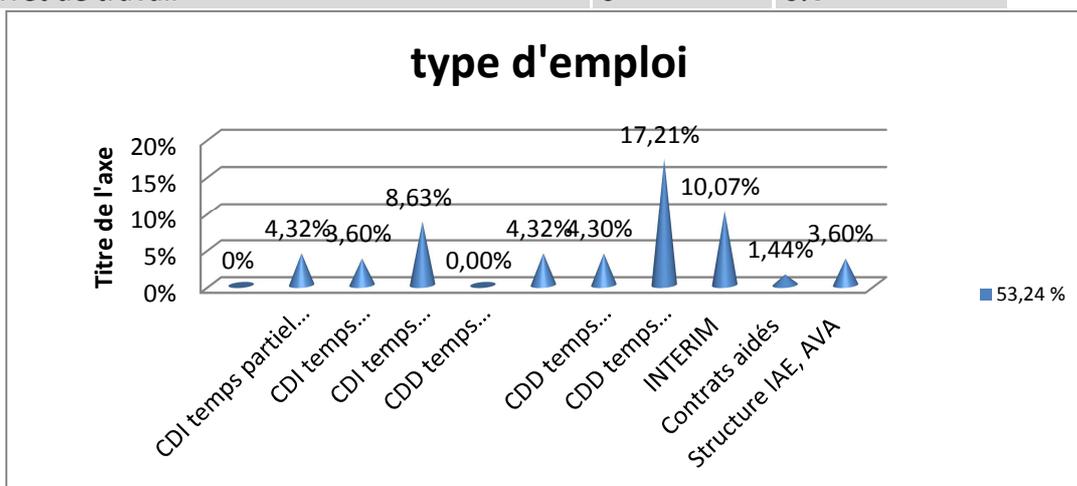
**39 %** des personnes ont déclaré des problèmes de santé.

**Par rapport à 2012**, la proportion de personnes diagnostiquées atteintes de problèmes psychologiques et psychiatriques, ou touchées par des conduites addictives diminue, mais reste à un niveau important (près de 20 % des personnes hébergées).

- SITUATION PROFESSIONNELLE A L'ENTREE

<b>EN EMPLOI</b>		<b>53,24 %</b>
CDI temps partiel + de 6 mois	0	<b>0%</b>
CDI temps partiel - de 6 mois	6	<b>4,32%</b>
CDI temps complet + de 6 mois	5	<b>3,60%</b>
CDI temps complet - de 6 mois	12	<b>8,63%</b>
CDD temps partiel + de 6 mois	0	<b>0,0%</b>
CDD temps partiel - de 6 mois	6	<b>4,32%</b>
CDD temps complet + de 6 mois	0	<b>4,3%</b>
CDD temps complet - de 6 mois	24	<b>17,21%</b>

INTERIM	14	<b>10,07%</b>
Contrats aidés	2	<b>1,44%</b>
Structure IAE, AVA	5	<b>3,6%</b>
En arrêt de travail	0	<b>0%</b>



<b><u>EN FORMATION</u></b>		
Formation qualifiante	1	<b>2,88%</b>
Stage ou autre formation	3	0,72%
		2,16%
<b><u>AUTRES</u></b> (AAH, Pension Invalidité, retraites...)	21	<b>15,11%</b>
<b><u>SANS EMPLOI</u></b>		<b>28,78%</b>
Chômeurs inscrits de – 1 an	13	9,35%
Chômeurs inscrits de + 1 an	20	14,39%
Chômeurs non inscrits	6	4,32%
Jamais travaillé	1	0,32%

**Évolution par rapport à 2012 :** les personnes **avec emploi** représentent à peine plus de la moitié des personnes accueillies. Mais une petite minorité (16 %) bénéficie d'un CDI. La précarité de l'emploi et des situations de fragilité familiale et personnelle accentue les risques de désaffiliation.

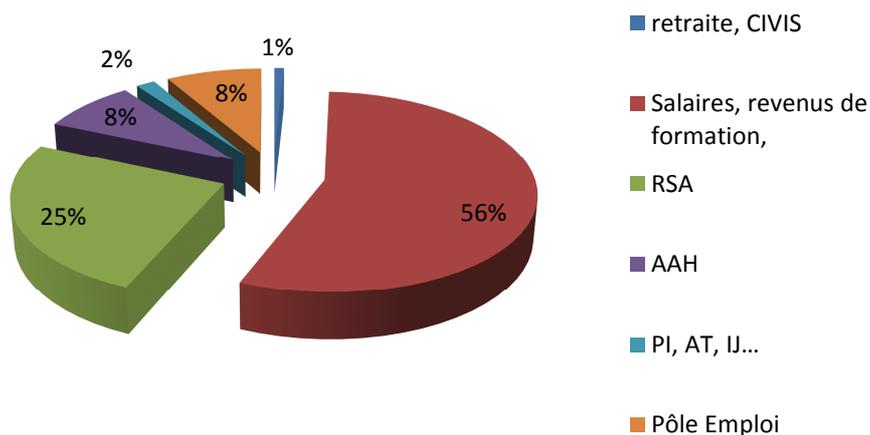
- Ressources des personnes à la sortie

Retraite, CIVIS	1	<b>0,84%</b>
Salaires, revenus de formation,	66	<b>55,46%</b>
RSA	30	<b>25,21%</b>
AAH	10	<b>8,40%</b>
PI, AT, IJ...	2	<b>1,68%</b>
Pôle Emploi	10	<b>8,40%</b>

**Évolution par rapport à 2012 :** plus de 55 % des personnes ont un salaire, des revenus de formation ou retraite.

- une proportion moindre des personnes bénéficiaires du RSA à près de 25 %

## ressources à la sortie



### L'ORIENTATION A LA SORTIE

Seules les orientations concernant le logement ou l'hébergement apparaissent sur ces orientations,

- Réseau social 37 31,09 %

Structures insertion (CHRS-U ALC, CHRS-Insertion, SAS-habitat, AJ...)	31	<b>26,05%</b>
Dispositifs d'urgence	4	<b>3,36%</b>
CCAS Temporaire	2	1,68 %

**Par rapport à 2012**, la **diminution** des orientations vers le réseau social, notamment d'hébergement se poursuit. Ce chiffre est à mettre en lien avec la légère augmentation de la durée d'hébergement, mais aussi et surtout avec l'augmentation des sorties vers le logement adapté.

- Divers 34 28,57 %

Solutions personnelles	20	<b>16,81%</b>
retour en familles	8	<b>6,72%</b>
Nourri logé, associations, précaire	0	<b>0,0%</b>
Ajournement	6	<b>5,04 %</b>

**Évolution par rapport à 2012** : on note une relative stabilité des orientations « divers ». Le manque de solutions durables à la sortie conduit les personnes à trouver des solutions personnelles (hébergement par des tiers), qui permettent au service d'assurer une certaine rotation d'accueil, mais qui les maintiennent dans une précarité inquiétante.

- Réseau santé 4 3,36 %

Services spécialisés conduites addictives	3	<b>2,52%</b>
Services spécialisés problèmes psychologiques & psychiatriques	0	<b>0%</b>
Problèmes divers, maladies invalidantes	1	<b>0,84%</b>

**Par rapport à 2012**, les orientations vers le réseau santé ont diminué de moitié.

- Réseau logement 43 36,13 %

Hôtels meublés	14	<b>11,76 %</b>
Logement autonome ou transitoire (Cap Logement, Pensions de familles, Résidences sociales, FJT ADOMA...)	29	<b>24,37 %</b>

**Par rapport à 2012** : les orientations vers logement autonome ou provisoire augmentent à la hauteur de 36 %. Le service joue ainsi pour ces personnes un rôle d'hébergement d'insertion à court terme (HICT). Mais l'accès à un logement autonome devient cependant de plus en plus difficile pour un public à bas revenus ou à revenus incertains, ou trop endettés.

- Réseau justice 0,84%

(SPIP, maison d'arrêt, PJJ, CAE, Aide aux victimes...)

Depuis le mois de mai 2011, les orientations vers les structures d'insertion transitent par le SIAO.

- Ont été orientés vers CHRS-Insertion et stabilisation : **16 %** des personnes hébergées (soit 20 personnes).

Il est à noter que ce chiffre concerne l'ensemble des CHRS. Dans les faits, la difficulté d'orientation vers des structures d'hébergement à moyen terme s'est accentuée du fait de la diminution des places pour des isolés, et le manque de relogement à la sortie de ces structures.

Ont été orientés vers ACTES JEUNES : **2,16%** des personnes hébergées (soit 3 jeunes de moins de 25 ans), soit une **diminution de 2 % par rapport à 2012**.

**7 %** des hébergés ont bénéficié de l'AAVA (soit 10 personnes), pour évaluation de leur capacité à reprendre une activité professionnelle ainsi qu'une redynamisation, sans compter ceux orientés qui n'ont pas pu être admis faute de place disponible.

### Orientations vers des structures pour des bénéficiaires du RSA

- Ont été orientés vers les logements temporaires du CCAS, **1,68%** des hébergés (soit 2 personnes)
- Ont été orientés vers ACTES SAS HABITAT : **4,20%** des hébergés (soit 5 personnes),  
Les hébergements disponibles pour des bénéficiaires du RSA sont en diminution,

### **PERSPECTIVES 2014**

Le Service Hébergement Urgence doit trouver avec les personnes concernées et le réseau partenarial un maximum de solutions, même précaires, pour assurer la sortie des personnes et assurer une disponibilité suffisante pour répondre à la demande. Cela exige que les personnes admises puissent être en capacité de trouver une solution de sortie en deux mois. Les dispositifs pouvant prendre la suite ont en effet eu globalement des places diminuées ou un taux de rotation réduit faute de logement à la sortie.

Le Service Hébergement Urgence pourrait accentuer son rôle d'amorce d'un parcours d'insertion à plus long terme à condition de retrouver une priorisation accentuée pour l'accès aux dispositifs d'hébergement à plus long terme ; ceci implique aussi une augmentation des places et une fluidité dans les parcours du dispositif hébergement-logement.

# SERVICE HEBERGEMENT INSERTION GLOBAL

60 rue Gioffredo-06000 Nice

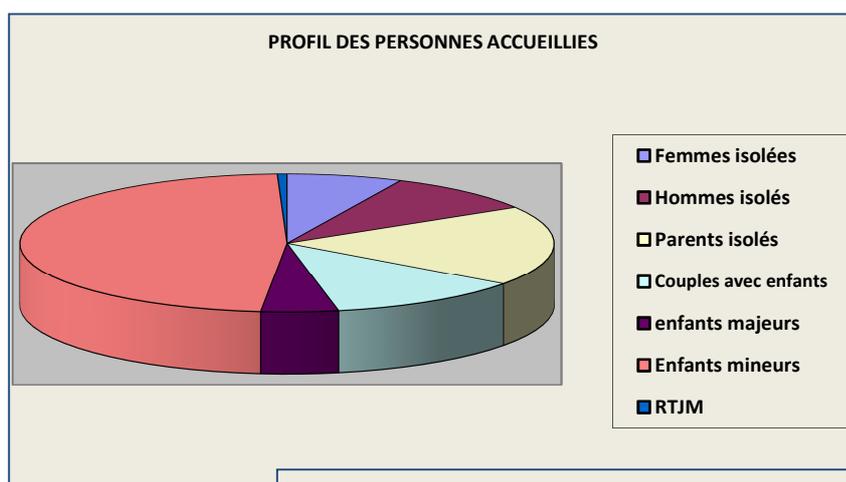
**Chef de Service : Marie France PAPADATO**

L'année 2013, en quelques chiffres qui illustre l'année au service :

- 102 places financées,
- 45 276 journées réalisées
- Nous avons hébergé 169 personnes
- 86 adultes + 82 enfants + 1 RTJM
- 57 personnes sont sorties en 2013
- 33 adultes + 23 enfants + 1 RTJM
- Nous avons fonctionné avec 55 hébergements

## PROFILS DES PERSONNES HEBERGEES

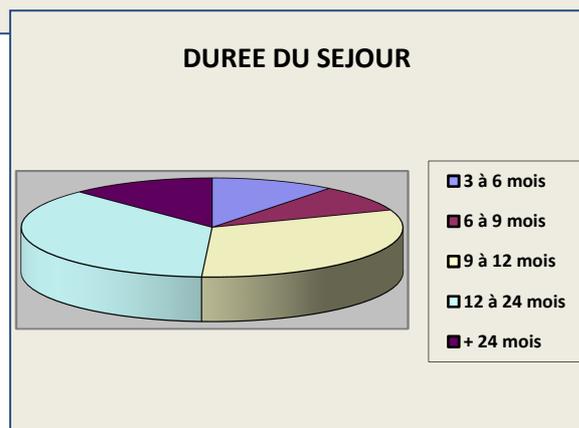
12 femmes isolées  
16 hommes isolés  
32 parents isolés  
9 couples avec enfants  
8 enfants majeurs  
1 RTJM  
82 enfants mineurs



## LA DUREE DU SEJOUR

Sur 57 personnes sorties  
(33 adultes/23 enfants/1 RTJM)

6 personnes ont une durée de séjour de 3 à 6 mois  
5 personnes ont une durée de séjour de 6 à 9 mois  
18 personnes ont une durée de séjour de 9 à 12 mois  
21 personnes ont une durée de séjour de 12 à 24 mois  
7 personnes ont une durée de séjour supérieur à 24 mois



Nous allons décliner notre accompagnement à travers les 4 missions essentielles du référentiel national des prestations du Dispositif A.H.I. :

- I - **Alimenter,**
- II - **Héberger,**
- III - **Accueillir,**
- IV - **Construire un parcours d'autonomie.**

## I - ALIMENTER – SATISFAIRE LES BESOINS ALIMENTAIRES

Le CHRS s'assure, dès qu'une personne est accueillie de sa possibilité d'accéder à une alimentation décente.

Tous les hébergements disposent d'un coin cuisine ou d'une véritable cuisine.

Les Travailleurs Sociaux effectuent rapidement un bilan de la situation financière et évaluent la nécessité ou pas d'octroyer des Aides Financières, pour la nourriture, en tickets service, ou en argent liquide.

Il existe un barème préalable de ces montants suivant la composition familiale.

Le travailleur social effectue un calcul du reste à vivre tenant compte du paiement du différentiel de loyer, des dépenses incompressibles (remboursement Banque de France, téléphone, transport, cantine, pension alimentaire) et selon la somme restante, il peut distribuer des aides financières pour l'alimentation.

A noter que le montant du différentiel de loyer (loyer chargé – APL) reste parfois élevé pour des personnes ne bénéficiant pas de l'APL, ou pour les très faibles revenus.

Le travailleur social est attentif à conseiller les personnes sur l'équilibre alimentaire des repas, pour assurer un repas équilibré et complet. Il effectue les démarches pour que les enfants puissent bénéficier d'une place à la cantine et obtenir les tarifs réduits si possible.

Un accompagnement physique pour les courses peut se réaliser suivant les capacités et la demande de la personne.

## II - HEBERGER

Nous avons hébergé sur l'année 2013, **169 personnes**.

Nous avons pu offrir un hébergement dans le diffus pour toutes ces personnes.

Les personnes isolées peuvent être hébergées soit en hôtel meublé (2 chambres meublées) soit en résidence universitaire (5 chambres en résidences universitaires), soit en résidence sociale (2 studettes).

Les familles sont hébergées en appartement individuel sur le grand centre-ville de Nice ou Menton (3 logements).

Il s'agit de F1, F2, F3, F4, 29 logements sont propriété de la Fondation, 5 appartements à des propriétaires privés, 1 appartement en résidence sociale, 6 appartements à des bailleurs sociaux (CAH et Logis familial).

Les personnes hébergées signent un contrat de sous-location et bénéficient d'une allocation logement qui est versée en tiers payant à ACTES.

Pour maintenir un niveau de bienveillance et de confort sur ces **55 hébergements**, nous avons bénéficié d'un poste supplémentaire d'agent logistique de proximité en contrat aidé.

Ce poste s'avère reste indispensable sur le CHRS nécessiterait d'être pérennisé. En effet le travail autour des hébergements reste très conséquent et engage la participation des travailleurs sociaux, des agents logistiques et du chef de service.

Il se décline en états des lieux entrée/sortie, en emménagement, déménagement, petite maintenance, réapprovisionnement de meubles défectueux, les visites à domicile des travailleurs sociaux à minima une fois par mois, le suivi des consommations énergies...

Toutes ces tâches sont indispensables pour proposer un confort et un niveau d'hygiène suffisant et nécessaire pour les personnes que nous accompagnons et pour maintenir le pool des hébergements dans un état correct du fait du turn-over.

Les personnes versent mensuellement un différentiel de loyer et un forfait énergie, la régularité de ces versements nous renseigne sur la capacité des personnes à se reloger.

### III – ACCUEILLIR ET ORIENTER

Cette mission est essentiellement assurée par le SAO et le Service Hébergement Urgence. Le Service Insertion Global accueille toutes les personnes qui lui sont orientées via le SIAO.

### IV – CONSTRUIRE UN PARCOURS D'AUTONOMIE

Dès que la personne est hébergée, elle signe son CERFA d'admission et commence pour elle tout un parcours vers l'autonomie qui est balisé par un ensemble de procédure :

- **L'admission** :
- Lors de l'entretien d'accueil, la personne reçoit :
  - un livret d'accueil,
  - un règlement de fonctionnement,
  - la charte des droits et des libertés.

Nous accompagnons cette lecture et les usagers signent les documents.

La personne hébergée signe un CERFA et une demande d'admission dans laquelle sont construits, au plus tard, avant la fin du 1<sup>er</sup> mois, les objectifs individualisés.

Ce contrat d'objectifs individualisés doit permettre, à partir d'un diagnostic social actualisé et des temps de rencontre abordant l'ensemble des domaines, tel que la santé, les droits, l'emploi, la parentalité, à la personne de se projeter dans un avenir proche (1 à 4 mois).

Un entretien est réalisé de façon hebdomadaire (au minimum) au service.

### L'ouverture des droits ou la récupération de ceux-ci

- En étant hébergées dans le diffus, toutes les personnes bénéficient d'une adresse où est envoyé leur courrier personnel.
- Toute personne hébergée doit avoir un document d'identité en règle.
- Pour **4 familles accueillies en 2013**, des démarches complexes ont été entreprises pour régulariser leur situation en terme de droit au séjour.

- Toute personne accompagnée doit avoir un compte bancaire pour permettre le versement des prestations sociales et familiales.
- Tous les dossiers administratifs (CAF, CPAM, justice...) sont mis à jour.
- L'état d'endettement pour **25 situations** a amené à la constitution de dossiers de surendettement auprès de la Banque de France.
- Le droit au logement opposable a mené la constitution d'un dossier DALO à partir de 6 mois et 1 jour d'hébergement, soit **20 dossiers** déposés en 2013, et 5 recours au Tribunal Administratif ont été engagés.
- Toute personne doit avoir 2 avis d'imposition valides pour déposer une demande de logement social.
- La clarification des situations familiale, divorce, séparation est aussi indispensable pour parvenir à une demande de relogement.

Les nombreuses démarches de régularisation des droits demandent beaucoup de temps. En effet, les documents peuvent ne jamais avoir été établis ou égarés. Notamment pour le dossier de surendettement, la compilation des justificatifs de dettes (personnelles et/ou commerciales) nécessite beaucoup de temps, mais aussi la compréhension de l'usager et l'investissement de la personne.

### **Le soutien à la gestion de la vie quotidienne**

#### **1) L'analyse de la situation financière**

C'est une étape incontournable (vécu difficilement pour certaines personnes) à la fois pour mettre à plat les « accidents du passé » et planifier un futur possible.

En 2013, **5 mesures de curatelle** ont été mises en place, ainsi qu'une mesure d'assistance judiciaire.

#### **2) La compréhension des règles de vie en société et sur l'hébergement**

Des visites à domicile sont effectuées à minima 1 fois par mois, elles permettent de mesurer l'investissement de la famille dans l'hébergement, la place de chacun et la capacité à se reloger.

Les visites à domicile sont le moment aussi de travailler sur l'entretien du logement, la sécurité des lieux d'habitation, sur l'alimentation, l'hygiène...

### **Favoriser la socialisation et la participation des usagers**

- L'ensemble des documents sont lus et explicités avec l'usager, lors des premiers entretiens.

**Des réunions d'expression des usagers** ont lieu 1 fois par trimestre, les thèmes abordés en 2013 :

- ✓ l'installation au CHRS,
- ✓ la notion de contrat au CHRS,
- ✓ quelles améliorations pour le CHRS,
- ✓ les fêtes de Noël et les activités à Nice pendant cette période.

- Des sorties pour les célibataires et les familles sont proposées à chaque vacances scolaires pour créer du lien et prendre connaissance d'activité que l'on peut reproduire seul par la suite (parc public, théâtre, bibliothèque, musée...).
- **Des ateliers collectifs :**
  - ✓ un atelier relogement décliné en 4 sessions :
    - ✓ Je recherche un logement,
    - ✓ Je visite les quartiers Est,
    - ✓ Je visite les quartiers Ouest,
    - ✓ Je rentre dans un logement.
- **Un atelier redynamisation emploi** qui a été à l'étude en 2013 pour un démarrage en janvier 2014 ;
- La participation des usagers à la démarche d'évaluation interne et externe avec des représentants de ceux-ci.

### **L'accompagnement individualisé**

Chaque situation est accompagnée par un référent unique et pour quelques situations familiales complexes par un binôme de référents.

La psychologue de service est présente à chaque admission et la personne peut être invitée à la rencontrer régulièrement si elle le souhaite.

Les objectifs individualisés sont revus à minima tous les 4 mois (date de prolongation de séjour de la DDSC) et font l'objet de la rédaction d'avenant, le délai peut être raccourci selon la situation.

Des rencontres hebdomadaires ont lieu au service dans un bureau respectant la confidentialité, les rencontres peuvent être plus fréquentes et s'adjoindre d'accompagnement sur l'extérieur (médecin, CMP, école, administration...). A ceci s'ajoute la visite à domicile 1 fois par mois.

### **L'accompagnement sur les différents domaines de la vie sociale**

#### **Accompagnement vers l'emploi**

Le travailleur social doit évaluer avec l'usager sa capacité à pérenniser ou trouver un emploi. Pour d'autres, il faut évaluer les freins à l'insertion par le travail. A partir des entretiens individuels, de l'état des lieux des précédents emplois, des capacités de la personne à son entrée au CHRS, de son état de santé psychologique et physique, de ses obligations familiales, le travailleur social met en place, avec la personne, un projet qui peut être immédiat, par étape ou différé.

La multiplicité des situations démontre la variété des réponses apportées :

- Bilans médicaux,
- Régularisation administrative (IJ, accident du travail...),
- Inscription Pôle Emploi,
- 12 orientations vers l'AAVA,

- 5 personnes ont bénéficié d'un chantier d'insertion durant leur accompagnement),
- 3 personnes ont été orientées vers Cap Entreprise si bénéficiaire du RSA et en capacité d'aller sur l'emploi.
- **10 adultes** sur les 33 adultes sortis ont trouvé un emploi en CDI ou en CDD,
- **5 adultes** sur les 33 adultes sortis ont eu accès à une formation rémunérée ou un emploi en intérim,
- **18 adultes** sur les 33 adultes sortis étaient sans emploi à leur sortie, (sur ces 18 adultes, **5 d'entre eux ont eu un emploi durant leur séjour, mais ne l'avaient plus à leur sortie**).

	NOMBRE	%
CDI/CDD	10	30.30
FORMATION OU INTERIM	10	30.30
Sans emploi à la sortie	18	54.54

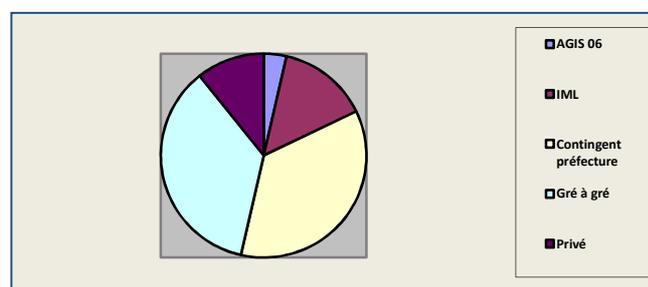
### Auto-école Sociale

12 personnes ont bénéficié d'une inscription à l'auto-école sociale du CHRS, à fin 2013, 3 autres personnes sont en attente d'entrée.

### Accompagnement vers le relogement

- Travailler sur le parcours locatif,
  - Déposer un dossier de demande de logement,
  - Constituer un dossier DALO,
  - Evoquer régulièrement le relogement et les projections de la personne,
  - Participer aux ateliers collectifs,
  - Positionner la famille dès qu'un logement correspond à la situation familiale (il est à noter qu'il faut positionner la famille plusieurs fois, entre 1 et 18 positionnements, avant que la famille soit retenue),
  - Les délais d'attente au relogement sont variables.
- **19 ménages** sont au 31/12/2013 en attente de relogement et réunissent les conditions nécessaires à celui-ci,

- **28 ménages ont été relogés en 2013 :**
  - 1 logement Agis 06,
  - 4 logements IML,
  - 10 logements du contingent préfecture,
  - 10 logements de gré à gré,
  - 3 logements bailleurs privés



- 3 familles ont refusé des propositions de la Commission DALO
  - 1 famille est en procédure d'expulsion,
  - 1 famille est en attente de repositionnement par la préfecture,
  - 1 famille ne peut plus être positionnée par la préfecture et est en attente d'un relogement sur l'arrière-pays.

Pendant cette période qui peut être très stressante du relogement, de nombreuses démarches sont à mettre en place :

- Visite logement,
- Signature du bail,
- Affiliation à une assurance habitation,
- Mise en route des compteurs énergie,
- Constitution du dossier FSL,
- Constitution du dossier APL,
- Constitution du dossier Aide sur projet pour l'équipement mobilier,
- Déménagement.

Un suivi en action de suite est proposé, conseillé pour certains pour consolider cette installation et l'insertion dans le quartier.

26 adultes ont bénéficié d'un suivi en action de suite en 2013.

### **Accompagnement à la santé**

Lors de la présentation de l'usager par le service orienteur, nous établissons un premier « bilan » de l'état de santé de la personne.

- Celle-ci a-t-elle des soins en cours ?
- Son état de santé ne nécessite-t-il pas d'un suivi ?
- La personne refuse-t-elle les soins qui peuvent lui avoir été proposés jusqu'à ce jour ?

A partir de ce constat et des entretiens hebdomadaires, le travailleur social, avec le soutien de la Psychologue qui rencontre l'usager au moins 2 fois lors du premier mois, une analyse de la situation permet d'orienter l'accompagnement de la personne vers la santé en priorité, ou bien vers l'insertion professionnelle et/ou sociale directement si cela est possible.

En 2013 :

- 21 adultes ont été suivis par la psychologue du service,
- 9 adultes ont un suivi régulier en CMP,
- 9 refusent un suivi,
- 7 ont été victimes de violence,
- 23 enfants sont suivis en CMP ou à l'hôpital de jour ou suivis en orthophonie,
- 9 personnes ont rencontré un problème d'addiction et nous sommes en relation avec le CSAPA.

Nous veillons à ce que toutes les familles ayant des enfants en bas âge soient suivies par la PMI ou dans le privé.

### **Accompagnement à la parentalité**

Nous avons suivi 82 enfants en 2013,

Nous avons hébergé 32 parents isolés et 9 couples avec enfants,

Nous avons permis à 4 parents séparés d'accueillir leurs enfants sur le lieu d'hébergement.

Nous avons accompagné 4 parents dont les enfants sont placés,  
Nous avons rédigé 4 informations préoccupantes auprès de l'ADRET,  
9 enfants ont bénéficié d'une mesure AEMO,  
10 enfants ont bénéficié d'une mesure AED.

L'essentiel de l'accompagnement consiste pour les plus jeunes à une veille quant à la surveillance sur le plan de la santé et éventuellement d'une recherche de mode de garde (10 enfants ont pu bénéficier d'une place en crèche dans le cadre de la convention avec la Ville de Nice).

Pour les plus âgés, c'est le suivi de la scolarité avec des rencontres avec les CPE, les professeurs.

13 enfants sur 82 sont scolarisés en classe spécialisée.

Les référents sociaux veillent à l'organisation des modes de garde du mercredi et des vacances scolaires, aux inscriptions à la cantine et à son règlement.

Pour les grands adolescents (16-18 ans), il s'agit de travailler sur les orientations et parfois les problèmes liés à la déscolarisation.

## **PERSPECTIVES 2014**

### **La concrétisation du projet « CHRS HORS LES MURS »**

Au stade de l'étude fin 2013, une réunion, qui s'est tenue le 11 février 2014 en a balisé les contours.

Proposer en 2014, à 10 ménages, validés par le SIAO et un groupe de travail, un logement en **bail glissant** sous l'égide d'Agis 06 et auquel s'adjoint un accompagnement social effectué par le CHRS.

Cette « nouvelle » façon de travailler permettra aux usagers d'avoir un accompagnement qui sera opérationnel directement sur leur futur lieu de vie (connaissances des partenaires, scolarisation stable, recherche d'un emploi géographiquement viable...)

### **Poursuite des actions collectives**

Les ateliers relogement qui démontrent leur utilité surtout par la visualisation des quartiers périphériques, la prise de connaissances des associations de quartier qui peuvent rassurer pour la prise de décision de positionnement de relogement.

### **L'atelier redynamisation emploi**

Celui-ci va permettre de sélectionner les personnes les plus éloignées de l'emploi qui ont besoin d'être rassuré en terme de capacité et par l'apport d'outils, faciliter leur insertion qui sera différente pour chacun des participants, un accès direct à l'emploi, une orientation AAVA, un passage par Cap Entreprise, une entrée en chantier d'insertion ou un préalable de soutien psychologique si les freins sont trop importants.

**Continuité des sorties vacances et des groupes d'expression des usagers** avec des pistes de mise en place de réseau d'échange possible.

## L'ACTION DE SUITE

La capacité de suivi est de 18 situations pour le SHIG.

L'accompagnement en service de suite comprend les mêmes axes d'intervention qu'en accompagnement avec hébergement dans une visée de maintien, de consolidation et de prévention à la survenue d'autres difficultés.

### L'ACTIVITE 2013

Nombre de journées à réaliser : **6 480**

Nombre de journées réalisées : **5 388**

Nombre de journées d'ouverture : **365**

### Nombre de personnes reçues :

Nombre de ménages accompagnés en 2013 : 52 ménages

Soit **52 adultes : 34 femmes et 18 hommes**  
**et 28 enfants**

### Nombre de personnes sorties en 2013

31 adultes et 11 enfants sont sortis en 2013.

Dans la majorité des accompagnements, il s'agit de personnes relogées (44 situations suivies en 2013).

Cette continuité de suivi rassure les bailleurs et a par conséquent facilité l'accès au logement.

L'accompagnement permet l'inscription dans le quartier et la mise en place du travail de partenariat pour stabiliser l'autonomie de la personne.

Plus exceptionnellement, l'accompagnement hors hébergement autorise la réadmission d'une personne anciennement hébergée (3 situations suivies en 2013) en situation passagère difficile.

Enfin en 2013, nous avons accueilli 2 célibataires, via le SIAO, directement en Action de Suite hors hébergement, car ces 2 personnes étaient éloignées de l'insertion et elles nécessitaient toutes les deux, un temps d'appropriation, et de régularisation, à minima des dossiers administratifs, pour envisager plus tard un accompagnement plus en profondeur.

# SERVICE HEBERGEMENT INSERTION JEUNES

60 rue Gioffredo-06000 Nice

*Chef de Service : Muriel MASSEGLIA*

## 1. L'ACTIVITE

### 1.1 CAPACITE D'ACCUEIL DU SERVICE HEBERGEMENT INSERTION JEUNES

La capacité d'hébergement du SHIJ est de 20 places.

Nous avons progressivement augmenté le nombre d'hébergement de 18 à 20 logements eu égard à la mise en place de ce service en mai 2012.

### 1.2 PHOTOGRAPHIE DU PUBLIC ACCUEILLI

#### A. EFFECTIF GÉNÉRAL

Nombre de jeunes accueillis au 31 Décembre 2013 .....36

*Dont*

Nombre de Journées du premier janvier au 31 Décembre 2013 .....6546

Taux d'occupation .....90%

Etaient présents au 01 janvier 2013 .....13

Sont entrés courant de l'année 2013 .....20

Sont sortis courant de l'année 2013 .....19

Durée moyenne des séjours sur 19 sortants ..... 294 jours

#### B. LES PROFILS ET LES PROBLÉMATIQUES

Les problématiques identifiées chez les jeunes accueillis révèlent des situations sociales très complexes qui génèrent un mal être existentiel, une précarité, un isolement et une souffrance sociale et psychique.

La rupture familiale est la raison principale qui motive les demandes d'admissions. Cette situation de rupture crée systématiquement une situation de précarité.

Profils et problématiques cibles : les jeunes accueillis durant l'année 2013 présentent les caractéristiques suivantes :

- Sans hébergement stable, en errance ;
- Sans emploi, faibles qualifications, sans ressource ;
- En rupture de parcours, déscolarisés, présentant des problèmes de santé et/ou une fragilité psychologique ;

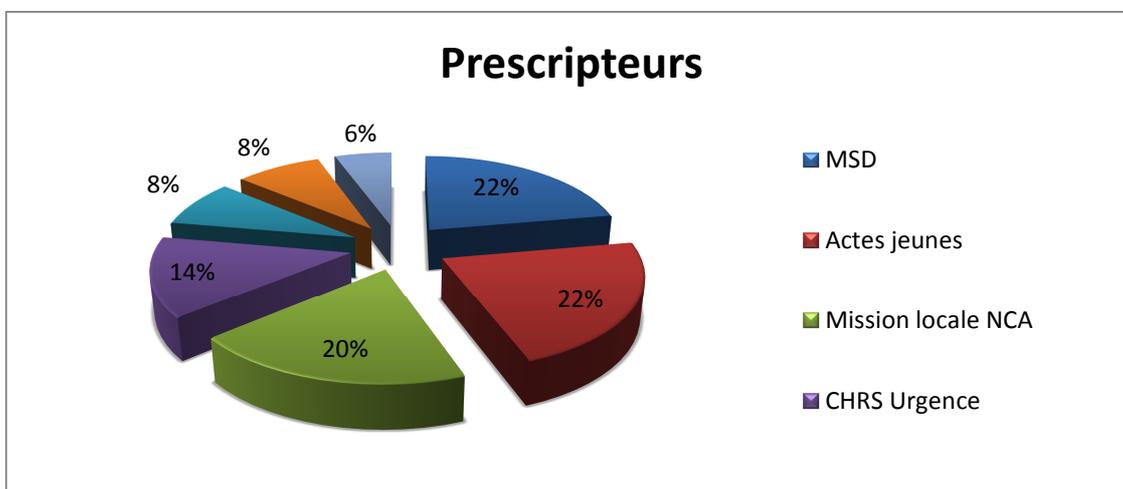
- Jeunes en rupture conjugale, en instance de divorce ;
- En rupture de lien familial ;
- Isolement affectif ;
- Jeunes victimes de violence familiale et /ou conjugale ;
- Endettement, surendettement ; la situation sociale et économique de ces jeunes est de plus en plus précaire ce qui a pour effet un surendettement locatif ;
- Absence de droits, régularisation administrative : CPAM, CMU, CMUC, Impôt, dossiers soins, procédure divorce, CAF, dossiers surendettement.

### **C. LES PRESCRIPTEURS :**

Les jeunes sont orientés par le SIAO dans le cadre de la procédure d'orientation

- **Les origines des orientations sont :**

<b>Origines</b>	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
MSD	8	22
Actes jeunes	8	22
Mission locale NCA	7	20
CHRS Urgence	5	14
Sao	3	8
CCAS	3	8
Autres partenaires (escale, structures sanitaires...)	2	6
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>100%</b>



### 1.3 PROFILS DES PERSONNES HEBERGEES : 36

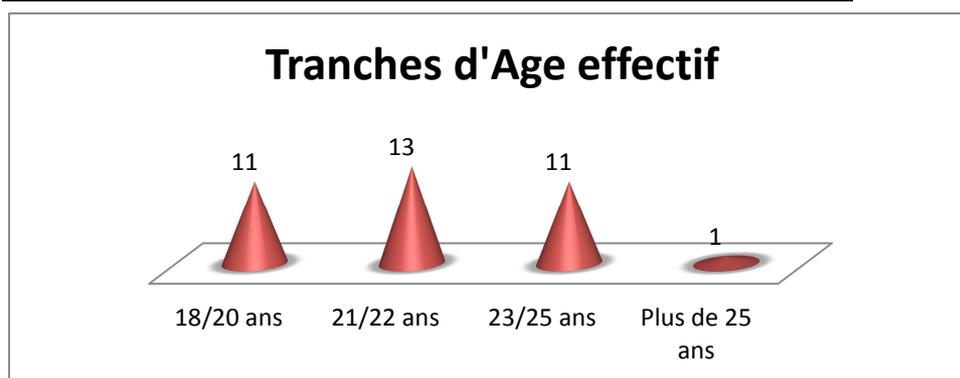
#### A. SEXE

**36** personnes ont bénéficié d'un accompagnement et un hébergement dont 56% de femmes et 44% d'hommes.

Sexe	2013	
	Effectif	%
Féminin	20	56
Masculin	16	44
<b>TOTAL</b>	<b>74</b>	<b>100</b>

#### B- AGE

Tranches d'âges	2013	
	Effectif	%
18/20 ans	11	30,5
21/22 ans	13	36
23/25 ans	11	30,5
Plus de 25 ans	1	3
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>100</b>



#### ✓ **66,5% des jeunes ont 18 à 22 ans**

Les jeunes, de par leur jeune âge et leur problématique (rupture familiale), se retrouvent, confrontés à une situation de précarité, d'isolement sans ressource sans emploi, sans hébergement et sans perspective constructive.

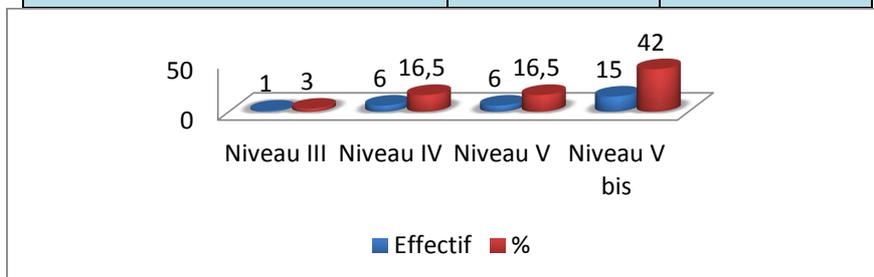
Les ruptures familiales sont radicales et sans appel et elles font ressortir, pour la majorité des jeunes, des troubles affectifs et troubles de comportement importants.

Ces jeunes sont également très carencés au plan éducatif.

Dans cette tranche d'âge, la détermination des choix professionnels n'a pas pu aboutir, les jeunes ont peu ou pas d'expérience professionnelle, peu ou pas de qualification, pas de permis de conduire, ils sont vulnérables et désorientés.

### C. NIVEAU QUALIFICATION : 36

Niveau scolaire	Effectif	%
Niveau III	1	3
Niveau IV	6	16,5
Niveau V	6	16,5
Niveau V bis	15	42
Niveau VI	8	22
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>100</b>



→ Le niveau scolaire des jeunes accueillis est faible.

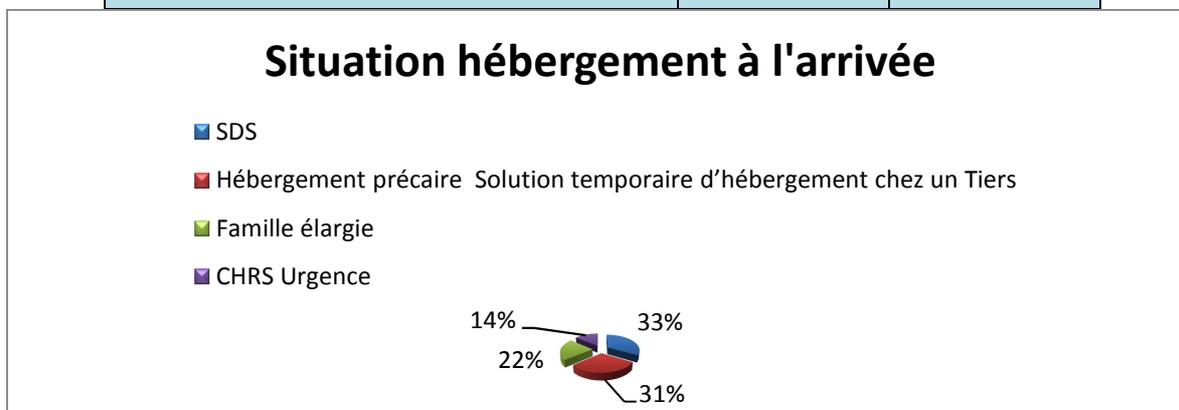
✓ **64% se situent entre le niveau VI, V bis**

Cela révèle la problématique de l'échec scolaire et entraîne le peu de qualification de ces derniers.

#### 1.4 SITUATION DU PUBLIC A L'ARRIVÉE :

##### A. CONDITION D'HEBERGEMENT A L'ARRIVÉE

Situation Hébergement à l'arrivée	2013	
	Effectif	%
Sans Domicile Stable	12	33
Hébergement précaire Solution temporaire d'hébergement chez un Tiers	11	31
Famille élargie	8	22
CHRS Urgence	5	14
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>100</b>



- 33 % des jeunes se retrouvent en rupture, sans hébergement, sans ressource, sans emploi et pour la majorité démunis de solutions ;

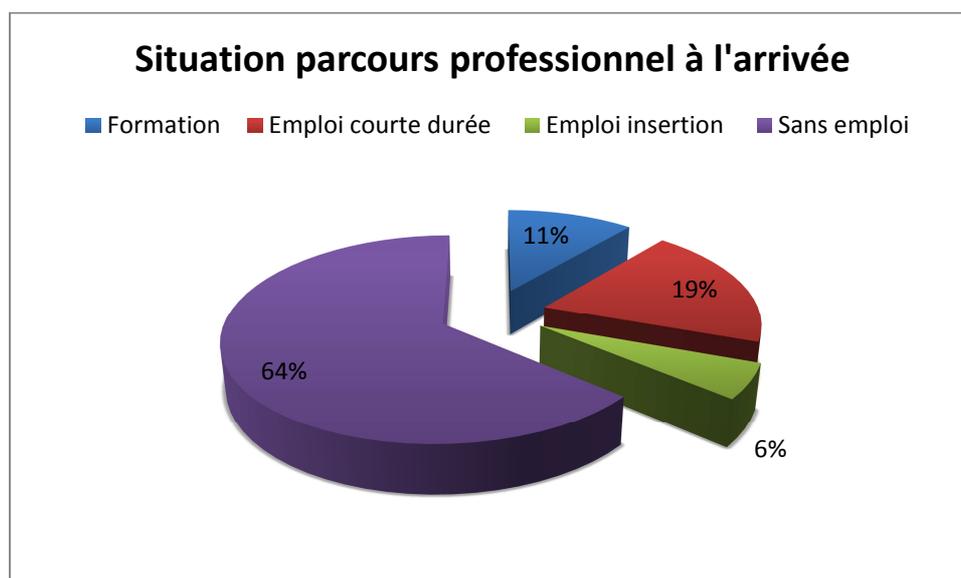
- 22 % sont en famille, pour la plupart en conflit et /ou en rupture ;
- 31 % hébergement chez un tiers : petites solutions d'hébergement qui sont très fragiles et éphémères indépendant souvent précaires et ou temporaires, CHRS, Accueil de nuit ;
- 14% ont été hébergés en urgence ;

La problématique de l'hébergement se pose pour la grande majorité des jeunes, la mise en œuvre du CHRS jeunes a permis d'apporter une réponse adaptée en nombre limité .

## **B. SITUATION PARCOURS PROFESSIONNEL A L'ARRIVEE**

### **Situation emploi /ressources**

<b>Emploi/ressources</b>	<b>2013</b>	
	<b>Effectif</b>	<b>%</b>
Formation	4	11
Emploi courte durée	7	19
Emploi insertion	2	6
Sans emploi	23	64
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>100</b>



Les jeunes à l'arrivée ne présentent pas les conditions d'existence à une quelconque autonomie. Pour 64 % d'entre eux, ils n'ont pas ou peu d'expérience professionnelle, pas d'emploi ni de ressources suffisantes pour subvenir à leurs besoins et peu de solutions dans leur environnement familial ou social.

## **2. L'ACCOMPAGNEMENT ET L'HEBERGEMENT : l'action et ses effets**

### **MISSION et PRINCIPES de l'accompagnement**

Les CHRS a pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes en recherche d'hébergement et ou de logement afin de leur permettre de retrouver une autonomie sociale et professionnelle.

Selon le principe de « l'accès de tous aux droits de tous » dans l'esprit de la loi de 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, la mission vise à garantir à toute personne concernée les prestations adaptées à ses besoins pour lui permettre d'accéder dans le meilleur délai à un logement et à un emploi et/ou des ressources.

Le service s'adresse aux personnes en grande difficulté sociale par une approche globale qui nécessitent la mobilisation de compétences multiples, sociales, sanitaires, psychologiques.

Nous allons décliner les différentes prestations à la personne référencées dans le cadre du dispositif AHI selon les quatre missions suivantes :

1. Alimenter pour satisfaire les besoins alimentaires
2. Héberger pour satisfaire les besoins élémentaires
3. Accueillir et orienter
4. Construire un parcours d'autonomie.

### **2.1 ALIMENTER POUR SATISFAIRE LES BESOINS ALIMENTAIRES**

Le service d'hébergement Insertion Jeunes accueillant majoritairement des jeunes adultes dépourvus de toutes ressources s'assure dès l'admission de la personne qu'elle puisse être en mesure de satisfaire ses besoins alimentaires. Pour ce faire, après évaluation de la situation financière de chaque personne, une aide forfaitaire, est apportée sous forme de tickets services ou d'aide financière.

Cette aide forfaitaire est calculée en tenant compte du montant du différentiel de loyer et des dépenses incompressibles à charge de l'utilisateur.

Nous nous assurons également que les conditions relatives à l'élaboration des repas sur leur lieu d'habitation soient réunies.

Une aide au budget, à l'élaboration et à l'équilibre des repas est également apportée en particulier pour le public jeune qui est souvent éloignés de tous ces principes liés à l'hygiène alimentaire.

### **2.2 HEBERGER POUR SATISFAIRE LES BESOINS ELEMENTAIRES**

L'hébergement fait partie des réponses apportées dans le cadre de l'accompagnement global, il est un support à l'accompagnement socio-éducatif, il représente une valeur ajoutée à l'accompagnement et vise à consolider les apprentissages de la fonction d'habiter.

Nous avons hébergés 36 jeunes sur l'année 2013, représentant 6546 journées et la durée moyenne d'hébergement sur l'année est de 6 mois.

Les hébergements proposés dans le diffus sont des meublés et studios meublés et équipés.

Les personnes hébergées signent un contrat de sous location et doivent s'acquitter d'un différentiel de loyer correspondant à la différence entre le loyer réel et l'ALS.

Au plan financier, le principe du paiement du différentiel de loyer représente une charge très importante au regard de l'absence et/ou des faibles ressources et du jeune âge du public accueilli, cet aspect peut parfois être rédhibitoire pour l'entrée au CHRS du jeune.

Le parc hébergement proposé est composé de 20 logements loués à des bailleurs privés pour 14 d'entre eux, 2 en résidence sociale, 2 en logements semi étudiant et 6 studios propriété de la fondation, répartis géographiquement dans les différents quartiers de la ville, centre-ville, est et ouest.

Les interventions sur les lieux d'hébergement sont fréquentes et visent par leurs dimensions éducatives et pédagogiques l'objectif d'autonomisation dans la vie quotidienne.

La majorité des jeunes accueillis n'a jamais habité seul et expérimente l'hébergement en autonomie non sans difficultés.

L'intendance du parc hébergement est une fonction importante et indispensable pour assurer l'entretien, la conformité des locaux et la sécurité des personnes.

Cette prestation est partagée par des agents techniques, travailleurs sociaux et chef de service qui requière une réactivité, une vigilance accrue et une large responsabilité.

### **2.3 ACCUEILLIR ET ORIENTER**

Un accueil bienveillant, une écoute et une mise en confiance est proposé dès le premier entretien.

Les personnes accueillis dans le cadre de l'admission au CHRS bénéficient d'une information sur les droits et devoirs des usagers et les documents relatifs à la loi 2002<sup>2</sup> sont remis, lus et/ou explicité et nous pouvons y revenir tout au long de l'accompagnement au CHRS.

La participation de l'usager dans les différentes instances prévues à cet effet favorise l'expression des usagers, la participation et la relation à l'institution au sens large du terme.

### **2.4 CONSTRUIRE UN PARCOURS D'AUTONOMIE**

Dans le champ de l'accompagnement social, l'intervention éducative est un mode d'intervention dont l'un des leviers principaux est la relation interpersonnelle entre le jeune et le référent qui doit permettre de développer la responsabilité du jeune dans les actes quotidiens.

L'accompagnement proposé vise à améliorer les conditions d'existences sur le plan matériel, social et professionnel par une approche globale : prise en compte de l'histoire et la trajectoire personnelle.

L'accompagnement s'inscrit dans une relation contractuelle formalisée il est à ce titre limité dans le temps mais il doit néanmoins tenir compte de la durée nécessaire à chaque itinéraire variable selon les situations.

La contractualisation de l'accompagnement par la signature du contrat de séjour définissant les objectifs retenues pour l'accompagnement ainsi que le cadre de la mise en œuvre permet d'évaluer et de réajuster ensemble les objectifs à chaque étape du parcours et de mobiliser tous les outils, les moyens et toutes les actions favorisant l'élaboration du parcours d'insertion.

L'accompagnement social nécessite du temps, pour que le jeune puisse adhérer à l'action éducative, élaborer son projet, pour le mettre en œuvre et pour consolider sa démarche d'insertion.

#### **A. ELABORER UN PROJET PROFESSIONNEL**

Lors de l'admission, nous évaluons ensemble l'opportunité de l'aide proposée et des moyens adaptés en vue d'un accompagnement personnalisé en lien avec la Mission Locale.

La première étape est la définition en commun des objectifs du projet de la personne incluant les différents domaines : emploi, formation, logement, droits, santé, vie sociale, citoyenneté, parentalité formalisé dans un contrat de séjour.

Le jeune accueilli devient alors acteur de son parcours.

#### **B. PRESTATIONS PROPOSEES DURANT L'ACCOMPAGNEMENT**

Ce tableau présente les différentes solutions, orientations et prestations proposées et adaptées à chacune des 36 personnes accompagnées du premier janvier au 31 décembre 2013. Il souligne la diversité des actions menées auprès du public jeunes 18/25 ans et il met l'accent sur le caractère polyvalent de la fonction du travailleur social.

	<b>2013</b>	<b>%</b>
<b>Ont bénéficié d'une régularisation administrative, accès aux droits</b> <i>Important travail administratif support nécessaire à l'autonomie</i>	32	89
<b>Expérimentation professionnelle pendant le séjour CHR</b>	16	44
<b>Accès aux droits</b>	18	50
<b>CMU + complémentaire santé</b>	14	39
<b>Ont eu accès aux soins préventifs et curatifs,</b> <i>L'accès aux droits favorise l'accès aux soins (soins dentaires, consultation généralistes, soins gynécologiques, I.V.G, t soutien psychologique, maladies déclarées.</i>	14	39
<b>Ont bénéficié d'un crédit à la mobilité</b>	6	17
<b>Soutien psychologique</b>	9	25
<b>Dossier Endettement traités</b>	6	17
<b>Déclaration Impôts et régularisations</b>	34	94
<b>AAVA</b>	3	8
<b>AES</b>	5	14
<b>Domiciliation</b>	36	100

Le total dépasse 100 %. Certains jeunes ont bénéficié de plusieurs prestations.

#### **C. SOUTIEN A LA GESTION DE LA VIE QUOTIDIENNE**

- Interventions sur les logements à visée éducative (autonomie),
- Accompagnement du travailleur social dans les démarches liées à l'emploi, repérage du lieu de travail, aide sur la conduite à tenir pour rencontrer un employeur, information sur les droits du travail,
- Insertion dans le réseau des droits et des obligations,
- Accompagnement dans les démarches liées aux soins psychologiques et médicaux (accompagnement pour hospitalisation, consultations),

- Aide à la gestion du budget,
- Conseils et soutien dans tout le processus d'accès à l'indépendance et l'autonomie,
- Une relation d'aide par des entretiens réguliers : engagement du jeune tout au long du parcours par la relation contractuelle avec le service et dans sa relation de proximité avec le travailleur social,
- Amélioration des relations familiales.

#### **D. FAVORISER LA SOCIALISATION ET LA PARTICIPATION DES USAGERS**

Intervention éducative sur la citoyenneté, la relation de bon voisinage, recommandations sur les actes de la vie : emploi, réseau social, famille, conjoint.

Des permanences administratives et recherche d'emploi sont proposées avec l'objectif de l'apprentissage de ces démarches.

Expression des usagers avec une participation active et proposition de thèmes et d'activités culturelles par les usagers.

Préparation d'une collation à chaque réunion d'expression des usagers qui est appréciée par l'attention portée aux jeunes et à cette instance qui favorise l'effort de communication et de partage.

Nous avons eu l'occasion d'aborder les thèmes suivants :

- L'évaluation interne,
- Loi 2002<sup>2</sup>,
- La recherche d'emploi,
- Le fonctionnement du service,
- Les conditions d'hébergement,
- La notion d'usagers,

La participation de l'utilisateur par les différentes instances prévues à cet effet favorise l'expression des usagers, la participation et la relation à l'institution au sens large du terme.

Nous constatons une participation très représentative à chaque réunion.

#### **E. L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE**

L'accompagnement socio-éducatif revêt un caractère multidimensionnel, mettant en évidence les différents champs sur lesquels nous devons intervenir simultanément : social, éducatif et pédagogique.

Le référent unique du jeune concerné bâtit avec le jeune un projet d'insertion sociale approprié, formalisant son engagement par la signature d'un contrat de séjour.

Il assure également le lien fonctionnel entre les différents partenaires et les réseaux concernés par le parcours du jeune.

Il réajuste et fixe les objectifs des avenants au contrat de séjour lors du renouvellement de l'accompagnement et mobilise les moyens et outils adaptés.

Des entretiens réguliers au service ainsi que des interventions sur les lieux d'hébergements font partis intégrante du suivi du jeune.

Une aide et un soutien à l'aménagement sur les logements ; les accompagnements sur les différents lieux professionnels, agence locative, organisme d'accès au logement, organismes administratifs .....

Les réunions d'équipe permettent de partager la réflexion sur tel ou tel parcours de manière régulière afin d'optimiser les moyens pour la réussite du parcours du jeune.

Les jeunes qui ont besoin d'un soutien psychologique peuvent rencontrer la psychologue du service soit de manière ponctuelle, soit dans le cadre d'un suivi plus régulier.

## **F. ACCOMPAGNEMENTS SUR LES DIFFERENTS DOMAINES DE LA VIE SOCIALE**

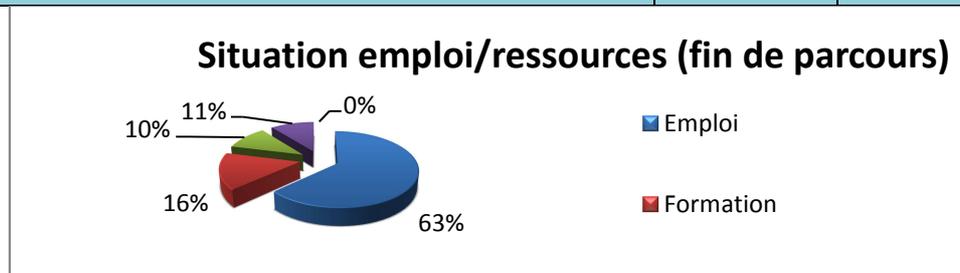
### **a) Durée des séjours**

Durées	Effectif	%
1 à 4 mois	2	11
5 à 7 mois	5	26
8 à 12 mois	7	37
+ de 12 mois	5	26
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>100</b>

*Durée moyenne des séjours sur 19 sortants : 294 jours*

### **b) Accompagnement vers l'emploi : Situation emploi/ressources (fin de parcours)**

Emploi/ressources en fin de parcours	Effectif	%
Emploi	12	63
Formation	3	16
Sans emploi, ni ressources	2	10,5
Ressources hors emploi et formation (ASSEDIC MDPH)	2	10,5
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>100</b>



**63 % des jeunes** ont accédé à un emploi avec des ressources et ont pu accéder à une autonomie et/ou indépendance à la sortie après une expérimentation de différents emplois et/ou formation au cours de son séjour dans le service.

Toutefois nous constatons une faiblesse des revenus liés à l'emploi (nombreux contrats à temps partiel : revenus entre 500 et 1100 €).

✓ **16 % des jeunes ont accédé à une formation** avec des faibles revenus entre 350 € et 700/800 €

✓ **10,5 %** ont des ressources non liées à l'emploi, ASSEDIC, MDPH, ...

✓ **10,5 %** Sans emploi ni ressource.

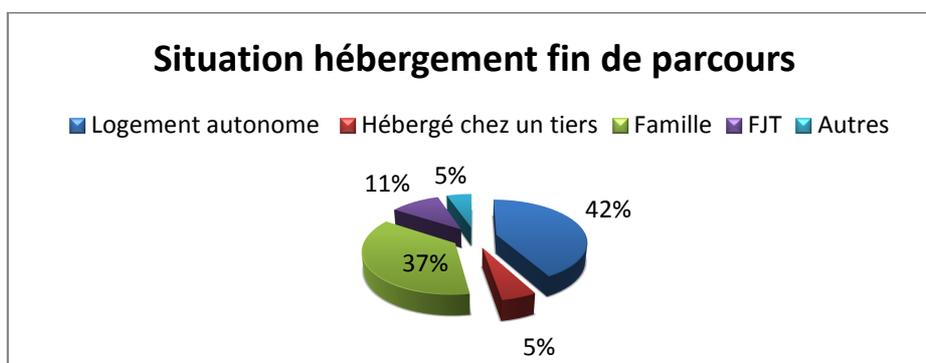
### Nous avons observé courant 2013 :

- Baisse d'offres d'emplois dans le bâtiment ;
- Un très faible taux d'offre d'emplois par le biais de l'intérim ;
- Une augmentation des temps partiels ;
- Des types d'emploi peu qualifiés ;
- Les domaines ciblés : télé prospection, vente, bâtiment, espaces verts, aide à la personne ;
- Entretien des locaux, boulangerie, mécanique, restauration ;
- CDD : on trouve des contrats en alternance, des contrats avenir jeunes, des emplois à temps partiel ;
- 2 CDI.

### c) Accompagnement vers le logement : Situation hébergement (fin de parcours)

Accès à un logement/hébergement en fin de parcours	Au 31.12.2013	
	Effectif	%
Logement autonome	8	42
Hébergé chez un tiers	1	5
Famille	7	37
FJT	2	11
Autres	1	5
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>100</b>

La conjugaison de la dynamique personnelle de ces 36 jeunes, des différents dispositifs utilisés et de notre accompagnement montre à l'évidence les besoins et la pertinence du CHRS jeunes.



### Logement

- 42% des jeunes ont pu accéder à logement et ou hébergement autonome/indépendant.
- Toutefois les types d'hébergements sont de plus en plus variés et réajustés compte tenu des faibles ressources.
- Nous devons alors trouver des solutions diverses et adaptées à la fois à la situation des jeunes et à une réalité économique et sociale, aussi, nous parlerons plus volontiers d'indépendance que d'autonomie.
- 37% des jeunes sont retournées en famille : Certains d'entre eux ont pu réhabiliter le lien familial et retrouver une place dans la famille grâce à un parcours qui a évolué. Pour d'autres, faute de ressources suffisantes, ils n'ont pas pu accéder à un logement autonome.

Pour un petit nombre d'entre eux l'entrée en formation a permis de renégocier un retour en famille élargie.

Commentaires emploi/logement à la sortie : Pour rappel les jeunes, à l'arrivée dans le service, sont pour la majorité (64%) sans emploi ou ont peu d'expérience professionnelle et 61,5% d'entre eux sont sans domicile stable.

## PERSPECTIVES

Les problématiques rencontrées :

- **psychologiques** de plus en plus fréquentes, des jeunes présentant des difficultés multifactorielles et éloignés de l'emploi.
- **comportementales**
- **familiales, ruptures** qui nous renvoient à la **question de la parentalité**, droits, devoirs, aides et soutien à la parentalité, médiation familiale ;
- **paupérisation en augmentation**: faiblesse des aides directes, précarité des conditions d'emploi, faibles rémunérations des formations (freins à l'accès à l'autonomie) ;
- **faible qualification** avec un contexte économique peu favorable à l'accès à l'emploi durable.

nécessitent un accompagnement social durable, pour que le jeune puisse adhérer à l'action éducative, élaborer son projet, pour le mettre en œuvre et pour consolider sa démarche d'insertion.

La conjugaison de la dynamique personnelle de ces **36** jeunes, des différents dispositifs utilisés et de notre accompagnement montre à l'évidence les besoins et la pertinence du CHRS jeunes.

En effet, l'action ses effets et les résultats qui ont été présentés sont encourageants et démontrent combien l'accompagnement social global a une fonction à la fois réparatrice mais qu'elle joue également un rôle préventif.

## L'Action de suite

La capacité d'accueil en accompagnement de suite et de 4 situations.

**Nombre de journées à réaliser ..... 1440**

**Nombre de journées réalisées ..... 922**

**11 personnes dont 6 filles et 5 garçons ont été suivies dans le cadre de l'action de suite et 6 sont sorties dans le courant de l'année 2013**

L'action de suite proposée à la sortie de l'hébergement CHRS s'inscrit dans le cadre du parcours progressif d'insertion des jeunes.

Les différents axes concernés par cette action d'accompagnement porte sur :

- Conseil et soutien dans le processus d'accès à l'autonomie de l'accompagnement vers et dans le logement.
- Aide à la gestion budgétaire, suivi des remboursements des dettes
- Aide et /ou consolidation de l'emploi, recherche d'emploi.
- Soutien à la dynamique personnelle
- Réhabilitation du lien familial et social
- Mise en lien avec les partenaires.

**Nombre de personnes concernées par l'action de suite sur l'année 2013 ..... 11**

**Nombre de personnes entrées courant 2013 ..... 10**

**Nombre de personnes sorties courant 2013 ..... 6**

### A. LES RESULTATS : SUR 6 SORTANTS

#### a) Durée

1 mois	3
5/6	2
8 mois	1
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>

Les accompagnements en action de suite sont de courte durée pour la plupart d'entre eux. Il s'explique par le fait que les jeunes expérimentent leur autonomie dans des conditions réelles sans dépendre d'un service.

#### b) Situation emploi à la sortie

Ont accédé à un emploi	5
Sans emploi	1
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>

#### c) Situation logement à la sortie

Ont accédé à un logement	5
Retour en famille	1
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>

**Pour les 6 jeunes sortants de l'action de suite, 5 d'entre eux ont des ressources allant de 500 à 1100 €**

Situation administrative, santé à la sortie :

- Ils ont tous une couverture sociale,
- Pas de problème de santé
- Mise à jour de la situation administrative

## **SERVICE INSERTION PROFESSIONNELLE (SIP)**

**\*A.A.V.A. 71 rue Barbéris -06300 NICE**

**\* Auto-Ecole Sociale 90 avenue de l'Arbre Inférieur**

**Chef de Service : Dominique COSTA**

Le Service d'Insertion Professionnelle s'est constitué au sein du Secteur Insertion Logement Emploi, regroupant l'ensemble des actions menées au titre de l'accompagnement socio-professionnel des publics en situation de précarité, et ce émanant tant de l'ex « Pôle d'Accès à l'Emploi » à savoir le service D'clic, que celles constituant des émanations du CHRS liées à l'insertion professionnelle des publics bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Hébergement.

Cet ensemblier ayant pour tronc commun l'insertion socio-professionnelle des publics s'est ainsi trouvé en posture de véritable passerelle entre les deux ex pôles, à même de répondre à une préoccupation de transversalité d'autant plus nécessaire du fait de la réorganisation interne à la Fondation.

L'identité du SIP s'est donc naturellement construite autour de l'insertion professionnelle de publics en difficultés par le biais d'outils aussi variés que l'AAVA, l'auto-école, la session d'accueil RSA, les bilans professionnels pour les personnes incarcérées, l'accompagnement au titre d'un parcours d'insertion socio-professionnel tel que pratiqué par le Plan Local d'Insertion par l'Emploi du bassin de Cannes.

Ces différents dispositifs ont pu s'enrichir mutuellement, permettant par exemple à l'AAVA de candidater à d'autres modes de financement et de structurer un projet novateur (Ressourcerie), à l'Auto-école de pratiquer une extension avec l'ouverture d'un autre site envisagé pour 2014 et d'autres modalités de financement (PLIE NCA Via FSE), laquelle extension bénéficiera du savoir-faire pédagogique développé grâce à l'action menée auprès des publics CHRS ... De même, les modalités conventionnelles pratiquées avec le PLIE cannois ont aidé à structurer celles de l'extension de l'auto-école ... Le travail d'évaluation mené au CHRS dont dépendent l'AAVA et l'Auto-école permet également de lier l'ensemble des actions menées au SIP en matière de sécurité, expression usagers...

## L'ACTION D'ADAPTATION LA VIE ACTIVE / PSP MULTISERVICES

### Définition (rappel) :

Conformément au décret du 3 Juillet 2001, la mission de l'atelier consiste en « une adaptation à la vie active par l'apprentissage ou le réapprentissage des règles nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle ».

L'AAVA constitue ainsi un outil d'insertion socio-professionnel, **1<sup>ère</sup> phase** en matière d'insertion professionnelle, en amont des structures qui relèvent de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE).

### Le projet de service : rappel

L'AAVA permet donc aux usagers ainsi « mis en situation » de travail par le biais d'activités adaptées et dûment encadrées, de construire un parcours d'insertion professionnelle individualisé et tenant compte (ou révélant des freins devant être traités en amont ou de façon concomitante).

Selon les besoins identifiés par les travailleurs sociaux prescripteurs et/ou référents, l'AAVA peut proposer trois modalités d'accompagnement avec des objectifs individualisés à la clef.

1- **L'observation ou Evaluation** qui peut durer de quelques jours ou semaines à 3 mois, et qui se donne pour but **de confirmer ou d'infirmer le diagnostic** posé en amont par le Travailleur Social prescripteur. Il s'agit d'évaluer si : « **l'orientation dans un parcours socio-professionnel est-elle pertinente pour l'utilisateur** ».

Les éléments susceptibles de déterminer l'orientation sur ce type de parcours sont : l'absence de projet formalisé par la personne et l'identification d'un potentiel d'employabilité à terme, lequel sera corroboré ou pas lors de la mise en situation.

A noter que le projet professionnel peut se construire durant cette phase, en concertation avec le référent social, ou bien postérieurement.

2- **La redynamisation** qui dure en général de 3 à 6 mois. Il s'agit là non plus seulement d'observer, d'évaluer mais **de consolider les premiers éléments d'amélioration** par une mise en situation plus cadrée sur la durée. La montée en charge opérée quant à la capacité de travail est accompagnée et ajustée en fonction des difficultés de la personne, manifestant ainsi toute la souplesse nécessaire à cette forme de « réentraînement ». Le projet se formalise avec le référent social, se réajuste en concertation au besoin.

3- **L'insertion professionnelle** d'une durée maximale de 6 mois, renouvelable une fois. Ce parcours consiste en un travail plus en profondeur afin de poursuivre la démarche de progression et anticiper une insertion professionnelle ultérieure. Le niveau d'exigence est accru et le temps constitue un facteur clé de réussite pour cette phase (notamment par l'acquisition de gestes techniques et de connaissances en lien avec l'activité exercée). Les personnes sont devenues plus « productives » et peuvent servir de modèle pour les autres.

### Les modalités de conventionnement (rappel) :

Multiservices étant pour une grande part financé par la Dotation Globale de Fonctionnement alloué au CHRS par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et des Populations Précaires (BOP 177), 15 places sont attribuées à l'année aux services du CHRS. La prestation AAVA se décline sous la forme d'un volume de 80 heures mensuelles de présence sur l'atelier pour un usager, pour une durée égale à 6 mois.

5 autres places sont également allouées aux bénéficiaires du RSA au titre de leur contrat d'insertion, places externes co-financées par le Conseil Général des Alpes Maritimes. Les travailleurs sociaux des CCAS et MSD (voire tout instructeur de contrat d'insertion) peuvent dès lors effectuer leurs propres orientations sur l'AAVA dans les limites des places disponibles et de la quote part correspondante à ce conventionnement supplémentaire.

### PROFILS DES PERSONNES PARTICIPANTES

#### 1. Les effectifs 2013 :

11 personnes étaient présentes sur les ateliers au 1<sup>er</sup> Janvier 2013, soit 10 hommes et 1 femme.

34 personnes ont été intégrées courant 2013, dont 5 femmes, et 38 en sont sorties (dont 6 femmes).

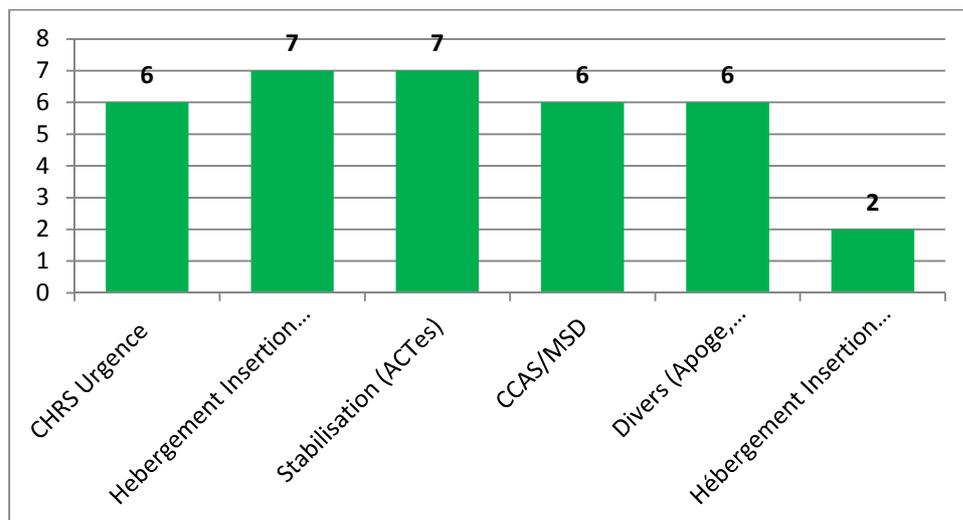
Au total, 45 personnes ont été présentes sur les ateliers durant l'année (dont 6 femmes).

A noter que 66 % de nos usagers sont bénéficiaires du RSA, soit 30 personnes sur 45.

8 usagers étaient encore présents au 31/12/13 (dont 1 femme).

#### • Origine de l'orientation (sur 34 entrées)

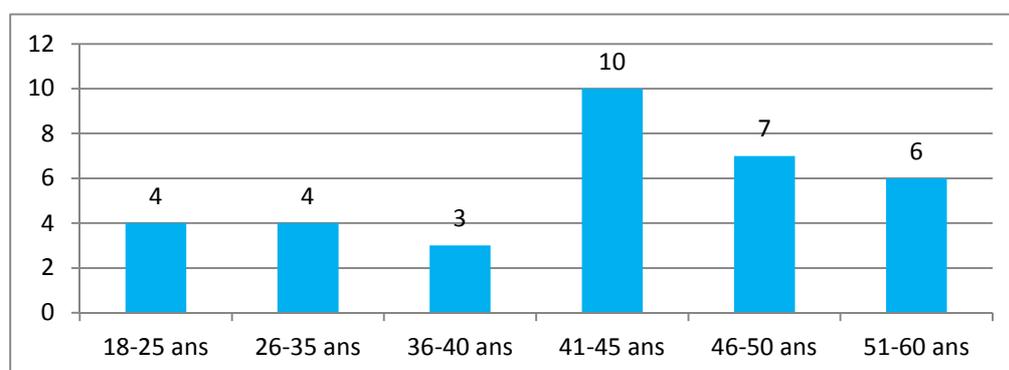
CHRS Urgence	6
Hébergement Insertion Global – SHIG ACTes	7
Stabilisation (ACTes)	7
CCAS/MSD	6
Divers (Apoge, SPIP, CSAPA, ALT Halte, ACT...)	6
Hébergement Insertion Jeunes – SHIJ ACTes	2



44% des entrées proviennent des services du CHRS (Urgence, Insertion et Jeunes). Si l'on compte la Stabilisation qui dispose d'un agrément CHRS, et les services type CSAPA, ACT, ALT, c'est environ 80 % des orientations qui sont réalisées en interne, contre 20 % d'orientations « externes ». Ce chiffre est en légère augmentation par rapport à l'année précédente, dans la mesure où nous avons dû relancer le réseau des partenaires externes, notamment en vue d'honorer la convention passée avec le Département quant à l'accès des bénéficiaires du RSA à l'AAVA.

- **Les âges (sur 34 entrées)**

18-25 ans	4
26-35 ans	4
36-40 ans	3
41-45 ans	10
46-50 ans	7
51-60 ans	6



38 % de notre effectif a plus de 45 ans, 18 % plus de 50 ans. Les 18/25 ans représentent pour leur part environ 19 % de notre population.

- **Les Niveaux de qualification et la durée d'inactivité**

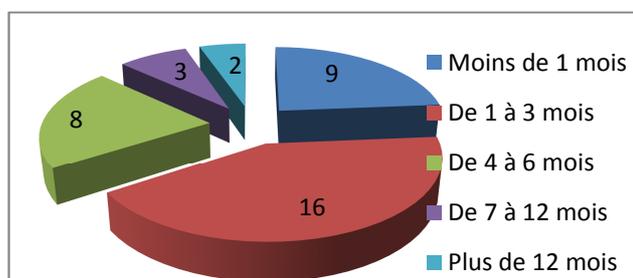
Niveaux de qualification		Durée d'inactivité (déclarative)	
VI et Vbis	15	Moins de 1 an (y compris sur de l'emploi précaire)	12
V	13	De 1 à 5 ans	12
IV	4	Plus de 5 ans	4
III et +	2	Jamais travaillé	6

44 % des personnes reçues ont un niveau de qualification inférieur à V (Brevet des Collèges + CAP ou BEP obtenu).

65 % de l'effectif déclarent ne plus exercer d'activité professionnelle depuis plus d'un an. A noter que parmi les personnes déclarant une durée d'inactivité inférieure à un an, beaucoup des dits emplois semblent relever d'une certaine précarité (intérim, CDD...).

- **Les durées de séjour (sur 38 sorties)**

Moins de 1 mois	9
De 1 à 3 mois	16
De 4 à 6 mois	8
De 7 à 12 mois	3
Plus de 12 mois	2



24 % de l'effectif a une durée de séjour inférieure à 1 mois. 42 % des personnes ont, cette année, une durée de prise en charge allant de 1 à 3 mois, et 21 % supérieure à 3 mois. La durée moyenne en 2013 a évolué par rapport à 2012, passant de 1 à 3 mois (au lieu de 3 à 6).

- **Les types de sorties (sur 38 sorties)**

Retour suivi social	18
Retour aux soins	6
Formation qualifiante	2 (1 en cuisine, 1 agent administratif)
Insertion par l'Activité Economique (IAE)	1 ACI
Retour Emploi (droit commun)	5 (3 intérimis + 1 CDD 6 mois + 1 CDI)
Accompagnement Emploi (RE, PLIE...)	4
Autres (arrêts, abandons))	9
MDPH	5 (3 RQTH + 2 Préorientations)
Retraite	1

Cette année, 55 % des personnes sorties n'ont pas « franchi le cap » et ont dû continuer à bénéficier d'un accompagnement social avec ou sans démarche de soins. La proportion de personnes devant bénéficier d'une démarche de soins préalable à toute insertion professionnelle, et concomitante à un accompagnement social, a d'ailleurs nettement progressé ces deux dernières années. Le diagnostic effectué par l'AAVA aura permis de corroborer la nécessité de poursuivre ce type de prise en charge (problématique santé, addictologie, comportementale, relationnelle... confirmée ou révélée sur l'atelier...).

Pour 45 % de notre population, un parcours d'insertion professionnelle s'avère envisageable, à différents niveaux quant aux étapes ayant, ou pas, été d'ores et déjà franchies lors de la mise en situation AAVA (IAE ou formation pour certains, emploi direct pour d'autres, ou dans le cadre de la MDPH en vue d'un accompagnement adapté aux difficultés de santé, ou avec un soutien adapté type PLIE ou Pôle Emploi)

A noter que parmi les 5 personnes ayant retrouvé un emploi de droit commun, on dénombre un accès direct en CDI (commis de cuisine), 1 CDD de 6 mois en vue d'un CDI (chauffeur livreur), et 3 missions intérimaires (BTP et manutention).

Le diagnostic élaboré à l'AAVA aura permis également d'étayer 5 orientations en vue d'une RQTH, et 2 sessions de Préorientation ont été demandées.

## **2. LES ACTIVITES EN 2013**

Les activités menées sur l'AAVA ces 2 dernières années s'orientent de plus en plus sur la perspective de création d'une Recyclerie/Ressorcerie, contribuant ainsi aux enjeux majeurs actuels sur le plan sociétal et collectif en matière de Développement Durable.

### **Une Ressorcerie : qu'est-ce que c'est ?**

#### **Le concept de Ressorcerie**

Réduire les déchets, en les recyclant, ou en les revalorisant afin de leur donner une seconde vie, telle est la philosophie du concept de Recyclerie/Ressorcerie. Les finalités de ce type d'activité s'avèrent multiples :

**Social** : la Ressorcerie offre un service de proximité permettant d'acquérir des biens de consommation à coût modique, et ce pour tout type de publics. Il s'agit également d'un lieu offrant une information, une sensibilisation à la notion de la gestion des déchets, d'achats responsables. L'AAVA Multiservices mène également une action sur la maîtrise de la consommation d'énergie pouvant donner lieu à des ateliers d'information collective.

**Economique** : la gestion des déchets représente un coût important pour les collectivités locales, coût que ce type d'action tend à réduire. Ce type d'action innovante entraîne aussi le développement de métiers nouveaux dans le champ du Développement Durable.

**Environnement** : l'action permet de réduire les déchets dont le stockage, la destruction, posent un problème environnemental croissant pour les pouvoirs Publics. L'ouverture aux publics et la sensibilisation pratiquée à leur encontre tend à développer la notion de comportements de consommation responsables (usagers et clients), voire d'écocitoyenneté.

#### **Pourquoi une Ressorcerie portée par l'AAVA ?**

L'une des dimensions prépondérantes à ce projet de Ressorcerie, outre l'aspect consistant à allier Développement Durable et Insertion Socioprofessionnelle, demeure l'ouverture de la structure sur le territoire.

En effet, la Ressorcerie constitue un lieu ouvert au public (tous publics, et pas seulement Usagers, mais clients type particuliers et /ou entreprises...) et concerne l'ensemble des Décideurs et Financeurs Locaux (Métropole, CG, Région, Services Déconcentrés de l'Etat). Nous serons ainsi amenés à collaborer avec des structures diverses œuvrant dans ce champ, diversifiant dès lors nos modes de collaboration interinstitutionnelle.

Par le biais de la Ressorcerie, nous tendons donc à élargir notre offre d'accueil, à élargir également le partenariat institutionnel, de même que le projet social comprenant dès lors des préoccupations sociétales fortes concernant le « tout un chacun ».

La Ressourcerie répond également à des préoccupations économiques généralistes, permettant à tous de consommer à moindre frais, ce qui en fait une activité lucrative à même d'équilibrer notre AAVA qui nécessite d'alimenter sa section commerciale pour assurer sa pérennité. L'objectif consiste à voir plus loin en matière d'autofinancement, cela nous amenant à développer des modes opératoires et des processus plus adaptés (rationalisation Coûts/Moyens).

Enfin notre projet social viendrait ainsi s'enrichir, car à l'accès à la citoyenneté à laquelle nous œuvrons au bénéfice de nos publics viendrait s'ajouter l'accès de tous à l'écocitoyenneté.

De plus, les filières en lien avec le Développement Durable amènent à ce jour la création de métiers nouveaux qui se verraient alors ouverts à nos publics en insertion.

## **En quoi nos activités correspondent-elles au concept de Ressourcerie ?**

### **1) La collecte**

En 2013, nous avons continué à soutenir nos efforts quant aux **opérations de débarrassages et évacuations chez des particuliers**, ainsi que **des déménagements en interne** pour les services de la Fondation, les appartements du CHRS, nous permettant aussi de procéder à la récupération de meubles et objets divers susceptibles d'être remis en circulation et de bénéficier ainsi d'une seconde vie.

Cela permet également de proposer à nos usagers outre des activités de débarrassages et manutentions, des activités de tri et de valorisation des meubles et objets ainsi récupérés.

### **2) La valorisation et le tri :**

Cette année a été marquée par une montée en charge de cette activité de valorisation des meubles et objets récupérés, se situant dans une optique « Arts déco », « objets côtés et anciens », « relookage et customisation », notre savoir-faire s'étant enrichi en la matière sous la conduite de notre éducateur technique en charge de l'atelier, conférant à nos productions un aspect de plus en plus créatif.

A noter que ces ateliers de valorisation vont du niveau 1 (nettoyage) jusqu'au niveau 3 (transformation et développement artistique), en passant par le niveau 2 (réparations). Un aperçu de ce travail peut être consulté en annexe (photos).

### **3) La Vente :**

Quatre niveaux de revente sont prévus dans le développement de l'activité, à savoir la vente sur place en magasin (en cours de création du fait des aménagements nécessaires en terme d'espaces) la vente sur internet (à développer), le développement de l'événementiel (à développer également), et la démarche dépôt vente (utilisée actuellement).

### **4) La sensibilisation à l'environnement :**

Elle vient s'articuler tout naturellement avec l'action de maîtrise de la consommation énergétique menée par l'AAVA depuis fin 2009, qui se développe en termes de partenariat, voire d'activités proposées (Diagnostic de Précarité Energétique).

### **5) La participation à la réduction des déchets :**

Depuis 2012, nous bénéficions d'une autorisation d'accès permanent à l'ensemble des sites de Déchèterie de la Métropole Nice Côte d'Azur.

En contrepartie, nous comptabilisons le tonnage de matières que nous récupérons, pour ensuite revaloriser et recycler, contribuant dès lors à la diminution des déchets sur le territoire.

**Tonnage de matières traitées en 2013 :**

OBJETS RECUPERES EN 2013					
	LITERIES	ELECTROMENAGERS	MOBILIERS	DIVERS	TOTAL
QUANTITE	4	23	176	65	268
%	1,49%	8,58%	65,67%	24,25%	
KG	160	920	7040	390	8510

DECHETTERIE 2013		
NOMBRE DE VOYAGES	POIDS EN KG	TOTAL KG
48	400	<b>19200 t dont :</b> 50% bois 20 % fer 30 % tout venant. <i>Absence de gravats/ papier recyclé par veolia, site de Carros)</i>

DECHETTERIE+REVENTE
27 710 KG

**Conclusion : 1 tiers des déchets récupérés est recyclé par nos services, soit 8,5 tonnes sur les 27,71 tonnes récupérées (31%).**

**Les activités de petits travaux électriques :**

**Le montage câblage de luminaires** en sous-traitance pour le compte d'une entreprise de la région fonctionne toujours sur notre atelier. Cette activité, bien que déficitaire d'un point de vue économique, répond fortement aux besoins de certains de nos usagers (travail posté et répétitif, car ne nécessitant pas de port de charges ni de station debout, et présentant une relative simplicité d'exécution).

Par ailleurs, **la rénovation de luminaires anciens** (type lustres à lampilles), ainsi que de **petits travaux d'électricité**, restent des activités pratiquées à la demande sur cet atelier.

**L'atelier Rénovation BTP :**

En 2013, nous avons continué à œuvrer au chantier de réfection de salles de classes négocié avec la Fondation Don Bosco, et pour lequel nous semblons -toujours- donner entière satisfaction. Nous avons également continué à effectuer des chantiers pour des particuliers, en alternance, ainsi que pour le Lycée Masséna.

Nous avons cette année souhaité optimiser la productivité de cet atelier, quelque peu en baisse en 2012, par l'élaboration d'un plan de charge pour les différents chantiers à effectuer, en y incluant des travaux internes à la Fondation, en alternance avec une clientèle externe.

## Bilan de l'Action de Maîtrise de la consommation d'énergie électrique pour des publics en situation de précarité :

Notre action pour rappel, consiste à intervenir auprès de ménages en situation de précarité logés dans le cadre du PDALPD (Plan Départemental d'Aide au Logement des Personnes Défavorisés), afin d'équiper les appartements de lampes à basse consommation, de coupe-veilles et thermomètres. Il s'agit également de sensibiliser les personnes aux éco gestes, d'effectuer un état visuel des installations électriques, et d'informer le cas échéant, sur le Tarif de Première Nécessité (TPN) pratiqué par EDF (pour les personnes bénéficiaires de la CMU complémentaire).

Bien qu'ayant manqué de prospects en 2012, nous avons, rappelons- le, œuvré à étendre notre partenariat afin d'accroître le nombre des bénéficiaires potentiels de cette action (CCAS, ADOMA...). Cette année, un nouveau partenaire est apparu dans le paysage avec l'ouverture sur le quartier Pasteur du PIMMS (Point Information Médiation Multi Services), organisme chargé de faire le lien entre la population et les différents services publics. Le fait de soutenir les usagers en vue de réaliser des économies d'énergie faisant partie intégrante de leurs missions, c'est tout naturellement que nous avons collaboré à la résolution de certaines situations.

**En 2013**, nous devions en tout premier lieu, obtenir l'assurance de disposer du nombre de prospects nécessaires afin de pouvoir honorer les objectifs quantitatifs fixés conventionnellement. Ce fut chose faite grâce à la proximité de l'équipe réalisant l'accueil des nouveaux entrants dans le RSA (Session d'Accueil Systématique), nous permettant dès lors de proposer directement la prestation aux personnes ainsi reçues. Nous avons de ce fait réalisé les 220 visites prévues dans la convention passée avec le CG 06 (plus une cinquantaine de déplacements non aboutis).

Nous avons pu réaliser en 2013 un suivi structuré de cette action, en fournissant à EDF 80 dossiers de personnes vues en 2011, pour évaluation de la consommation d'électricité et mesure de l'impact de notre prestation. Les résultats de cette évaluation ont démontré que 45 % des personnes visitées ont effectivement vu leur consommation d'électricité baisser. Certains ménages dont la consommation avait augmenté ont fait l'objet d'une visite de contrôle ayant permis d'identifier les raisons de cet état de fait (en lien le plus souvent avec l'achat de biens de consommation « énergivores » une fois la situation financière améliorée).

**A noter que c'est tout de même 565 foyers qui ont à fin 2013 bénéficié de la prestation depuis le début de l'action fin 2009/début 2010. Souhaitons que la « bonne parole » ainsi portée puisse faire quelques émules auprès de nos publics, ou autres....**

Pour 2014, les perspectives se déclinent comme suit :

Proposer la prestation à d'autres fournisseurs d'énergie (Eau/Gaz...) voire aux Agences Régionales de Santé dans la mesure où les éco gestes concernent également l'alimentation.

Elargir la prestation au Diagnostic Energétique (DPE) de l'appartement, sous réserve d'une formation (et de l'habilitation) de nos intervenants.

Cibler un public bénéficiaire du FSL Energie, sous réserve des listings fournis

## **PERSPECTIVES 2014**

Ainsi que nous pouvons le constater à la description des activités déployées sur cet atelier ces dernières années, nous nous orientons de plus en plus sur des tâches que nous situons en lien avec la notion de Développement Durable, à savoir le recyclage de meubles, les débarrasages et l'orientation des déchets qui en sont issus vers des recyclages adaptés (papier, tissu, ferraille, bois...). Cette identité souhaitée pour l'AAVA donne également davantage de sens encore aux activités effectuées par les usagers, qui se retrouvent à œuvrer pour l'intérêt et l'avenir communs.

### **\*AUTO –ECOLE SOCIALE : 90 Avenue de l'Arbre Inférieur- 06300 Nice**

#### **Présentation de l'auto-école sociale (rappel) :**

L'auto-école sociale Actes accueille uniquement depuis plusieurs années des bénéficiaires des CHRS (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) du département des Alpes Maritimes.

Dans ce cadre, l'auto-école est financée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et des Populations Précaires (DDCSPP) au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement allouée au CHRS (action d'insertion socio-professionnelle au bénéfice de ces publics cibles).

La pédagogie appliquée est strictement conforme au Programme National de Formation, mais les difficultés individuelles sont prises en compte pour permettre un apprentissage adapté à chaque candidat.

Les cours de code sont dispensés en présence permanente d'un enseignement de la conduite et de la sécurité routière.

Au cours des séances de code, un perfectionnement sur la lecture et l'apprentissage de la langue française est favorisé. La notion de responsabilité personnelle et collective demeure le fil rouge de l'enseignement en vue de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes suivies, et plus largement un accès à la notion de citoyenneté rendu possible par cet outil privilégié.

Des commissions de suivi ont lieu régulièrement avec les travailleurs sociaux référents, en vue d'évaluer régulièrement les marges de progression, les potentialités à aboutir dans la démarche d'obtention du permis, ou bien en vue de réorientation sur d'autres types de mesure le cas échéant (Mobilis, alphabétisation préalable, soins...).

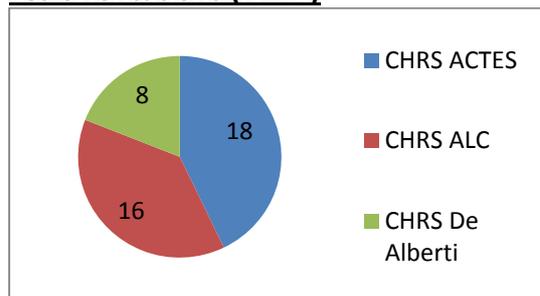
#### **Les effectifs en 2013**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014 : 22 personnes inscrites. (27 au 1<sup>er</sup> janvier 2013).

Au cours de l'année 2013, il y a eu 15 inscriptions, 42 personnes au total ayant bénéficié d'une prise en charge à l'auto-école sociale Actes.

13 personnes sont sorties du dispositif au cours de l'année.

#### **Les orientations (N=42)**



CHRS ACTES	CHRS ALC	CHRS De Alberti
18	16	8

### Les âges (N=42)

18/25 ans	25/34 ans	35/49 ans	50/64 ans
11	21	9	1

### Résultats Examens :

**Examen Permis B (conduite)** : 4 examens réussis sur 8 passés. (50 %)

**Examen de théorie générale (Code)** : 11 examens réussis sur 12 passés. (91 %)

### Les sorties autres du dispositif : N= 13 :

Motifs de sorties	Absence au-delà de un mois	Déménagement	Réorientation	Abandons
Effectif	9	1	1 (Boite à vitesse automatique)	2

### 2013 : l'année du développement

La perspective d'ouvrir notre auto-école sociale à d'autres publics que les bénéficiaires du CHRS, s'est présentée courant 2013 par le biais du Plan Local d'Insertion à l'Emploi (PLIE) de la Métropole Nice Côte d'Azur.

En effet, les participants du PLIE en recherche d'emploi pour lesquels l'obtention du permis de conduire vient étayer la formalisation d'un projet professionnel le nécessitant, pourraient ainsi bénéficier de cet apprentissage adapté, sous réserve qu'ils répondent aux conditions de ressources le justifiant.

Nous avons ainsi pu proposer la pédagogie mise en œuvre pour les usagers du CHRS, à savoir l'appui personnalisé à l'apprentissage du code de la route (cours collectifs et accès à distance par internet le cas échéant), la mise en œuvre de commissions d'admission et de suivi avec les référents. Rappelons que ces commissions permettent notamment des prises de décision concertées en matière d'admissions, de suivis et même de réorientations des usagers en file active.

Les débats à l'admission sont étayés par la mise en œuvre d'une série de tests effectués par le moniteur lors d'entretiens de préadmission des candidats, entretiens au cours desquels les motivations du candidat sont également approfondies. Les commissions de suivi permettent également de faire le point sur les difficultés décelées en cours de formation afin de permettre une prise de relais par les référents ainsi que de proposer de façon concertée des solutions adaptées à la personne en difficultés (Exemple : mise en place de la conduite supervisée ou avec boîte à vitesse automatique, correction de la vue, alphabétisation, réaménagement des priorités en matière de déplacement, Mobilis pour optimiser l'utilisation des transports en commun, accompagnement quant à la prise en compte des difficultés d'ordre cognitives, psychomotrices...).

Notre moniteur effectue également des « voyages école » pour les élèves les plus avancés (partir pour la journée à St Tropez par exemple !) afin de développer leur autonomie en construisant un itinéraire (carte routière, internet), en réalisant un déplacement plus long que d'habitude en voiture afin d'en appréhender les conséquences (fatigue.. .), et aussi afin de donner à la conduite une notion de plaisir...

## **PERSPECTIVES 2014 :**

### ***Convention PLIE NCA :***

L'extension de l'auto-école sociale est donc effective en ce début 2014, avec l'ouverture d'un 2ème site sur l'Ouest de la Ville (local agréé par les services de la Ville et de la Préfecture pour la réception du public et l'enseignement du code de la route), le recrutement d'un nouveau moniteur pour mener la convention passée avec le PLIE NCA, laquelle comporte 15 places de formation au permis B pour les participants du PLIE, et un objectif de 3 à 6 permis obtenus fin 2014.

### ***Appel à projet CG06 « Lancement du Plan Emploi » :***

Dans le cadre de cet appel à projet, nous avons demandé le financement de 5 places pour la formation au permis B concernant des bénéficiaires du RSA, dont le projet professionnel nécessite là aussi l'obtention du permis.

### ***Convention SPIP :***

Autre action démarrant en 2014, l'apprentissage du code de la route pour des détenus de la maison d'arrêt de Nice (Convention passée avec les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation qui orientent les détenus intra-muros).

Nous effectuons ainsi 2 heures hebdomadaires de formation au code intramuros, sous forme de 2 sessions de 15 semaines, avec passage d'un examen blanc en fin de parcours selon progression.

Cette action se situe bien évidemment dans un objectif de lutte contre la récidive et en vue de favoriser la réinsertion des détenus pour le SPIP. Nous sommes d'ores et déjà sollicités afin de mettre en œuvre une pédagogie adaptée en matière de délinquance routière (type alcool au volant) et cela pourrait bien constituer à terme un axe de travail à creuser pour l'avenir.

### ***Autres perspectives :***

Tenant compte des besoins identifiés pour notre public souffrant assez fréquemment d'isolement social, nous souhaiterions développer l'apprentissage de la conduite supervisée par la mise à disposition d'un véhicule pour les personnes isolées, et développer un partenariat avec des bénévoles mettant leur temps et leur expérience à disposition pour accompagner des élèves dans ce cadre.

Nous avons toujours en réserve nos modules de formation type « post permis », « sensibilisation », « conduite écologique », que nous tenons à disposition de qui voudrait solliciter cette prestation !

**ACTES JEUNES**  
**60 rue Gioffredo – 06000 NICE**  
***Chef de Service : Muriel MASSEGLIA***

## ***Introduction***

La situation des jeunes 18-25 ans se dégrade d'année en année en France et les conditions de passage de l'enfance à l'âge adulte se sont profondément transformées.

La crise économique et financière a rendu plus aigües leurs difficultés, cette tranche d'âge connaît une précarisation marquée par un taux de pauvreté élevé (22,5 % des jeunes vivent en dessous du seuil de pauvreté contre 13,5 % dans l'ensemble de la population) et 150 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans qualification.

Par ailleurs, la jeunesse subit de plein fouet, une crise du marché immobilier qui a connu une hausse des prix sans précédent jusqu'au milieu de l'année 2008. Cette situation combinée avec une plus grande précarité des jeunes adultes : bas salaires, contrats de travail à durée déterminée, chômage pèsent tout particulièrement sur eux.

Certains de ces jeunes, dont les parcours sont faits de ruptures, d'échecs, de passés et d'adolescence lourds, de multiples placements institutionnels, sont encore plus impactés par cette précarité et ont de plus en plus de mal à se projeter dans leurs perspectives d'avenir. Confrontés dans leur devenir à la question de l'incertitude et de la complexité, ces jeunes ont et auront de plus en plus besoin d'être accompagnés dans leur parcours vers l'autonomie.

En effet certains jeunes, apparaissent insuffisamment préparés à l'accès à l'autonomie quand celle-ci n'est pas assortie d'un accompagnement et nous nous retrouvons confrontés à des situations d'échecs qui peuvent être catastrophiques à long terme.

Il semble alors judicieux de travailler l'autonomie le plus en amont possible, en lien avec les partenaires afin de favoriser les possibilités d'accès à l'emploi et au logement pour les jeunes qui en sont le plus éloignés

## **1. L'activité**

### **1.1 PHOTOGRAPHIE DU PUBLIC ACCUEILLI**

#### **C. EFFECTIF GÉNÉRAL**

<b>Nombre de jeunes accueillis au 31 Décembre 2013.....</b>	<b>150</b>
<i>Ont bénéficié d'une investigation.....</i>	<b>76</b>
<b>Ont bénéficié d'un accompagnement contractualisé : .....</b>	<b>74</b>
<b>Ont bénéficié d'un hébergement dans le cadre de l'ALT/Acteil : .....</b>	<b>36</b>

Mois	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>46</b>	<b>49</b>	<b>43</b>	<b>40</b>	<b>39</b>	<b>30</b>	<b>34</b>	<b>31</b>	<b>32</b>	<b>31</b>	<b>30</b>
<b>Accompagnement</b>	32	35	39	34	34	31	28	29	26	26	27	27
<b>Investigation</b>	7	11	10	9	6	8	2	5	5	6	4	3

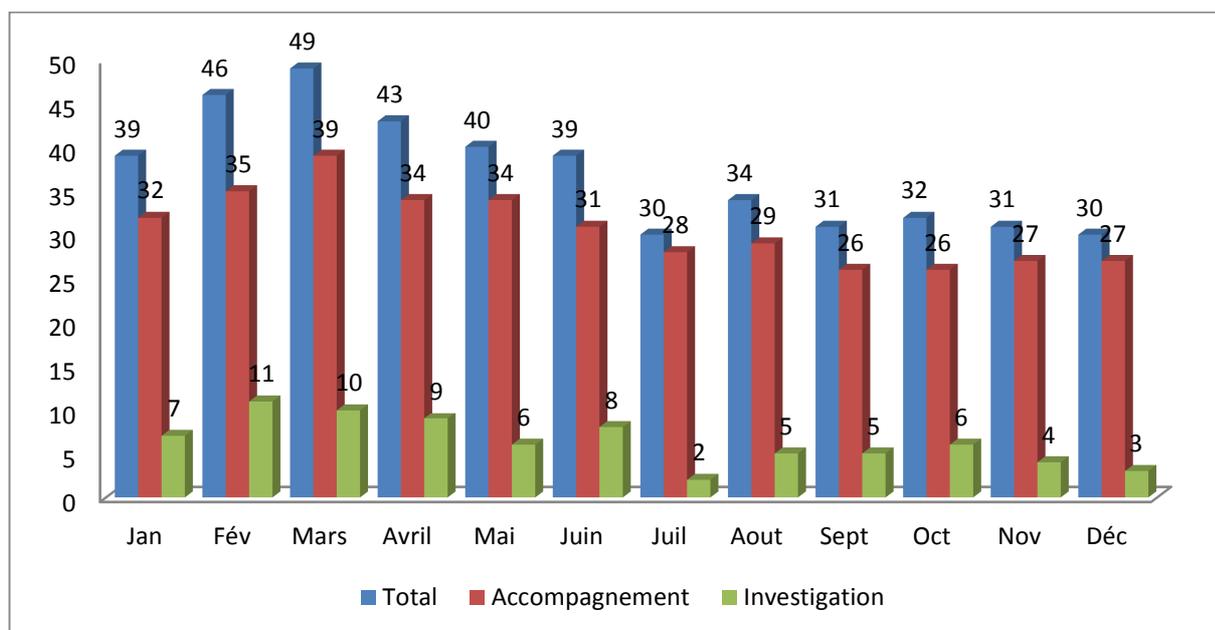
▪ **Le Flux mensuel accompagnement contractualisé**

**Etaient présents au 01 janvier 2013 .....32**  
**Sont entrés courant de l'année 2013 .....42**  
**Sont sortis courant de l'année 2013 .....47**

Au total 150 jeunes ont été accueillis, avec un flux mensuel accompagnement allant de 26 à 49 jeunes.

74 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement social contractualisé dont 36 hébergés dans le cadre du dispositif ALT géré par Actes Jeunes.

Dans le cadre de nos permanences, 76 personnes ont été accueillies au titre de l'investigation



**B. ACCUEIL, INVESTIGATION : 76**

*A propos de l'accueil, investigation*

Dans le cadre de nos permanences, **51 %** des jeunes, issus des différents réseaux : jeunes, sociaux, judiciaires, rue, partenaires, hébergement ont été accueillis pour accueil investigations.

*Rappel sur la fonction d'investigation* : elle consiste en un recueil des demandes d'accompagnement en vue d'une évaluation diagnostic afin de :

- procéder à une admission au service Actes Jeunes dans les limites de la capacité d'accueil du service ;
- d'aider ponctuellement certains d'entre eux ;
- de réorienter les autres demandes vers des services ad hoc.

L'expérience du service, la spécificité de la tranche d'âge et le type d'accompagnement de proximité s'appuyant sur un support d'hébergement temporaire exposent le service Actes Jeunes à un grand nombre de sollicitations des différents partenaires et des jeunes (par leur propre réseau ; rue amis ...) qui dépassent largement la capacité d'accueil.

Aussi nous avons été amenés à poursuivre l'organisation d'une permanence le mardi après-midi, afin de gérer les demandes d'admissions et d'aider les partenaires pour des orientations sur la base d'un diagnostic partagé.

### **C. LES PROFILS ET LES PROBLÉMATIQUES**

*Les problématiques identifiées chez les jeunes accueillis révèlent des situations sociales très complexes qui génèrent un mal être existentiel, une précarité, un isolement et une souffrance sociale et psychique.*

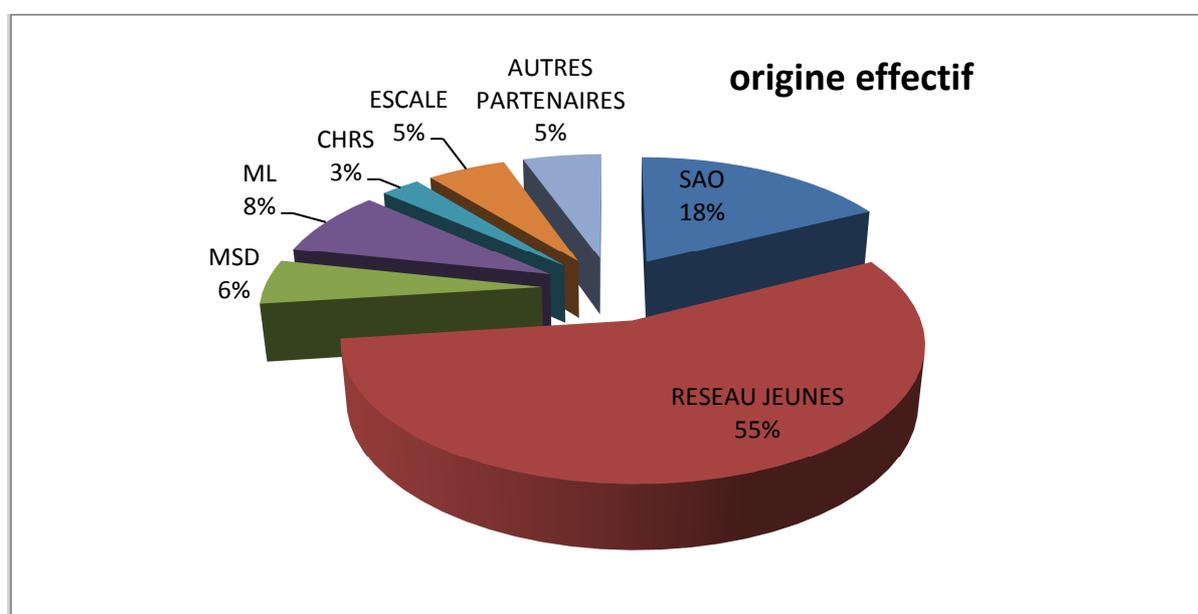
**Profils et problématiques cibles** : les jeunes accueillis durant l'année 2032 présentent les caractéristiques suivantes :

- *Sans hébergement stable, en errance ;*
- *Sans emploi, faibles qualifications, sans ressource ;*
- *En rupture de parcours, déscolarisés, présentant des problèmes de santé et/ou une fragilité psychologique ;*
- *Jeunes en rupture conjugale, en instance de divorce ;*
- *En rupture de lien familial ;*
- *Isolement affectif ;*
- *Jeunes victimes de violence familiale et /ou conjugale ;*
- *Endettement, surendettement, la situation sociale et économique de ces jeunes est de plus en plus précaire ce qui a pour effet un surendettement locatif ;*
- *Absence de droits, régularisation administrative : CPAM, CMU, CMUC, Impôt, dossiers soins, procédure divorce, CAF, dossiers surendettement.*

## D. LES ORIENTATIONS/ADMISSIONS : 74

### Origine des orientations

Origines	Effectif	%
SAO	13	18%
RESEAU JEUNES	41	55%
<b>Réseau social</b>		
MSD	4	6%
<b>Partenaires</b>		
Mission Locale	6	8%
CHRS	2	3%
Escale	4	5%
Autres partenaires (Reflét, Pélican, AED, SPIP...)	4	5%
<b>TOTAL</b>	<b>74</b>	<b>100%</b>



### **Motif de la demande :**

*La rupture familiale est la raison principale qui motive les demandes d'admissions. Cette situation de rupture crée systématiquement une situation de précarité et d'urgence qui nécessitent une intervention dans des délais rapides voire même urgents.*

### **55 % des jeunes nous sollicitent directement dans le cadre du réseau jeune et rue.**

*Actes jeunes est bien connu par les jeunes pour les services rendus avec une réactivité qui correspond aux besoins d'aide immédiats des jeunes.*

*La demande est motivée par un besoin d'accompagnement global, de proximité et d'hébergement.*

*Le service Actes Jeunes représente un lieu repère qui en soi représente une fonction essentielle pour la construction du parcours du jeune. Le référent principal tout au long du parcours en lien de coordinations avec les différents partenaires est un atout.*

Toutes ces raisons qui sont exprimées par les jeunes eux-mêmes participent à ce pourcentage important de jeunes qui se présentent spontanément au service.

24 % des jeunes sont orientés par le SAO et la Mission locale de Nice, il faut préciser que la mission locale est présente tout au long du parcours du jeune quel que soit le prescripteur.

### 6 % par les réseaux sociaux

Les MSD nous sollicitent, pour des orientations de jeunes connus dans le cadre de leur mission d'accompagnement des familles, souvent une instruction de dossier SIAO est faite de manière concomitante.

21 % divers partenaires qui ont à faire au public Jeunes nous sollicitent suite à des ruptures de parcours d'accompagnement, rupture du parcours résidentiel, besoin de diagnostics complémentaires et sorties d'institutions.

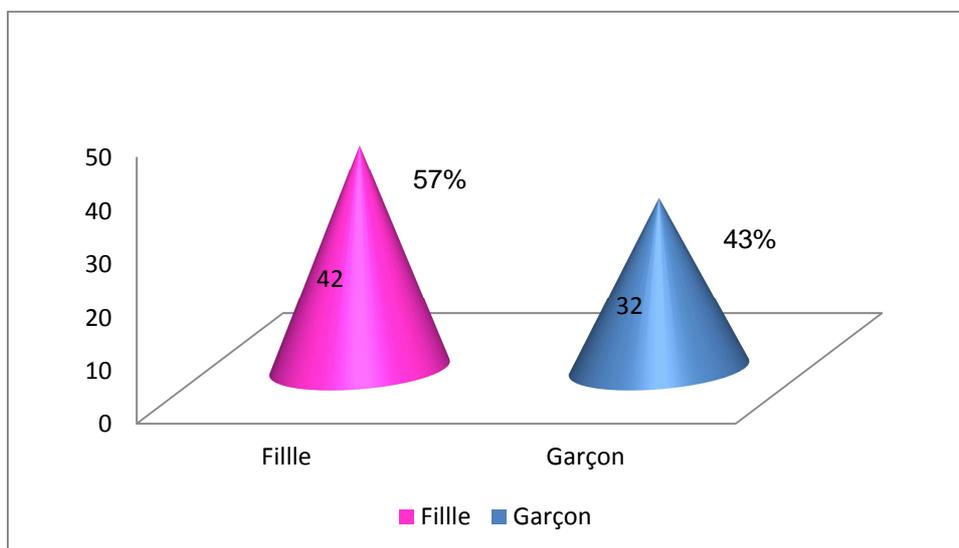
## 1.2 CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCOMPAGNÉ : 74

### A. EFFECTIF ACCOMPAGNEMENT CONTRACTUALISE

74 personnes ont bénéficié d'un accompagnement socio-éducatif

#### - SEXE

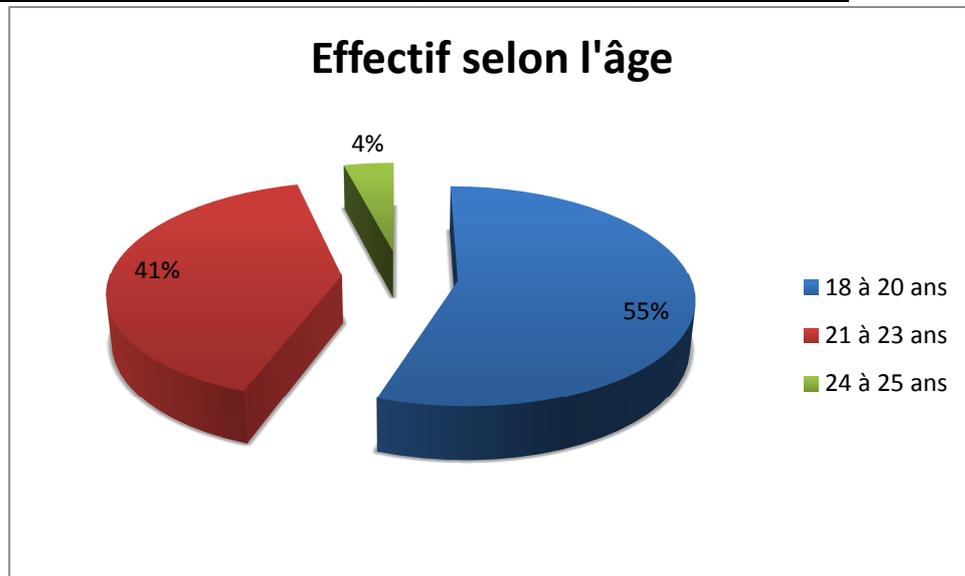
Sexe	2013	
	Effectif	%
Féminin	42	57
Masculin	32	43
<b>TOTAL</b>	<b>74</b>	<b>100</b>



Pendant 12 ans la majorité des jeunes accueillies étaient des garçons et depuis 5 ans, le public se féminise progressivement jusqu'à inversion de la tendance en 2012. (57% de filles et 43% de garçon.)

- AGE

Tranches d'âges	2013	
	Effectif	%
18/22 ans	64	86
23/25 ans	10	14
<b>TOTAL</b>	<b>74</b>	<b>100</b>



✓ **55% des jeunes ont 18 à 20 ans**

Les jeunes, de par leur jeune âge et leur problématique (rupture familiale), se retrouvent, confrontés à une situation de précarité, d'isolement sans ressource sans emploi, sans hébergement et sans perspective constructive.

Les familles, pour la plupart monoparentales, ne parviennent plus à maintenir l'équilibre affectif et éducatif nécessaire à l'épanouissement du jeune.

Les ruptures sont radicales et sans appel et elles font ressortir, pour la majorité des jeunes, des troubles affectifs et troubles de comportement importants.

Ces jeunes sont également très carencés au plan éducatif.

Dans cette tranche d'âge, la détermination des choix professionnels n'a pas pu aboutir, les jeunes ont peu ou pas d'expérience professionnelle, peu ou pas de qualification, pas de permis de conduire, ils sont vulnérables et désorientés.

✓ **41% des personnes ont 21 à 23 ans**

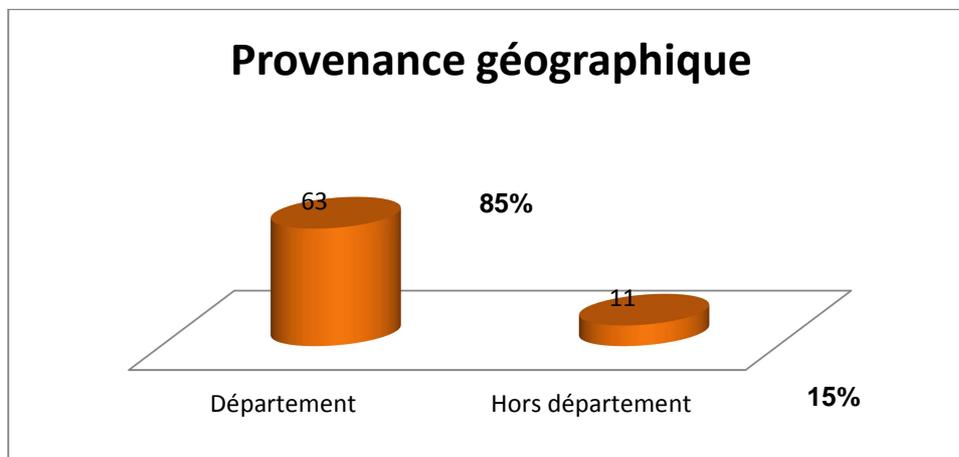
Dans cette tranche d'âge nous repérons : pour certains, absences d'emploi eu égard à la conjoncture, ruptures de parcours professionnels, formation, rupture parcours résidentiel, endettement, soins, régularisation administrative, isolement.

✓ **4% des personnes ont 23 à 25 ans**

Pour cette tranche d'âge il s'agit de : finaliser un parcours d'insertion adaptée à leur situation, de réévaluer le projet pour les situations des personnes les plus fragilisées afin de proposer une orientation spécifique et ou de type CHRS, régulariser une situation d'endettement, de reconnaissance MDPH.

## B. PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE

		2013	
Provenance géographique	Effectif	%	
Département	63	85	
Hors département	11	15	
Total	74	100	



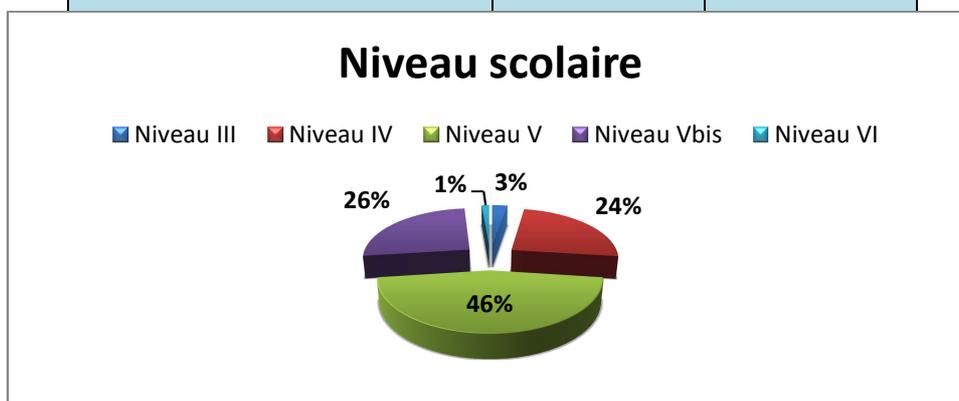
- ✓ Nous avons observé depuis plusieurs années (5 ans) un accroissement des demandes de jeunes du département.

Le pourcentage (85%) des jeunes originaires du département est constant par rapport à l'année 2012.

Les jeunes orientés sont issus de familles (parents jeunes) originaires du département qui sont de plus en plus en situation de précarité sociale, économique et de fragilité psychologique et connues par les MSD.

## C. NIVEAU SCOLAIRE

Niveau scolaire	Effectif	%
Niveau III	2	3
Niveau IV	18	24
Niveau V	34	46
Niveau V bis	19	26
Niveau VI	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>74</b>	<b>100</b>



➔ **Le niveau scolaire des jeunes accueillis est faible**

↳ Constance observée depuis plusieurs années

- ✓ **73%** se situent entre le niveau V, Vbis et VI

Cela révèle la problématique de l'échec scolaire et entraîne le peu de qualification de ces derniers.

Certains jeunes que nous accueillons doivent impérativement passer par l'apprentissage de la langue française, aussi nous devons mobiliser les moyens d'accès à la formation en partenariat avec la Mission Locale dans le cadre des dispositifs ETAPS (Espaces Territoriaux d'Accès aux Premiers Savoirs), dont l'objectif est de mettre à disposition des jeunes une offre de formation permettant l'acquisition ou le développement des savoirs généraux et de la culture générale.

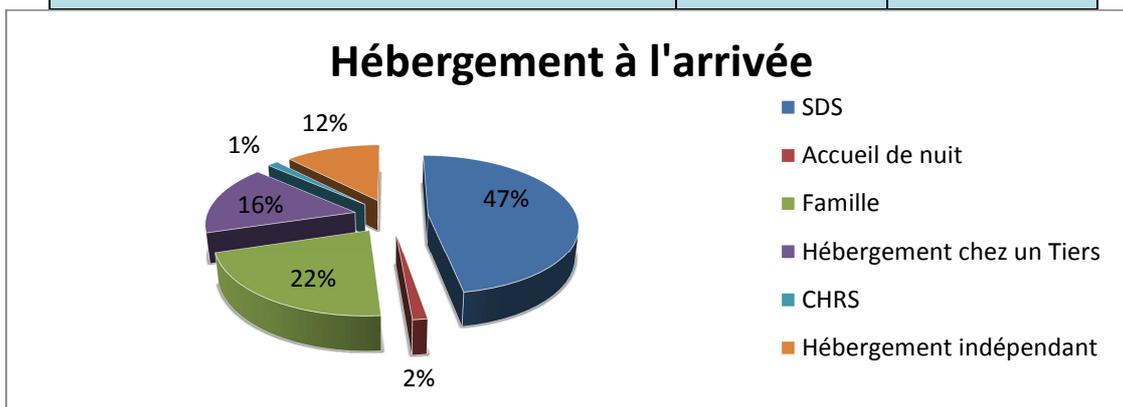
- ✓ **27%** se situe au niveau IV et III

Il est à noter une augmentation du nombre de jeunes de niveau IV, qui correspond pour la grande majorité à une qualification de niveau bac professionnel. Ces jeunes n'ont pas d'expérimentations professionnelles et sont à la recherche d'un premier emploi.

### 1.3. SITUATION DU PUBLIC A L'ARRIVÉE : 74

#### A. CONDITION D'HEBERGEMENT A L'ARRIVÉE

Situation Hébergement à l'arrivée	2013	
	Effectif	%
SDS	35	47
Accueil de nuit	1	1,5
Famille	16	22
Solution temporaire d'hébergement chez un Tiers	12	16
CHRS	1	1,5
Hébergement indépendant /autonome	9	12
<b>TOTAL</b>	<b>74</b>	<b>100</b>



- 47 % des jeunes se retrouvent en rupture, sans hébergement, sans ressource, sans emploi et pour la majorité démunis de solutions ;
- 22 % sont en famille, pour la plupart en conflit et /ou en rupture ;
- 19 % sont en hébergement précaire et temporaire dont 3% bénéficiaient d'un hébergement en CHRS et Accueil de nuit : chez un tiers, petites solutions d'hébergement qui sont très fragiles et éphémères, nous prenons le relais pour la plupart dans le cadre de l'hébergement temporaire ACTEIL, du service Actes Jeunes ;
- 12 % ont des solutions d'hébergement indépendant.

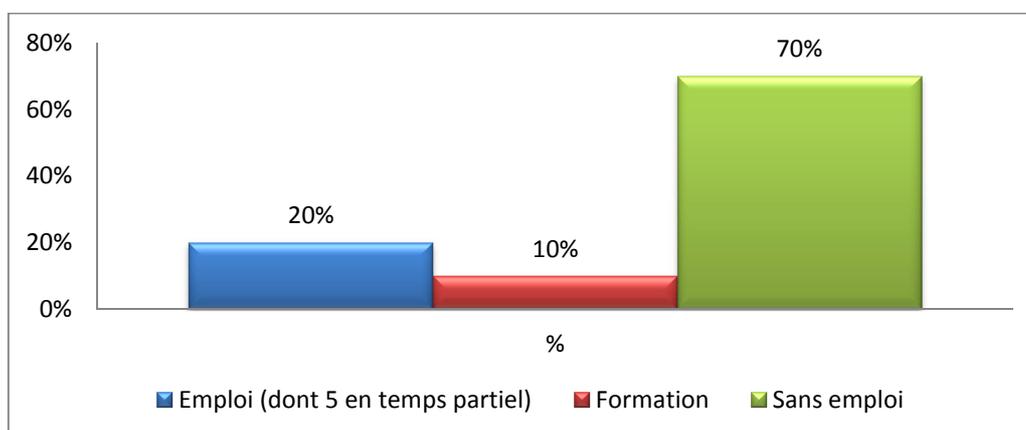
La problématique de l'hébergement se pose pour la grande majorité des jeunes et les moyens en hébergement ne sont pas suffisants, de plus en raison d'une réduction budgétaire courant de l'année 2013, nous avons été amenés à diminuer notre parc hébergement de 16 à 10 logements.

Ce déficit de logement a pour conséquences de ne pas pouvoir répondre à une demande croissante d'hébergement et implique une réduction de la durée d'hébergement dans le but de permettre au plus grand nombre de bénéficier de cette prestation.

## **B. SITUATION PARCOURS PROFESSIONNEL A L'ARRIVEE**

### **Situation emploi /ressources**

<b>Emploi/ressources</b>	<b>2013</b>	
	<i>Effectif</i>	<b>%</b>
Emploi (dont 5 en temps partiel)	15	20
Formation	7	10
Sans emploi	52	70
<b>TOTAL</b>	<b>74</b>	<b>100</b>



Les jeunes à l'arrivée ne présentent pas les conditions d'existence à une quelconque autonomie. Pour 80% d'entre eux, ils n'ont pas ou peu d'expérience professionnelle, pas d'emploi ni de ressources suffisantes pour subvenir à leurs besoins et peu de solutions dans leur environnement familial ou social.

## **2. L'accompagnement socio-éducatif : l'action et ses effets**

### **LES PARCOURS : ACCOMPAGNEMENT SOCIO PROFESSIONNEL, EDUCATIF ET HEBERGEMENT**

#### **A. MISSION ET PRINCIPES DE L' ACCOMPAGNEMENT**

**La mission :** Il s'agit de mobiliser les jeunes 18/25 ans en proposant une action d'accompagnement tournée vers l'insertion et/ou la réinsertion sociale et professionnelle. Pour atteindre cet objectif, une équipe pluridisciplinaire assure un suivi social personnalisé des jeunes en difficulté.

Cette action se décline à travers la proposition de différentes solutions, orientations et prestations, destinées à régler les problèmes de santé, à retrouver une identité administrative notamment en facilitant l'accès aux droits, à une formation ou à un emploi, en lien avec la mission locale objectif jeunes Nice Côte d'Azur. Le référent unique du jeune concerné bâtit avec lui un projet d'insertion sociale approprié, formalisant son engagement par la signature d'un contrat.

#### **Les principes de l'accompagnement :**

L'accompagnement global que nous proposons à Actes Jeunes se caractérise par une prise en compte de l'individu et de sa situation sociale dans ses diverses dimensions ; santé physique et psychique, sociabilité, situation familiale, financière, emploi logement, situation judiciaire.

L'accompagnement doit permettre **d'évaluer les besoins de la personne accueillie afin de définir avec elle les objectifs de son parcours**. Il tente de repérer les difficultés du jeune, d'ordre personnel et ou matériel, en s'appuyant et **en valorisant les potentialités et qualités personnelles**.

L'accompagnement vise à **améliorer les conditions matérielles et sociales** tout en agissant auprès de la personne **sur sa motivation, son développement, la meilleure résolution possible de ses problèmes**

Dans le champ de l'accompagnement social, **l'intervention éducative** est un mode d'intervention dont l'un des leviers principaux est **la relation interpersonnelle** entre le jeune et le référent qui doit permettre de **développer la responsabilité du jeune dans les actes quotidiens**.

L'accompagnement **s'inscrit dans une relation contractuelle formalisée**. Il est à ce titre limité dans le temps, mais il doit néanmoins tenir compte de la durée nécessaire à chaque itinéraire variable selon les situations.

Le temps accordé à la mise en confiance, à l'écoute nous permet de réajuster les parcours de chacun d'entre eux en mobilisant tous les outils, les moyens et toutes les actions favorisant l'élaboration d'un parcours d'insertion.

#### **D. LES OBJECTIFS**

- Soutenir les capacités des personnes ;
- Favoriser les changements dans leur dynamique personnelle ;
- Améliorer les conditions d'existence matérielle ;
- Favoriser l'accès aux réseaux sociaux et professionnels, aux dispositifs de droit commun ;
- Elaborer un parcours résidentiel progressif avec l'objectif d'un logement indépendant et autonome.

#### **C. LES PRESTATIONS ET AXES DE TRAVAIL**

L'accompagnement socio-éducatif revêt un caractère multidimensionnel, mettant en évidence les différents champs sur lesquels nous devons intervenir simultanément : social, éducatif et pédagogique.

### **a) L'accompagnement social et professionnel deviennent alors :**

- Aide à la dynamique de la personne, inventaire, reconnaissance et développement des capacités ;
- Aide et soutien à l'élaboration du projet socioprofessionnel (en lien avec les partenaires MLN) ;
- Insertion dans le réseau des droits et des obligations ;
- Amélioration des relations familiales ;
- Amélioration des conditions matérielles : logement, ressources ;
- Accompagnement dans les démarches liées aux soins psychologiques et médicaux ;
- Conseils et soutien dans tout le processus d'accès à l'indépendance et l'autonomie ;
- Favoriser l'inscription dans l'environnement professionnel ;
- Aide à la gestion du budget.

### **b) L'action éducative**

#### ***Les différents axes de travail sont :***

- L'accompagnement de proximité ; présence, soutien, pédagogie ;
- L'apprentissage des actes de la vie ordinaire (faire avec) ;
- L'aide, le soutien, l'apprentissage à l'élaboration d'un projet de vie ;
- Les interventions multiples sur les lieux de vie : professionnels, administrations ;
- Le repérage des difficultés et la valorisation des potentialités afin d'optimiser le parcours d'insertion ;
- Une relation d'aide par des entretiens réguliers : engagement du jeune tout au long du parcours par la relation contractuelle avec le service et dans sa relation de proximité avec le travailleur social ;
- La recherche d'adhésion du jeune pour construire avec lui un projet d'insertion.

### **c) L'hébergement et l'accès au logement :**

#### ***Dispositif d'hébergement ALT :***

Le dispositif d'hébergement ALT fait partie des réponses apportées en matière d'hébergement, il est un support à l'accompagnement socio-éducatif, il représente une valeur ajoutée à l'accompagnement et vise à consolider les apprentissages de la fonction d'habiter.

Les hébergements sont meublés et équipés par nos soins à des fins éducatives.

Les interventions sur les lieux d'hébergement sont fréquentes et visent par leurs dimensions éducatives et pédagogiques l'objectif d'autonomisation dans la vie quotidienne au-delà de l'accès au logement.

La majorité des jeunes accueillis est sans domicile stable à l'arrivée.

La durée moyenne de l'hébergement est de 4 mois, elle respecte les délais d'hébergement dans le cadre de l'ALT.

Ce dispositif s'inscrit dans un parcours résidentiel et permet de proposer à un grand nombre de jeunes la première étape de ce parcours.

En effet avec une capacité d'hébergement de 13 hébergements en moyenne sur l'année, 36 jeunes ont pu bénéficier d'un hébergement.

### ***Contributions aux charges d'entretien des hébergements :***

Le principe de la contribution mensuelle de 20€ dédiée **aux charges d'entretien des hébergements** demandée à chaque jeune bénéficiant d'un hébergement temporaire a été bien intégré par les usagers.

Les attentions apportées à la qualité de la prestation hébergement et la dimension pédagogique que nous accordons à la démarche contributive est déterminante dans l'adhésion observée.

### ***De l'hébergement temporaire à l'accès au logement autonome :***

La progressivité du parcours d'hébergement est visée dans l'objectif d'un logement / hébergement autonome.

#### **d) Les aides financières FDAJ :**

Nous avons été sollicités par les jeunes tout au long de l'année 2013 pour des aides financières ponctuelles motivées par la faiblesse des revenus.

Les réponses apportées en terme d'aide financière ne peuvent relever que du droit commun et se limite essentiellement au Fonds d'aide aux jeunes.

Aide alimentaire SECOURS FDAJ : 22 jeunes ont eu recours à un secours FDAJ pour un montant total de 2186,00 €, ce qui fait une moyenne par jeune de 99.36€.

Aide à la mobilité conseil Régional : Crédit mobilité

11 jeunes ont bénéficié d'un crédit mobilité pour un montant de 297,60 € soit une moyenne de 27.05€.

#### **e) La régularisation administrative, accès aux droits**

La grande majorité des jeunes à bénéficier d'une régularisation administrative/ Sécurité sociale, CMU, CMUC, déclaration d'impôts, identité, renouvellement titre de séjour.

#### **f) Accès aux soins**

Promotion de la santé : prévention, favoriser l'accès aux soins, accompagnement dans les démarches de diagnostics et de soins, suivis, bilan de santé sécurité sociale.

#### **g) Le travail en réseau et partenariat :**

Le travail en réseau est le principal moyen d'assurer l'accompagnement social global en mobilisant les diverses ressources du territoire.

L'accompagnement se fait en lien avec les partenaires et l'environnement.

La pertinence et l'efficacité des réponses apportées au public accueilli dépendent de la qualité de nos échanges et de notre coordination partenariale.

Aussi, nous mettons en œuvre toute la volonté et l'engagement nécessaire pour optimiser le rapprochement et l'articulation avec les organismes, les réseaux, les partenaires afin de favoriser la continuité et la complémentarité de l'accompagnement de la personne.

## Tableau récapitulatif des prestations apportées par le service Actes jeunes :

Ce tableau présente les différentes solutions, orientations et prestations proposées et adaptées à chacune des 150 personnes accueillies dont 74 accompagnées au 31 décembre 2013. Il souligne la diversité des actions menées auprès du public jeune 18/25 ans et il met l'accent sur le caractère polyvalent de la fonction du travailleur social.

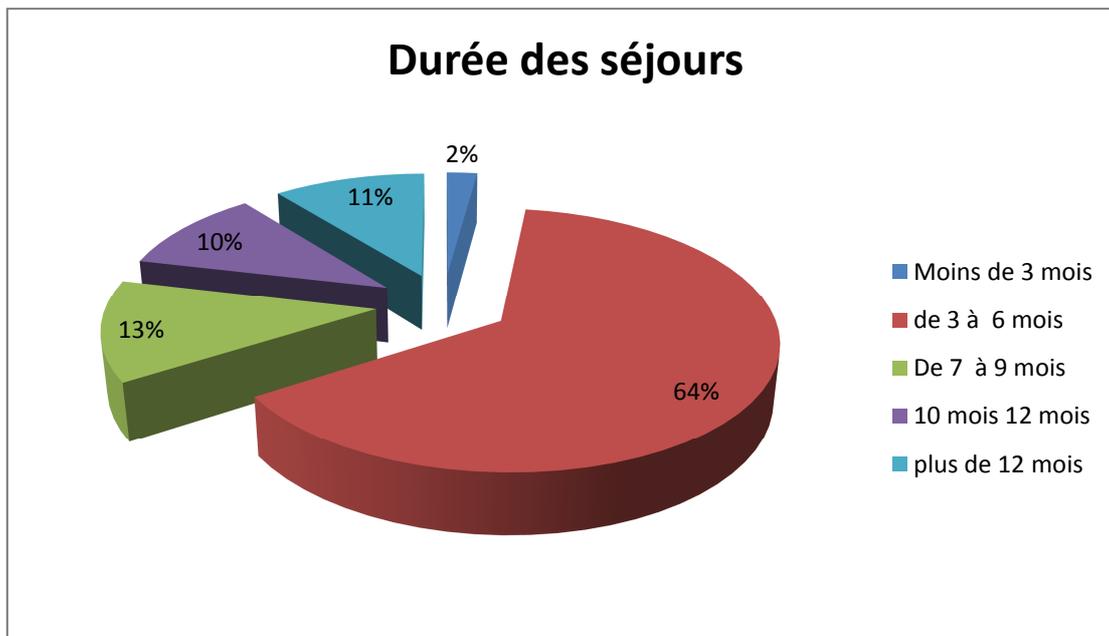
L'ACTION ET SES EFFETS : SOLUTIONS, ORIENTATIONS, PRESTATIONS <sup>1</sup>				
	2012	%	2013	%
Ont bénéficié d'un accompagnement social contractualisé	104/234	44	74/150	49
Ont été accueilli en vue d'une investigation « Itinérants » <i>Conseil, réorientation, écoute, soutien ponctuel</i>	130/234	55	76/150	51
Ont bénéficié d'une régularisation administrative, accès aux droits <i>Important travail administratif support nécessaire à l'autonomie</i>	93/104	89	65/74	87
Ont eu accès aux soins préventifs et curatifs, <i>L'accès aux droits favorise l'accès aux soins (soins dentaires, consultation généralistes, soins gynécologiques, I.V.G, t soutien psychologique, maladies déclarées.</i>	53/104	51	48/74	64
Ont bénéficié d'un crédit à la mobilité	27/104	26	11/74	15
Ont bénéficié d'un secours FDAJ	58/104	56	22/74	30
Ont bénéficié d'un hébergement dans le cadre du dispositif ALT	49/104	47	36	49

<sup>1</sup> Le total dépasse 100 %. Certains jeunes ont bénéficié de plusieurs prestations.

## 3. Les résultats : sur 47 sortants au 31.12.2013

### E. DUREE DES SEJOURS (sur 47 sortants)

Durée des séjours	Au 30/12/2013	
	Effectif	%
Moins de 3 mois	1	2
de 3 à 6 mois	30	64
De 7 à 9 mois	6	13
10 mois 12 mois	5	10
+ de 12 mois	5	11
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>100</b>



#### **A propos des parcours (sur 47 sortants) :**

- 2% des parcours ont une durée inférieure à 3 mois
- Pour 64% des parcours la durée d'accompagnement se situe entre 3 et 6 mois ;
- 13% des parcours se situent entre 7 mois et 9 mois ;
- Pour 10% la durée se situe entre 10 mois et 12 mois ;
- 11% des parcours ont plus de 12 mois.

La complexité des situations des jeunes à l'arrivée explique que la durée des parcours est rallongée pour 34% des jeunes (tranche de 7 à 12 mois et plus).

La temporalité devient un outil au service d'un parcours d'accompagnement qui n'est pas linéaire et où les démarches administratives, professionnelles se complexifient.

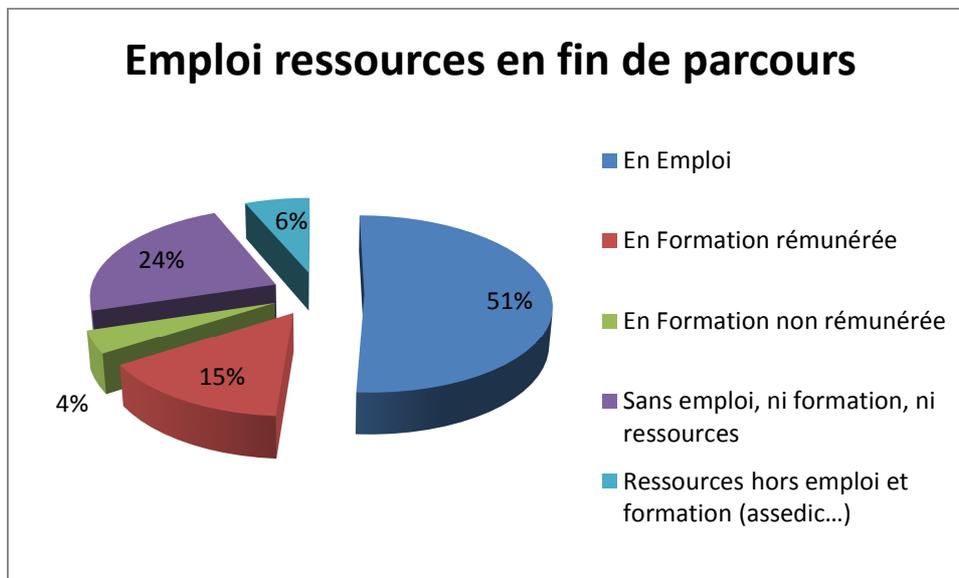
De plus des problématiques d'ordre psychologique se révèlent en cours d'accompagnement au-delà des problématiques sociales et professionnelles (santé, psychologique, ruptures).

La durée de l'accompagnement est un des facteurs déterminant dans les résultats dynamiques obtenus en terme d'accès à l'autonomie, au regard des problématiques des jeunes à l'arrivée et du contexte économique et de l'emploi.

#### **B. SITUATION EMPLOI/RESSOURCES (fin de parcours)**

Emploi/ressources en fin de parcours	Effectif	%
<b>Emploi</b>	<b>24</b>	<b>51</b>
<b>Formation rémunérée</b>	<b>7</b>	<b>15</b>
<b>Formation non rémunérée</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
<b>Sans emploi, ni formation, ni ressources</b>	<b>11</b>	<b>24</b>
<b>Ressources hors emploi et formation (Assedic...)</b>	<b>3</b>	<b>6</b>
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>100</b>

## Emploi ressources en fin de parcours



**51 % des jeunes** ont accédé à un emploi avec des ressources et ont pu accéder à une autonomie et/ou indépendance à la sortie après une expérimentation de différents emplois et/ou formation au cours de son séjour dans notre service.

Toutefois nous constatons une faiblesse des revenus liés à l'emploi (nombreux contrats à temps partiel : revenus entre 700 et 1200 €).

✓ **15 % des jeunes ont accédé à une formation** avec des faibles revenus entre 350 € et 700/800 €

✓ **6 %** ont des ressources non liées à l'emploi, ASSEDIC, MDPH, ...

✓ **4 %** ont accédé à une formation non rémunérée

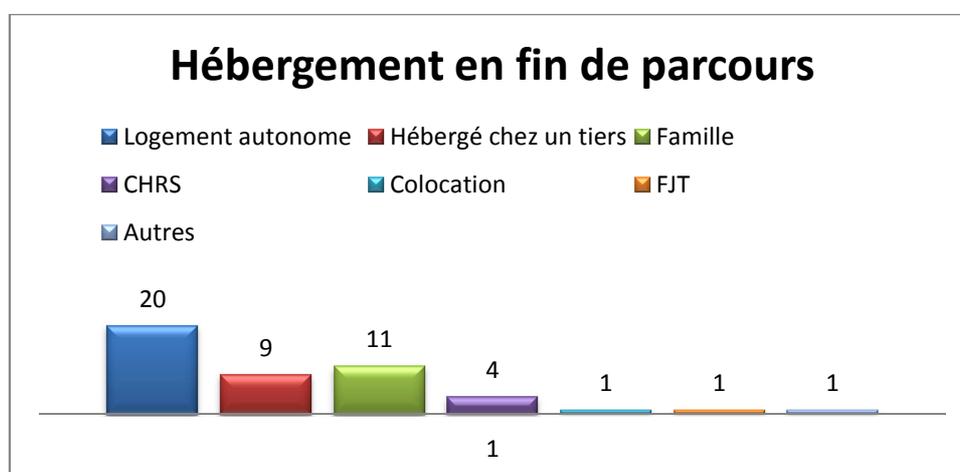
✓ **24 % n'avaient pas d'emploi ni ressources** à la sortie, pour certains d'entre eux des entrées en formation étaient programmées.

### Nous avons observé courant 2013 :

- Baisse d'offres d'emplois dans le bâtiment ;
- Un très faible taux d'offre d'emplois par le biais de l'intérim ;
- Une augmentation des temps partiels ;
- Des types d'emploi peu qualifiés ;
- Les domaines ciblés : télé prospection, vente, bâtiment, espaces verts, aide à la personne, entretien des locaux, boulangerie, mécanique, restauration ;
- Le CDI est très exceptionnel ;
- CDD : on trouve des contrats en alternance, des contrats avenir jeunes, des emplois à temps partiel.

## F. SITUATION HEBERGEMENT (fin de parcours)

Accès à un logement/hébergement en fin de parcours	Au 31.12.2013	
	Effectif	%
Logement autonome	20	43
Hébergé chez un tiers	9	19
Famille	11	23
CHRS	4	9
Colocation	1	2
FJT	1	2
Autres	1	2
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>100</b>



### **Commentaires emploi/logement à la sortie :**

Pour rappel les jeunes, à l'arrivée dans le service, sont pour la majorité (80%) sans emploi ou ont peu d'expérience professionnelle et 69% d'entre eux sont sans domicile stable.

A la sortie nous observons des résultats dynamiques en terme d'insertion tant sur le plan professionnel que de l'hébergement :

#### **Emploi :**

51% ont pu accéder à un emploi et 15% à une formation rémunérée à la sortie.

L'expérimentation professionnelle multiple et variée, dont le jeune a bénéficié tout au long du parcours dans notre service

#### **Logement :**

43% des jeunes ont pu accéder à logement et ou hébergement autonome/indépendant.

Toutefois les types d'hébergements sont de plus en plus variés et réajustés compte tenu des faibles ressources.

Nous devons alors trouver des solutions diverses et adaptées à la fois à la situation des jeunes et à une réalité économique et sociale, aussi, nous parlerons plus volontiers d'indépendance que d'autonomie.

La recherche de logement devient une épreuve qui nécessite de nombreuses démarches et stratégies pour l'aboutissement de l'accès au logement.

L'accompagnement de la part des travailleurs sociaux et la garantie que représente le service sont déterminants dans la perspective d'accès au logement.

#### **TABLEAU COMPARATIF DES RESULTATS 2012/2013**

<b>L'ACTION ET SES RESULTATS</b>				
	<b>2012</b>	<b>%</b>	<b>2013</b>	<b>%</b>
<b>Nombre des sorties</b>	<b>72</b>		<b>47</b>	
<b><u>Durée moyenne des parcours jeunes en mois sur 2013 = 7</u></b>				
<b>Ont eu accès à un emploi à la sortie</b>	41	57	24	51
<b>Ont eu une formation rémunérée à la sortie</b>	13	18	2	4
<b>Ont pu accéder à un logement autonome à la sortie</b>	27	37	20	43
<b>Ont pu réintégrer le logement familial</b>	19	26	11	23
<b>Autres solutions d'hébergements, amis, famille élargie, Colocation</b>	14	19	11	23
<b>Ont intégré le CHRS</b>	7	10	4	9
<b>Accès FJT</b>	5	7	1	2

### **Conclusion**

L'expérience d'accompagnement des jeunes dans le cadre du service Actes Jeunes et de l'ALT nous a permis de vérifier le bien-fondé d'un accompagnement progressif dans le parcours résidentiel du jeune.

Les effets produits en terme de résultats nous ont démontré la nécessité de respecter des étapes préalables à l'autonomie de ce public jeune.

Nous avons pu également constater de manière significative pendant plusieurs années que les jeunes aidés en amont dans leurs parcours d'insertion et qui ont accédé à un logement autonome et bénéficié d'un accompagnement dans leur logement étaient en capacité de mieux gérer leur autonomie ; règlement des loyers, relations de voisinages, capacités à se reloger sans ruptures ou dettes excessives.

# BILANS PROFESSIONNELS MAISON D'ARRET DE NICE

*Chef de Service : Dominique COSTA*

**71 rue Barberis – 06300 NICE**



## **Le bilan professionnel réalisé auprès des détenus : ses objectifs, son contenu**

Les actions de bilan professionnel proposées aux détenus de la Maison d'Arrêt de Nice ont plusieurs objectifs qui doivent permettre à l'Administration Pénitentiaire et au Service Public de l'Emploi de :

- Proposer, aux détenus demandeurs, des activités et des itinéraires de formation tenant compte des acquis, des potentialités et des opportunités offertes par l'environnement,
- D'établir des pronostics quant à la nature et à la durée des étapes de réalisation de projet,
- De valider, par des Contrats d'Insertion Professionnelle, les différentes étapes du parcours,
- D'établir éventuellement une recherche d'emploi structurée avec l'aide du correspondant PÔLE EMPLOI,

- De déceler des freins tels qu'ils nécessitent une mesure d'accompagnement préalable avant de pouvoir envisager une insertion professionnelle (santé, social, formation...).

Nos interventions se déroulent dans les locaux de la Maison d'arrêt de Nice, et nos intervenants sont par avance identifiés par le personnel de l'Administration Pénitentiaire. Ils doivent obéir à un protocole de sécurité à l'entrée et à la sortie de la Maison d'arrêt.

Pour des raisons de disponibilité de salles de travail à l'intérieur de la Maison d'arrêt, les dates des interventions sont fixées en début d'année. En effet, d'autres interventions pédagogiques sont également menées dans les mêmes locaux et ne peuvent pas être simultanées.

Une liste des détenus orientés nous est adressée par fax en moyenne 2 à 3 jours avant la réalisation des bilans. Le temps d'intervention de nos intervenants est spécifiquement réservé à la réalisation de ces bilans.

Des contraintes - liées à la sécurité et au lieu d'accueil - font que les déplacements de nos intervenants à l'intérieur de la Maison d'arrêt sont limités. Lorsque des femmes et des hommes nous sont simultanément orientés, les bilans doivent être réalisés dans le même temps et sur le même calendrier.

Les détenus participent aux sessions de bilan professionnel après sélection par le Service d'Insertion et de Probation de la maison d'arrêt par groupes dont l'effectif ne peut dépasser 10.

Une pédagogie alternant travail individualisé en groupe restreint et entretiens individuels, permettant la prise en compte très personnalisée des capacités, compétences, besoins et demandes de chacun est ainsi mise en œuvre. A l'approche professionnelle et psychologique peuvent être associés les éléments liés à la santé, au logement, à l'environnement familial et social, aux relais extérieurs, etc.

### **Le déroulement d'une session de bilan**

Chaque session se déroule sur cinq demi-journées comportant plusieurs séquences :

- Information et présentation de l'Action par les consultants au groupe de détenus,
- Renseignement par les détenus de questionnaires Professionnels,
- Entretiens Individuels :
  - Approche globale de la situation de la personne tant sur le plan professionnel (niveau de formation, expérience professionnelle, mobilité), qu'au niveau social (logement, contraintes familiales, santé) ou psychologique et comportemental,
  - Première approche des potentialités, compétences et freins,
  - Formulation du projet professionnel initial,

- Evaluation de niveau permettant le choix le plus judicieux possible des épreuves d'évaluation proposées dans la phase suivante,
- Testing en groupe : passation de Tests capacitaires et de Niveau d'acquisition, de Profil de Personnalité adaptés à chaque individu. Des tests d'orientation professionnelle sont également proposés en adéquation avec le projet initial,
- Entretiens individuels de restitution et d'objectivation des éléments détectés au cours des Tests,
- Recherche documentaire et établissement du Projet d'Insertion Professionnelle ; à court, moyen et long terme, en cours de détention et à l'extérieur,
- Entretien individuel de synthèse et de formulation d'une proposition d'itinéraire d'insertion professionnelle,

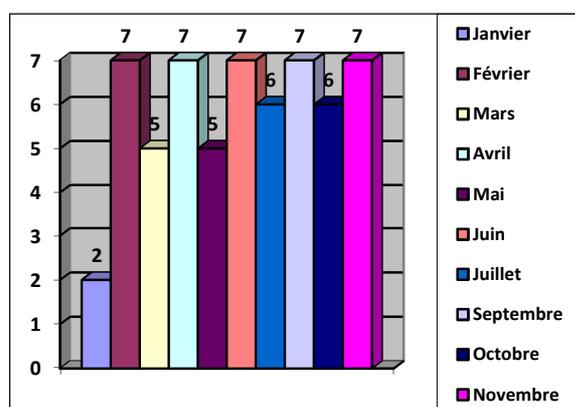
L'action menée en intra, peut bien sûr être associée à un travail extérieur - contacts téléphoniques avec Pole Emploi, Mission locale Communautaire, organismes de formation, employeurs, MDPH, Services Sociaux, CLI, etc.

Les détenus lors de leur libération, peuvent nous contacter pour une aide à la mise en œuvre du projet professionnel retenu lors du bilan (liaison DDTE, Pôle emploi ou Mission Locale Communautaire, pour entrée en formation ou prestation d'aide à la recherche d'emploi).

### Les données 2013

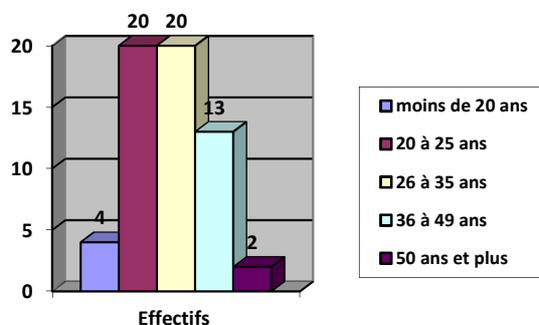
**Tableau des effectifs par session : 59 bilans réalisés au 31.12.2013 dont 3 bilans femmes  
Pour 65 personnes orientées par le SPIP.**

Janvier	2
Février	7
Mars	5
Avril	7
Mai	5
Juin	7
Juillet	6
Septembre	7
Octobre	6
Novembre	7



### Tranches d'âges

Ages	Effectifs	Pourcentages N=59
moins de 20 ans	4	7%
20 à 25 ans	<b>20</b>	<b>34%</b>
26 à 35 ans	20	34%
36 à 49 ans	13	22%
50 ans et plus	2	3%



Environ 75% de l'effectif ont moins de 35 ans, 41% moins de 26.

### Les situations familiales (déclarées)

Situations	Effectifs	Pourcentages
Célibataires	44	75%
Mariés	5	8%
Divorcés ou séparés	3	5%
Concubinage	7	12%
Enfants à charge	10	17%

### Les situations au regard du logement

Locataires	12	20%
Hébergés	40	68%
Propriétaires	1	2%
Sans domicile Stable	6	10%

Dans l'ensemble, c'est plus de 70% de notre population qui se trouve en situation de précarité au regard du logement (cf hébergés, SDS). A noter que cela peut être mis en lien, et donc pondéré, avec les critères d'âge (40% de jeunes de moins de 25 ans s'avérant probablement hébergés pour partie dans le cadre familial).

### Les problèmes de santé déclarés

Situation SANTE	Effectifs	
Suivi Médical	3	
Addictions	7	
Handicap physique	1	
Problèmes psychologiques	13	22%
A.A.H. / R.Q.T.H.	1	
Suivi S.M.P.R. (Service Médico Psychologique Régional)	11	19%

### Les niveaux décelés lors du testing : (N= 53)\*

Niveau décelé	Effectif
IV (niveau Bac Acquis)	7
V (Niveau CAP acquis)	13
V bis (fin de 3° ou CAP/BEP non acquis)	14
VI (fin de primaire)	18
Alpha (illettrisme)	1

\*Certains bilans n'ont pu être finalisés (transfert, extrait, refus divers).

On constate que 70% de la population « testée » ne relève pas du niveau minimal requis (V) en vue d'une formation, d'où les demandes de remise à niveau préalables (ou concomitantes).

### Orientations exprimées et orientations retenues

<u>Orientations souhaitées</u>	<u>Effectifs- N=59</u>	<u>Pourcentages</u>
<b>Bâtiment</b>	21	36%
<b>Restauration</b>	5	8%
<b>Espaces Verts</b>	7	12%
<b>Commerce</b>	5	8%
<b>Transport</b>	3	5%
<b>Nettoyage</b>	3	5%
<b>Mécanique</b>	5	8%
<b>Métallurgie</b>	2	3%
<b>Divers (aide aux personnes...)</b>	5	8%
<b>Pas d'idées précises</b>	3	5%

<u>Orientations retenues</u>	<u>Effectifs(59)</u>	<u>Pourcentages</u>
<b>Bâtiment</b>	<b>12</b>	<b>20%</b>
Nettoyage	3	
Transports	2	
Espaces verts	5	8%
Hôtellerie/ Restauration	3	
Commerce/Grande distribution	9	15%

Cariste/Manutentionnaire/Magasinier	3	
Métiers de bouche	1	
Métallurgie	1	
<b>Total projets retenus</b>	<b>39</b>	<b>66%</b>
<b>MESURES Prescrites</b>		
Alphabétisation	1	
Remises à niveau préalables	13	22%
Accompagnement Pôle Emploi	8	
Formations AFPA validées	8 (dont 1 VAE)	
Mission Locale (contrat d'apprentissage, formation...)	9	
Accompagnement PLIE	5	
<b>Total des demandes de formation validées (PLIE, AFPA, PE, ML)</b>	<b>44</b>	<b>75%</b>
Recherches directes d'emploi (avec accompagnement PE, PLIE)	9	15%
MDPH et/ou bilan de santé	6	
Plate-forme généraliste RSA	2	
Action d'Adaptation à la Vie Active AAVA / Chantier d'Insertion	3	
Chantier Extérieur	2	
Projets non validés	18	
Bilans non finalisés	12	

**\*VAE : Validation des Acquis de l'Expérience.**

**A noter que les mesures proposées peuvent se cumuler, un même détenu pouvant se voir proposer une remise à niveau en vue d'une formation, ainsi qu'un accompagnement spécifique type Mission Locale ou autres.**

### Analyse des résultats

Le 1° constat porte sur l'écart que l'on peut constater entre les orientations souhaitées et les orientations validées. En effet, certaines demandes peuvent avoir une motivation quelque peu « opportuniste » en fonction des formations effectivement dispensées en détention. La –relative- forte demande concernant le BTP, voire les espaces verts pourraient en effet en dépendre.

Les orientations validées sont quant à elles issues directement du travail de bilan qui propose à la personne une mise en adéquation de ses capacités et compétences avec ses souhaits, mais aussi avec ses besoins et les attendues du monde du travail... Les écarts constatés témoignent de l'écart toujours présent entre le « souhaité » et le « effectivement faisable », auxquels s'ajoute le « comment », cheminement qui constitue l'essence même de ce travail de bilan, le tout en tenant compte des difficultés et besoins individuels.

On notera tout de même que 23% des détenus reçus en bilan nécessitent une remise à niveau (consolidation des acquis de base) afin de pouvoir réaliser leur projet de formation dans de bonnes conditions.

Environ 75% ont besoin d'un accompagnement spécifique à la mise en place de leur projet (Pôle Emploi, PLIE, Mission locale pour contrat d'apprentissage ou de qualification...).

L'optimisation du lien avec le référent Pôle Emploi (relancé en cours d'année) devrait permettre la mise en place de parcours individuels plus affinés au bénéfice des personnes concernées, garantissant ainsi une expertise croisée à même de participer à concrétiser les parcours.

A noter également qu'environ 30% des détenus ne valident pas de projet professionnel précis lors du bilan. Néanmoins, un diagnostic est établi pour chacun et restitué au SPIP, de sorte que les premiers éléments recueillis en matière de niveau général, santé, souhaits d'orientation et sa faisabilité..., viennent étayer la construction des parcours d'insertion individuels.

La préconisation de mesure d'insertion professionnelle adaptée à la situation reste une alternative, le champ des possibles en matière d'insertion professionnelle demeurant vaste et nécessitant une expertise adaptée.

### Un élément marquant en 2013 : la fin du marché Compétences CLES 2011-2013

Cette année, il fut notamment question d'un transfert de compétences entre l'Etat qui gèrent les actions de formation en faveur des personnes incarcérées, état représenté par la DIRECCT et doté des financements émanant du Fonds Social Européen, et la Région supposée reprendre à sa charge l'action en 2014. La durée du Marché Public Compétences Clés arrivait dès lors à terme au 31/12/13, laissant entrevoir la passation entre l'Etat et la Région début 2014.

Finalement, fin 2013, c'est le lancement d'un nouveau Marché Public qui est advenu, la question du transfert vers la Région paraissant de ce fait, différée.

Nous nous sommes attelés à répondre à cet appel d'offre, pour lequel nous avons eu cette fois-ci, une fois n'est pas coutume, de la concurrence sur le Département. Cela a ainsi été l'occasion de revoir nos documents et modalités pédagogiques dans leur ensemble. Notre expérience de plus de vingt années sur cette action, le savoir-faire et la pédagogie ainsi développée, nous ont permis de remporter ce marché début 2014.

### Conclusion

Le bilan apparaît comme un positionnement « **diagnostic** », à un « **instant T** ».

Il est là pour faire l'état des lieux des souhaits professionnels des détenus, appréhender leurs intérêts, attentes, motivations, objectiver leur expérience professionnelle par la mise à plat de leurs compétences, qualités et connaissances, évaluer leur potentiel d'adaptation, d'apprentissage et de niveau scolaire, ainsi que quelques aptitudes spécifiques.

Nous conduisons notamment pour ceux qui n'ont pas d'idées professionnelles précises, un réel travail d'orientation (documents pédagogiques, mais aussi tests d'orientation professionnelle).

Les détenus peuvent commencer à découvrir les emplois/métiers par la documentation (ROME, AFPA, Brochures Onisep) afin de se situer dans la réalité du marché du travail et surtout s'approprier leur demande face à la lecture des exigences requises pour les métiers. Le but est la mise en place d'un projet le plus vraisemblable par rapport à leur parcours, que ce soit en termes d'accès direct à l'emploi ou en termes de formation.

Le bilan amène parfois à identifier une problématique sociale et/ou de santé bien plus prégnante qu'elle n'apparaissait à priori et différant de ce fait l'insertion professionnelle à court terme (accompagnement social ou MDPH préconisés, mais aussi projet non finalisé ou bilan inachevé, qui, au-delà du manque d'implication peut s'avérer en lien avec des difficultés personnelles et/ou avec des préoccupations immédiates freinant les projections et anticipations sollicitées par le bilan).

C'est pourquoi au-delà de la finalité directement opérationnelle du bilan, ce point effectué à un instant T permet d'affiner et d'optimiser la construction d'un parcours d'insertion. Le bilan apporte un éclairage spécifique permettant d'envisager des modalités d'insertion adaptées et individualisées, qu'elles soient à visée directement professionnelle, ou bien sociale, santé... à court, moyen ou plus long terme, aidant en cela à l'élaboration, au suivi, voire au réajustement des parcours individuels.

Les conditions d'exécution de l'action « intra-muros » nécessitent certes une adaptation évidente de la part des intervenants, mais le fait de l'incarcération qui fige le temps rend important pour les personnes concernées la possibilité ainsi offerte de se « projeter » vers le dehors. La visée « éducative » de l'action tend à renouer avec cet au dehors de façon adaptée, via le marché du travail et ses pré requis en matière de capacités et compétences demandées, visant à optimiser les chances de réinsertion de la façon la plus objectivée possible.

## **REFERENT PLIE DU BASSIN CANNOIS**

***Chef de Service : Dominique COSTA***

***71 rue Barberis – 06300 NICE***

### **Rappel de l'objet de l'action :**

Depuis février 2011, la Fondation met à disposition du PLIE du bassin Cannois une salariée détachée issue de Cap Entreprise. Cette personne a pour mission de réaliser des accompagnements individualisés et personnalisés en vue de favoriser le retour à l'emploi des participants du PLIE, sous la supervision du responsable d'animation des parcours PLIE.

Cette dynamique d'impulsion de trajectoires personnalisées d'insertion sociale et professionnelle des publics en difficultés telle qu'elle s'avère menée par le PLIE apparaît, outre la possibilité de pouvoir mobiliser l'offre d'insertion du Département, un atout supplémentaire susceptible de favoriser la levée des freins, l'adhésion du bénéficiaire au projet, et ainsi sa progression optimale vers une insertion sociale et professionnelle durable puisque choisie.

Constitué en Association, le PLIE du bassin Cannois intègre de la sorte des intervenants issus de différentes structures, fédérant dès lors une véritable synergie de moyens et de regards croisés en faveur des publics reçus.

La référente de parcours issue de la Fondation est intégrée à la zone Ouest de Cap Entreprise dans une logique de mutualisation des ressources matérielles et de dynamique territoriale, tout en distinguant bien les objectifs et les moyens.

Elle est chargée de l'accueil des bénéficiaires du PLIE, de l'orientation au suivi en emploi. Elle effectue un accompagnement en continu allant du diagnostic des freins, à la définition partagée d'étapes évolutives, jusqu'à la remobilisation vers l'emploi et le suivi en emploi stable afin de garantir sa durabilité.

De façon plus séquentielle, son activité peut se décliner comme suit :

- La constitution d'un portefeuille de compétences dès le démarrage du parcours,
- L'identification des freins de retour à l'emploi,
- La mise en place d'étapes de parcours évolutives,
- Le suivi de ces étapes et de l'ensemble du parcours jusqu'à la sortie en emploi,
- La participation à des temps de travail collectif d'animation,
- La participation à des temps de travail individuel de restitution de l'activité mensuelle d'accompagnement,
- La mise en place d'un contrat d'insertion pour les Allocataires du RSA,
- Le suivi administratif du contrat d'insertion.

En outre, les référents de parcours ont en charge un secteur d'activité professionnelle en binôme avec un autre référent ou un chargé de relations entreprises (hôtellerie, commerce, BTP, services à la personne...).

Chaque référent développe également des relations partenariales sur les thématiques suivantes :

- Formation professionnelle : recensement des offres du territoire,
- Découverte des métiers : développement d'actions sur ce thème,
- Insertion par l'activité économique : liens avec les Chantiers d'Insertion, Entreprises d'Insertion, Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion...,
- Entreprise : développement de partenariats.

Enfin, chaque référent a en charge une mission transversale spécifique avec un binôme, constituant ainsi une fonction ressources permettant la création de liens privilégiés avec les partenaires concernés et ce, au service de l'ensemble des référents PLIE (ex : formation, mobilité, santé, soutien à la parentalité...).

### Bilan de l'activité menée en 2013 :

Les données concernant l'action des référents PLIE sont informatisées, alimentant un logiciel spécifique « ABC VIESION ». Nous pouvons ainsi avoir accès à l'activité de notre référente sur le PLIE. Les éléments transcrits sur ce document en sont directement issus.

### Les modalités d'intégration du public :

Le public est préalablement repéré par Pôle Emploi et les travailleurs sociaux comme éligible aux critères d'entrée dans le PLIE et intéressé par un accompagnement destiné à les remobiliser vers l'emploi stable.

Il est ensuite reçu par le référent de parcours PLIE en vue de partager les objectifs de l'accompagnement.

La décision d'intégration est ensuite partagée en commission, sous l'égide de la responsable de l'animation des parcours.

### Caractéristiques des publics reçus en 2013 sur le PLIE Cannois :

A noter que compte tenu des durées de suivi (pouvant aller jusqu'à 18 mois), il convient de préciser le nombre d'entrants sur le dispositif sur la période, mais également le nombre de parcours de suivi réalisés, lesquels peuvent chevaucher deux années civiles (notion de « file active »).

#### Ages :

AGES	Nombre d'entrées	Nombre de parcours
15-24 ans	3	20
25-44 ans	142 (69%)	275
45-55 ans	45	117
55-64 ans	17	45

#### Niveau d'études :

Niveaux d'études	Nombre d'entrées	Nombre de parcours
Niveau I	3	10
Niveau II	13	17
Niveau III	7	18
Niveau IV	34	72
Niveau V	81 (39%)	165
Niveau Vbis	49 (24%)	116
Niveau VI	20 (10%)	57

Sexe :

	Nombre d'entrées	Nombre de parcours	Nombre de sorties+
Femmes	120 (58%)	282 (62%)	56 (64%)
Hommes	87 (42%)	175 (38%)	32 (36%)

Flux Entrées/sorties entre le 01/01 et le 31/12/13 pour la référente ACTES :

80 accompagnements étaient prévus pour 2013 incluant 43 reports de la file active 2012 et 37 nouvelles entrées en 2013.

Entrées	Sorties positives	Sorties autres	Nombre de parcours
33	13	18	78

**Sorties positives :** 13 (CDI, CDD > ou = 6 mois, Formation Qualifiante, Intérim de + 910 heures)

**Sorties autres :** 18

Nombre d'étapes de parcours mobilisées par le référent : N=392

Emplois en cours de parcours	48
Emplois précédant une sortie positive	17
Mobilisation : intervention Justice, sociale, logement, soutien psychologique, redynamisation...	42
Mobilisation /Freins à l'emploi : Garde enfants, mobilité (Mobilis), remise à niveau...	12
Mobilisation / projet professionnel (journées thématiques, journée de l'AFPA...)	47
Mobilisation vers l'emploi (Evaluation en Milieu de Travail, Entretien d'embauche, Portfolio, Rallye Emploi, Navette Emploi, Parrainage...)	73
Insertion (Atelier Chantier d'Insertion/Contrat aidé/Entreprise d'Insertion/Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion...)	18
Formation	19
Recherche d'emploi (Cercle de Recherche d'Emploi, Job Café, Reprise d'activité Seniors Groupe et individuel...)	35
Accompagnement (Actes, Réflexe Emploi)	80
Aide Création d'Entreprise	1

A noter que 392 étapes de parcours ont pu être activées par la référente en 2013, ce qui compte tenu du nombre de parcours gérés sur l'année (78), représente une moyenne de 5,03 étapes par parcours.

On retiendra la proportion significative des actions en lien avec la mobilisation (44,39% des actions menées). Parmi ces actions dites de mobilisation, 24% sont en lien avec le soutien personnel (redynamisation, social, logement, santé...), 27% avec la définition d'un projet et 42% concernent la mobilisation vers l'emploi.

Par ailleurs, 28% des actions répertoriées concernent des mises en emploi encours de parcours (et en vue d'un emploi stable), signifiant dès lors la dynamique ainsi mise en place.

### Les typologies de sorties :

#### **Sorties positives : N= 13 dont 8 femmes**

<b>CDI</b>	<b>2</b>
<b>CDD 6 mois et +</b>	<b>5</b>
<b><u>CAE</u></b>	<b>1</b>
<b>Formation qualifiante</b>	<b>4</b>
<b>Intérim + 910 h</b>	<b>1</b>

#### **Sorties autres : N= 18 dont 13 femmes**

<b>Abandon de parcours</b>	<b>8</b>
<b>Déménagements</b>	<b>4</b>
<b>Réorientation</b>	<b>2</b>
<b>Rupture Référent</b>	<b>3</b>
<b>Abandon cause santé</b>	<b>1</b>
<b>Sortie Emploi</b>	<b>1 CDI 10 heures hebdo</b>

A noter que cette sortie emploi, bien que s'agissant d'un CDI, n'entre pas dans les critères de sorties positives définies par le PLIE (cf. les sorties positives figurant dans le tableau spécifique précédent).

A noter également que les indicateurs pris en compte tiennent compte de la mixité des publics, s'attachant à garantir l'égalité des chances.

### Les événements intervenus en 2013 :

L'intervenante détachée sur le PLIE du Bassin Cannois a pu cette année, travailler sur la thématique transversale de l'accès à la **formation** (référente Formation hors Programme Régional de Formation), approfondissant ainsi un aspect technique essentiel en matière d'accès à l'emploi via une qualification et/ou les prérequis nécessaires.

Par ailleurs, la référente de parcours a commencé durant cette année, à ouvrir sa file active à tout type de publics Demandeurs d'Emploi (et non plus seulement aux bénéficiaires du RSA), ce qui s'avère effectif en 2014. Les objectifs quantitatifs de sortie en seront de fait impactés, passant de 14 sorties positives et 14 sorties autres en 2013, à 18 sorties positives et 18 sorties autres en 2014. En effet, les participants n'étant plus uniquement bénéficiaires du RSA mais « tout public », on peut dès lors penser que le cumul des freins souvent constaté pour des publics en situation d'exclusion sociale se verra quelque peu « allégé » en intégrant des publics plus diversifiés.

Enfin 2014 verra l'arrivée d'un 2ème référent de parcours PLIE sur le Bassin Cannois détaché parmi le personnel de la Fondation, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter, compte tenu de la richesse de ce travail de suivi effectué auprès des Demandeurs d'Emploi.

## **SESSION D'ACCUEIL SYSTEMATIQUE DES NOUVEAUX ENTRANTS DANS LE DISPOSITIF RSA**

***Chef de Service : Dominique COSTA***

***ACTES D'CLIC***

***71 rue Barberis – 06300 NICE***

### **L'action SAS : rappel de ses modalités :**

En 2013, nous avons fonctionné sur deux conventions semestrielles, comportant des modalités différentes, voire « revues à la baisse » et augurant malheureusement de la fin de l'action, internalisée par le Département en 2014.

Pour rappel, cette action menée par le service D'CLIC depuis plusieurs années, avait pour objectif la réalisation d'un pré diagnostic auprès de toute personne entrante dans le dispositif RSA, afin de proposer au Président du conseil Général la désignation d'un référent unique de parcours le plus adapté à la situation de chacun (sphère sociale ou professionnelle).

L'objectif à terme consistait à permettre l'engagement rapide de la personne dans une démarche d'insertion sociale ou professionnelle, perspective s'inscrivant dans le cadre de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le RSA et donnant obligation au Département d'accompagner chaque allocataire du revenu de solidarité active (RSA) à sa charge.

Plus concrètement, la prestation consistait à fournir à la Commission Locale d'Insertion des éléments objectifs rapidement exploitables pour valider le référent unique de parcours à venir (Pôle emploi, le PLIE, Handy Job, ou Services sociaux CCAS, MSD ou associations habilitées), cela en vue d'établir un Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi ou un premier Contrat d'Insertion.

L'action se déroulait en plusieurs phases :

\*Convocation par nos services des allocataires entrants dans le dispositif, à partir des listings fournis par le CG 06 (états mensuels).

\*Information collective (*organisée par groupe de 15 personnes en moyenne*) concernant une présentation générale du RSA : les droits et devoirs des usagers dans le RSA et vis-à-vis de la CAF

\*Entretien individuel approfondi orienté sur 2 axes principaux :

- \* Les capacités, les compétences et les désirs professionnels de chaque personne
- \* Les freins ou obstacles sociaux qui entravent l'accès à l'activité professionnelle

\*Détermination de la priorité d'action d'insertion à mener (sociale ou professionnelle) avec désignation d'un référent unique de parcours.

\*Transmission immédiate aux services du Département du compte rendu individuel co signé par le bénéficiaire.

Rappelons que le passage en SAS se voulait obligatoire pour tout allocataire ayant déposé une demande et dont le seuil de revenu le rendait soumis aux droits et devoirs définis par la loi.

La fondation ACTES a été chargée de la mise en œuvre de la session d'accueil systématique des allocataires en associant activement les partenaires du dispositif d'insertion départemental, sur le territoire des commissions locales d'insertion (CLI) n° 1, 2, 3, 4 et 9 (Est du département), l'objectif prioritaire étant l'accueil et la pré orientation d'au minimum 3000 allocataires du RSA sur l'année.

A noter que la 2° convention semestrielle 2013 a vu la suppression de l'information collective déclinant les droits et devoirs des allocataires, ainsi que de la 2° convocation adressée aux personnes jusque-là.

## Les chiffres de 2013 :

Situation à la fin de chaque semestre	Personnes à convoquer	Nombre de personnes convoquées	Bénéficiaires jamais présentés à la mesure	Nombre de personnes présentes (Total)	Orientation Référent social	Orientation Référent professionnel	Pas de référent
Semestre 1	3143	2796	1072	1724	678	1008	38
Pourcentages			38,34%	61,66%	39,33%	58,47%	2,20%
Semestre 2	3235 *	2861	1548	1313	463	796	54
		54,11%	45,89%	35,26%	60,62%	4,11%	
Cumul sur l'année 2013	6378	5657	2620	3037	1141	1804	92
Pourcentages			46,32%	53,69%	37,57%	59,40%	3,03%

\* dont 248 de secondes convocations en juillet, fin de la convention du 1er semestre

\* issu de la fin de la convention du 1er semestre

Le tableau ci-dessus comptabilise 3037 personnes reçues à la SAS en 2013 (5657 convocations établies).

Concernant les orientations préconisées, on notera que près de 60% du public a été orienté via la sphère professionnelle.

A noter qu'au 2ème semestre, le taux de présence en a baissé de façon assez nette avec 61.66 % de présents au premier semestre contre 45.89 % au second (nous sommes passés de 2 à 1 seule convocation), soit une moyenne de 53.69 % de présents sur l'année (soit 3037 personnes reçues).

## La SAS : un recueil de données alimentant la veille sociale :

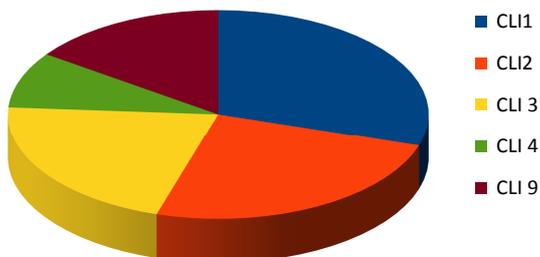
Au-delà d'une orientation individualisée quant aux parcours d'insertion des personnes entrantes dans le RSA, la SAS permettait également de recueillir des informations concernant les caractéristiques de l'ensemble des personnes reçues, alimentant par la même une veille sociale permettant de recenser les besoins des personnes ainsi fragilisées.

Nous proposons de faire apparaître ici les constats transmis aux services du CG, ainsi que les pistes de réflexion susceptibles d'être alimentées par ce biais.

2

**Répartition par CLI**

	CLI 1	CLI 2	CLI 3	CLI 4	CLI 9	Total
convoqués	1667	1467	1153	548	822	5657
présents	907	755	649	264	462	3037
pourcentage	54,41%	51,47%	56,29%	48,18%	56,20%	53,69%

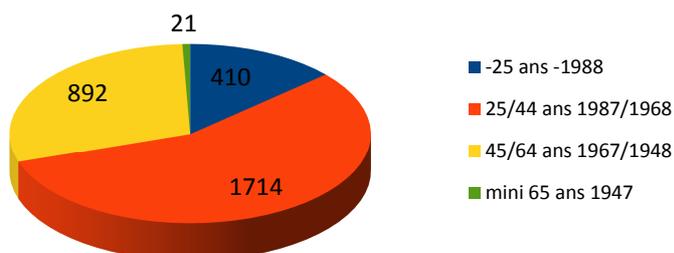


**Répartition par sexe**

	H	F
	1440	1597
	47,42%	52,58%

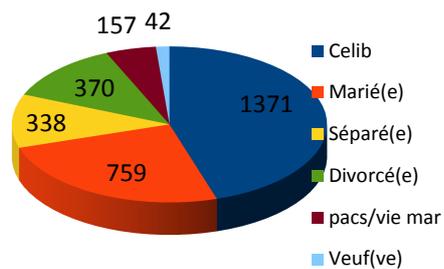
**Répartition par âge**

moins de 25 ans ≤ 1988	26/45 ans 1987/1968	45/64 ans 1967/1948	mini 65 ans 1947
410	1714	892	21
13,50%	56,44%	29,37%	0,69%



### Répartition par état civil :

Célibataire	Marié(e)	Séparé(e)	Divorcé(e)	Pacsé(e)ou vie maritale	Veuf (ve)
1371	759	338	370	157	42
45,14%	24,99%	11,13%	12,18%	5,17%	1,38%



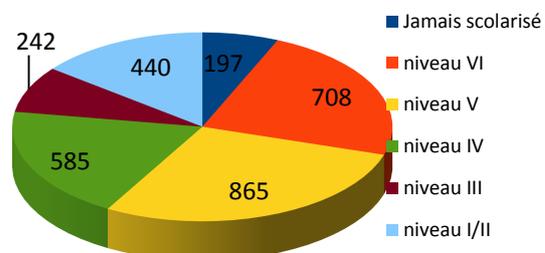
### Répartition par logement :

Locataire	Propriétaire	Hébergé(e)	Logement temporaire ou urgence	Sans hébergement
1735	244	941	42	75
57,13%	8,03%	30,98%	1,38%	2,47%



**Répartition par niveau d'étude :**

Jamais scolarisé	niveau VI	niveau V	niveau IV	niveau III	niveau I/II
197	708	865	585	242	440
6,49%	23,31%	28,48%	19,26%	7,97%	14,49%



**Problèmes de santé :**

Problème de santé déclaré : non	Problème de santé déclaré: oui	RQTH
2032	1005	266
66,91%	33,09%	8,76%

**CMU :**

CMU OUI	CMU NON	CMU EN COURS
1164	1391	482
38,33%	45,80%	15,87%

**CMU-C :**

CMU C OUI	CMU C NON	CMU C EN COURS
1352	1081	604
44,52%	35,59%	19,89%

**Moyens de transport :**

Moyen de Transport OUI	Moyen de Transport NON
1142	1895
37,60%	62,40%

Permis oui	Permis non
1781	1256
58,64%	41,36%

**Inscription Pôle emploi :**

Non inscrit PE	Inscrit PE
904	2133
29,77%	70,23%

**Indemnisation PE :**

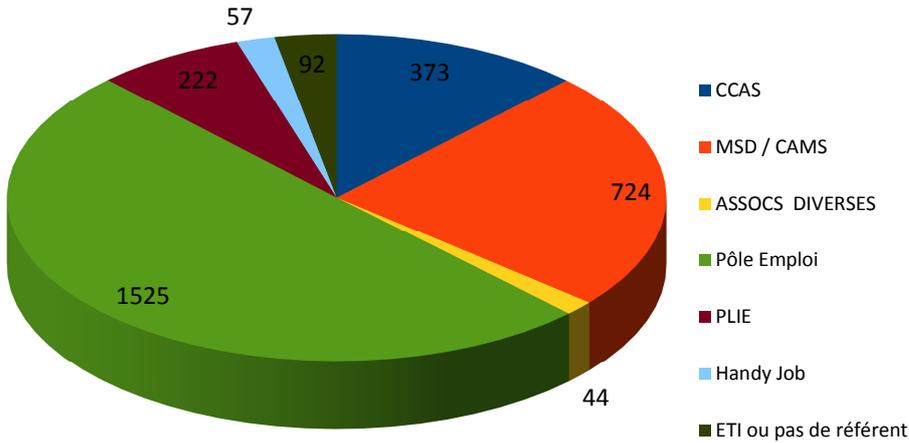
Indemnisé PE	Non indemnisé PE
272	2765
8,96%	91,04%

**Emploi :**

En emploi
306
10,08%

**Répartition par orientation :**

CCAS	MSD / CAMS	ASSOCIATIONS DIVERSES	Pôle Emploi	PLIE	Handy Job	ETI ou pas de référent
373	724	44	1525	222	57	92
12,28%	23,84%	1,45%	50,21%	7,31%	1,88%	3,03%
37,57%			62,43%			



- ✓ **Plus de 60 %** des personnes reçues ont été orientées vers un **référént professionnel** dont plus de **50 %** vers le **Pôle emploi**. Nous avons pu noter par ailleurs que 70 % des allocataires étaient inscrits au Pôle emploi, et qu'environ **10 % d'entre eux** déclaraient exercer un **emploi**.
- ✓ Environ **69%** des personnes reçues déclarent **vivre seuls**.
- ✓ Près de **35%** des personnes reçues **n'ont pas de logement autonome**.
- ✓ Le taux de personnes ayant un **niveau d'étude inférieur à un niveau IV (Bac)** est proche de **60%**.
- ✓ Le nombre de personnes ayant une **RQTH a augmenté : 8.76 %** en 2013 pour 7 % en 2012. Au second semestre 2013, ce sont 10% des allocataires du RSA reçus qui bénéficient d'une RQTH. Dans le même temps, il a été constaté **une augmentation de non renouvellement de l'AAH**, impliquant que les personnes concernées aient fait une demande de RSA. Autre élément concernant la santé, l'augmentation du nombre de personnes bénéficiant de la **CMU** ainsi que de la **CMU-Complémentaire**, avec près de **55 % pour la CMU** et **65 % pour la CMU-C** courant 2013.
- ✓ Plus d'allocataires ont un **moyen de transport : 37.60 %** contre 27 % en 2012.

On notera que l'on retrouve les indicateurs « habituels » relatifs à la précarité : isolement social, hébergement précaire, niveau général plutôt bas dans l'ensemble, et également la santé avec une augmentation des prises en charge type RQTH, CMU et CMU-C. Par ailleurs, on peut penser que la mobilisation à l'égard de l'emploi reste prépondérante (70% d'inscrits à PE) quel que soit les difficultés rencontrées.

### Conclusion :

Bien que cette action soit officiellement terminée au 31 Décembre, la SAS a néanmoins tenu ses objectifs avec plus de 3000 dossiers traités, près de 6000 convocations et un rendu dans les délais impartis, et ce malgré les aléas liés au changement de modalités conventionnelles en cours d'année et la baisse de moyens concomitante. Un dernier mot pour ajouter que l'ensemble des intervenants concernés a su mener à bien la mission jusqu'au bout, avec le professionnalisme requis et la bienveillance à l'égard des publics reçus.

# Alpes Maritimes Cap Entreprise



# La Fondation

---

A partir de 1875 et aujourd'hui encore, se prolonge, à Nice, l'œuvre fondée en Italie en 1848 Par Don Bosco, prêtre et éducateur, en faveur de « la jeunesse pauvre et abandonnée », avec un accent particulier sur la formation professionnelle.

Appelée « Patronage Saint-Pierre » puis « Association du Patronage Saint-Pierre » en 1903, le nom de l' "Association du Patronage Saint-Pierre ", reconnue d'utilité publique en 1961, a été gardé depuis 1965 pour de nouvelle création-d'orientation non confessionnelle- désignées aujourd'hui couramment sous l'acronyme « ACTES ».

L'Association -devenue « Fondation » par Décret du 26.12.2007- a conservé de son origine une part de patrimoine et des appuis certains, mais surtout une orientation prioritaire vers les enfants, les jeunes, les adultes et les familles en très grande difficulté. Le respect de leur dignité, un attachement à l'optimisme créatif, à la relation cordiale avec les personnes aidées, la reconnaissance de leur propre valeur, l'appel à leur responsabilité constituent les valeurs fondatrices du projet associatif.

La Fondation s'est développée en un système diversifié et occupe une place reconnue dans le Département des Alpes-Maritimes. Elle se place plus particulièrement dans le champ des actions immédiates : ses choix et sa pratique portent principalement sur des réalités sociales locales. Elle met en œuvre des dispositifs publics selon des valeurs et des principes privilégiant la dignité, le respect et le droit des personnes, le devoir de citoyenneté et le droit à la solidarité.

Ainsi, la Fondation oriente ses interventions dans les champs de l'accompagnement social des adultes et familles en voie d'exclusion sociale, de l'éducation des enfants en difficulté et maltraités, de l'accès à l'emploi, de soutien social et psychologique auprès de publics marginalisés.

Un accompagnement stimulant, lucide et persévérant, est dû tout particulièrement aux plus démunis. La Fondation travaille à la reconnaissance efficace des droits de chacun.

Vivre, depuis la satisfaction des besoins les plus élémentaires jusqu'au plus riche développement possible.

Trouver sa place dans les réseaux relationnels, producteurs d'identité, de reconnaissance mutuelle, d'échanges matériels, intellectuels, affectifs, et porteurs de solidarité.

Chaque année, la Fondation reçoit, sur des durées variables, plus de 10 000 personnes - enfants, jeunes, adultes, familles- en grande difficulté de vie personnelle et sociale.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les Etablissements et Services sont regroupés en trois Secteurs d'intervention :

➔ Le Médico-social et l'Accompagnement social :

- ✧ Centre de Pré-Orientation,
- ✧ Appartements de Coordination Thérapeutique,
- ✧ Publics toxicomanes,

- ✎ Publics en grande précarité et sans domicile.

➔ L'Insertion par le Logement et l'Emploi :

- ✎ Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale,
- ✎ Action d'accueil des publics demandeurs de R.S.A.,
- ✎ Placements en emploi : Alpes-Maritimes-Cap-Entreprise,
- ✎ Ateliers d'Adaptation à la Vie Active.
- ✎ Auto-École à vocation sociale.

➔ L'Enfance et la Famille :

- ✎ Maison d'Enfants à Caractère Social,
- ✎ Foyer d'adolescents, internat et foyer-appartements,
- ✎ Action Educative à Domicile,
- ✎ Administrateurs ad d'hoc, action en faveur de la parentalité.

Un Siège Social assure les fonctions-ressources en matière de Gestion des Ressources Humaines, de Comptabilité, et d'entretien du Patrimoine.

Nous vous présentons dans ce rapport des éléments plus spécifiques à l'activité 2013 de Cap Entreprise.

**Le rôle, les missions de Cap Entreprise :**

Alpes Maritimes CAP Entreprise est une action financée par le Conseil Général des Alpes Maritimes.

Cette action s'appuie sur la méthode IOD (Intervention sur l'Offre et la Demande) développée par l'Association Transfer à Bordeaux.

Elle vise à permettre à des allocataires du RSA, parmi les moins qualifiés, d'accéder à un emploi durable et classique (contrat de droit commun dans le secteur marchand), en axant l'intervention sur la négociation avec les entreprises de leurs pratiques d'embauche et d'intégration, afin d'en diminuer la sélectivité.

Créé en 1997 à titre expérimental sur Nice Centre et Grasse, ce service couvre aujourd'hui les 9 Commissions Locales d'Insertion du département. En 2013, les équipes de Saint Laurent du Var et de Nice Ouest ont été regroupées en une seule. Ainsi, 7 équipes composées de 24 chargés de missions, mettent en œuvre l'action. L'encadrement est assuré par trois chefs de service et une Directrice.

En juillet 2013, suite à la nomination de Caroline POGGI-MAUDET au poste de la Direction Générale de la Fondation, Mireille HENRY est nommée directrice du secteur 2 Insertion Logement Emploi.

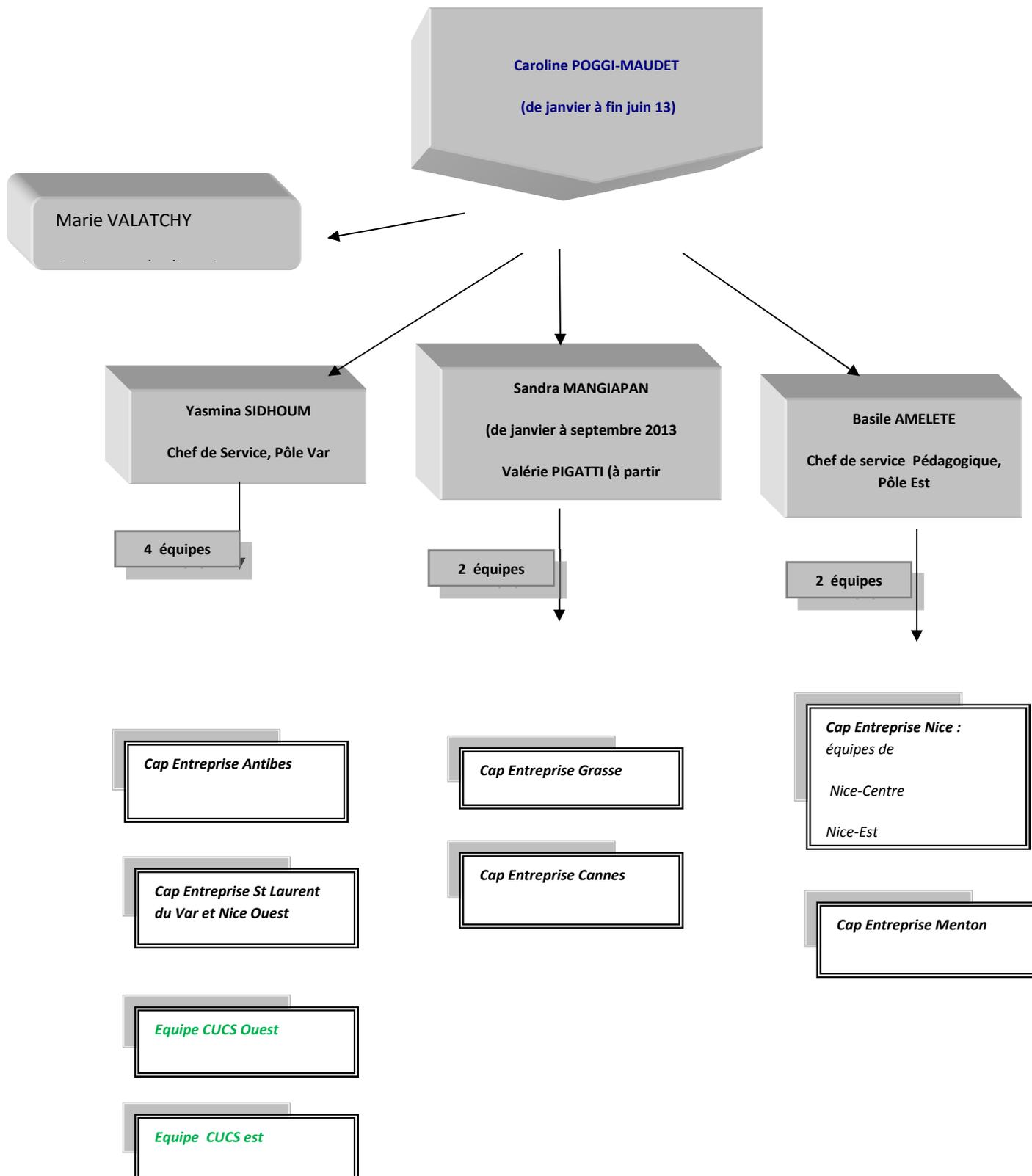
La coopération entre le département des Alpes-Maritimes, la Fondation PSP ACTES et Transfer a permis d'apporter une plus-value importante à la politique départementale de lutte contre l'exclusion notamment par l'accès de bénéficiaires du RSA à des emplois durables dans le secteur marchand et par des coopérations soutenues avec les entreprises locales.

La Fondation ACTES a été conventionnée pour un an afin de mettre en œuvre l'Action Alpes Maritimes Cap Entreprise en partenariat avec l'association Transfer.

## ORGANIGRAMME

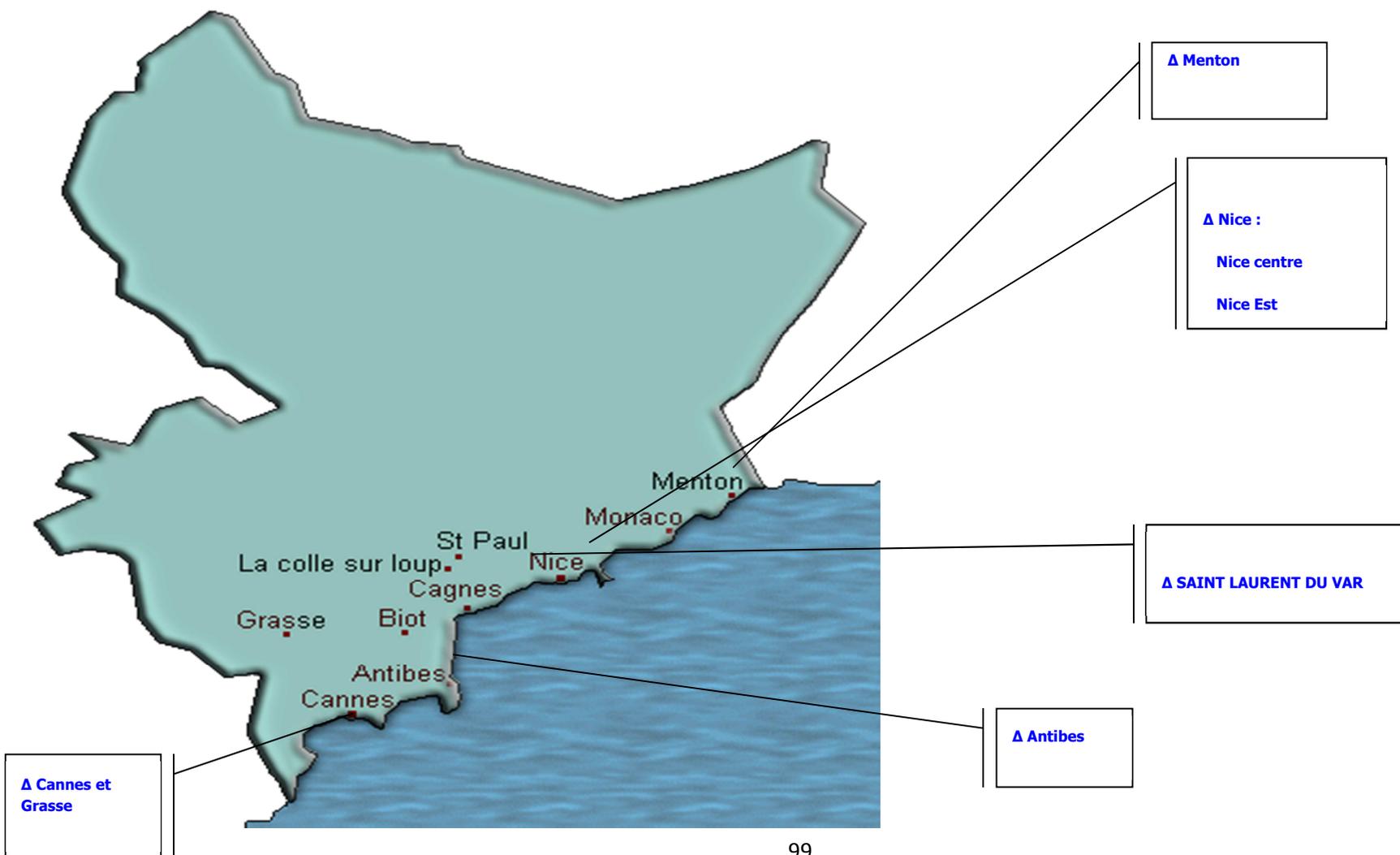
### CAP ENTREPRISE

#### EQUIPE DE DIRECTION



## Maillage territorial du département des Alpes-Maritimes par Cap Entreprise

Δ CAP Entreprise (5 sites)



## 1. Le rapport d'activité 2013 de Cap Entreprise

### 1.1. La spécificité de la méthode IOD

L'exclusion, la précarité et les inégalités sous leurs diverses formes, sont abordées comme des conséquences d'un fonctionnement global à la fois des relations entre offreurs (employeurs) et demandeurs (bénéficiaires du RSA), et des systèmes de régulation.

Agir sur ces causes, là où une intervention sociale peut avoir prise, plutôt que d'aménager les conséquences de ces dysfonctionnements : c'est une ambition que l'association Transfer nous propose de partager en nous concédant l'utilisation de la méthode IOD.

En ce sens, il ne s'agit pas seulement de soutenir de manière personnalisée chaque bénéficiaire, mais également d'opérer des médiations actives qui permettent d'agir sur ces fonctionnements et plus précisément sur :

- la réduction des effets sélectifs dans le rapprochement entre offreurs et demandeurs (médiation active en amont jusqu'à l'issue de la mise en relation)
- la sécurisation des deux parties, offreurs et demandeurs, afin que chacun puisse anticiper des gains et une relative stabilité de leur relation : garantie d'un suivi à moyen terme (six mois)
- la neutralisation des stéréotypes sociaux à l'œuvre dans les relations intergroupes, afin d'éviter la formation de représentations négatives à l'égard des groupes habituellement désignés comme fragiles.
- l'amélioration de la qualité des offres de travail (statut, durée et temps de travail, conditions de mise en œuvre du travail...)

#### **Un soutien actif et continu aux bénéficiaires qui se traduit par :**

- un regard positif porté sur chaque personne : partir de ses attentes en termes de changement de situation ; valoriser ses atouts et ses compétences ; éviter le énième récit de ses problèmes.
- un signalement clair que le but de l'accompagnement est de trouver une stabilité, de pouvoir s'assumer sur le plan économique, de retrouver des marges de manœuvre et de la capacité à mener des projets.
- un positionnement en tant que « proposeur » plutôt que « conseiller ».
- une stimulation et une organisation des mises en relation avec les entreprises destinées à ouvrir les portes aujourd'hui fermées.

- une veille permanente à donner du choix et la possibilité à la personne d'exercer son pouvoir de décision autrement dit, veiller à réduire la dissymétrie inhérente à toute relation d'aide, dans le respect mutuel.

### **Une implication des entreprises qui stimule des évolutions de pratiques**

Partir du même a priori constructif quant aux potentialités des entreprises pour intégrer des bénéficiaires du RSA, mais sans pour autant solliciter leur « fibre sociale ». En effet, la méthode IOD consiste à aborder ces acteurs à partir d'une offre de service qu'ils puissent facilement percevoir comme utile pour résoudre les difficultés qu'ils ne manquent pas de rencontrer dans la gestion de leur ressources humaines : de l'aide à la définition des besoins en personnel jusqu'à l'intégration en situation de travail, en passant par l'appui au recrutement.

Pénétrer le « marché caché » et les secteurs peu exploités par l'insertion.

Stimuler et accompagner des évolutions de pratiques dans les entreprises, vers des statuts d'emploi moins précaires, le recrutement de profils inhabituels et davantage d'investissement sur l'intégration.

### **L'activation de solutions en simultané pour lever les freins à l'emploi**

Viser l'amélioration globale des conditions de vie des personnes en concertation avec les référents.

Ne pas s'arrêter à la première défaillance ou au premier contretemps.

Prendre en compte et traiter les freins à l'emploi, que ceux-ci relèvent de la sélectivité des pratiques de recrutement ou de situations sociales contraintes, selon un processus en 2 volets :

- auprès des entreprises, en neutralisant les critères sélectifs dans la formulation des offres d'emploi, en proposant une méthode de recrutement spécifique (voir méthode de mise en relation décrite ci-après) ou en mobilisant les ressources de l'entreprise (co-voiturage, prêt, aménagements horaires, réseaux...).
- en activant les réseaux sociaux partenaires des territoires, dans une optique de complémentarité. Ce qui suppose de recenser les ressources souvent éparées, de structurer des coopérations tant avec les référents des bénéficiaires qu'avec les autres partenaires de l'insertion, et de faciliter l'accès aux offres existantes.

### **Des principes d'intervention structurants**

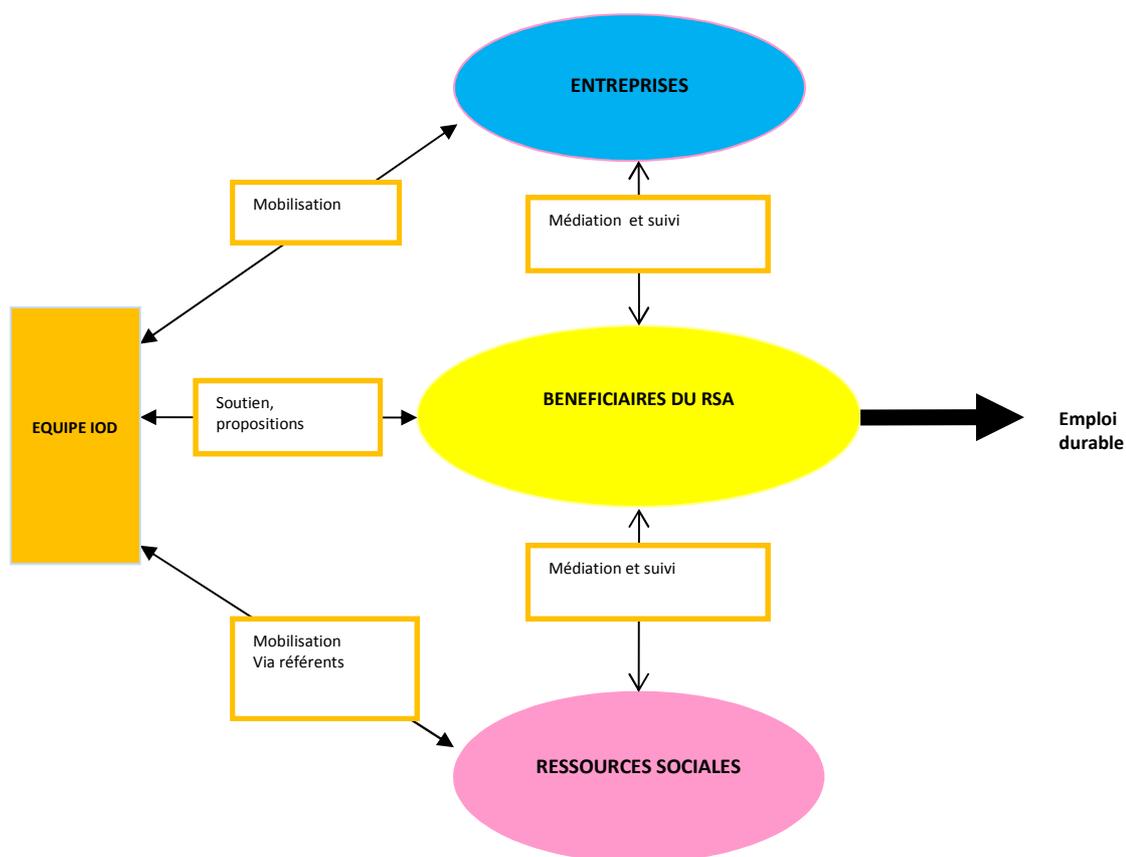
Non-discrimination et non-stigmatisation : agir sur les pratiques et les interrelations ; éviter les jugements portés sur les personnes.

Réactivité et pragmatisme : ne pas se contenter d'informer mais aider à la mise en œuvre ; trouver les circuits les plus directs, réduire les délais et anticiper.

Ouverture du champ des possibles et liberté de choix : ne pas préjuger des capacités des bénéficiaires, ne pas les limiter ; favoriser l'implication par des propositions multiples.

Ténacité et intégration durable : tenir l'objectif malgré les incidents de parcours ; sécuriser à la fois les offreurs et les demandeurs.

### Schéma de synthèse de la méthode d'intervention



<b>Méthode dite d'Intervention sur l'Offre et la Demande (IOD) appliquée par Cap Entreprise</b>	<b>Méthode classique d'accompagnement dans le cadre d'un parcours d'insertion professionnelle</b>
Approche de l'exclusion basée sur la mise en relation directe et rapide d'un candidat (personne en difficulté) avec l'entreprise, sans phase préalable	Approche de l'exclusion centrée sur les personnes en difficulté dans le cadre d'un accompagnement global, inscrit dans la durée via la mise en place d'un parcours d'insertion
Les problèmes sociaux n'empêchent pas l'accès à l'emploi, « personne n'est inemployable », l'emploi peut aider à les résoudre	Les problèmes sociaux sont un frein à l'accès à l'emploi pérenne et nécessite des étapes préalables au placement à l'emploi en vue de les résoudre
Court-circuit des procédures de sélection habituelle en demandant à l'employeur de juger le candidat en situation de travail (pas de CV, de lettre de motivation)	Accompagnement personnalisé de la personne pour la rendre plus autonome dans sa recherche d'emploi (aide à l'élaboration de CV, techniques de recherche d'emploi...)
Action directe, et offensive vers et dans l'entreprise pour négocier une offre, diminuer les pré requis, visite du poste de travail pour s'assurer des conditions de travail, des procédures d'intégration	Préparation des publics dans une logique de parcours évolutif devant conduire à l'autonomie dans la recherche d'emploi
Agir sur le marché du travail afin de mettre en relation les DE et les entreprises, demander des actes à l'employeur : une rencontre, un essai	Travail social cherche à adapter la personne, à modifier, à adapter son savoir-être, son savoir faire pour convaincre l'employeur
Prospection et renégociation des offres qui sont décomposées en tâches à accomplir au lieu de profils de personnes, on peut proposer quelqu'un qui convient au poste et qui aurait été écarté en cas de CV transmis car inexpérimenté	Redynamisation des chômeurs avant de leur proposer un emploi entretenant l'idée d'une employabilité individuelle. Individu « inadapté », causes personnelles et individuelles à sa situation.
<u>Garantie pour l'employeur</u> : service apporté dans l'entreprise pour l'accompagner dans la mise en œuvre d'une bonne intégration sur le poste de travail	<u>Garantie pour l'employeur</u> : présentation de candidats présélectionnés, à priori motivés.

### **La plus-value :**

Cap Entreprise en utilisant la méthode IOD court-circuite les procédures de sélection habituelles en demandant à l'employeur de juger le candidat dans l'espace de l'entreprise, c'est-à-dire en situation de travail.

Elle introduit davantage de rationalité, d'objectivité dans le choix du candidat.

L'allocataire du RSA est perçu comme chercheur d'emploi, un professionnel employable sur des postes de 1<sup>er</sup> niveau de qualification, sans à priori ni considération de ses freins éventuels.

La comparaison des personnes sorties du dispositif avec un emploi durable, en mesurant l'impact de l'action sur les critères discriminants (âge, sexe, niveau de diplôme, durée d'inactivité) montrent que la méthode de recrutement est efficace car soit elle réduit les facteurs discriminants soit elle les neutralise complètement, ce qui met la personne discriminée initialement au même niveau de chance d'être recrutée qu'une personne non discriminée.

## Les phases de mise en œuvre opérationnelles :

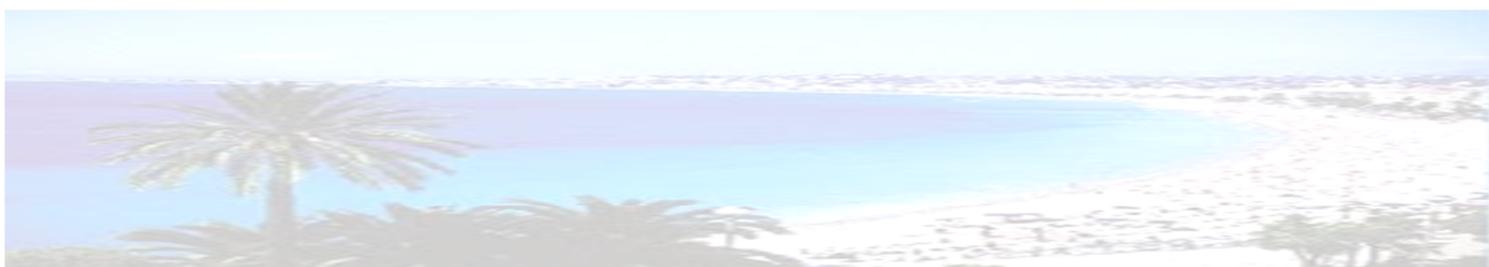
- accueil individualisé des publics, libre-choix d'adhérer à l'action dont l'objet est de leur permettre de trouver un emploi stable, tous secteurs d'activité confondus
- prospection quotidienne de l'entreprise en vue de récolter ses besoins en recrutement, prise d'informations centrées sur les tâches concrètes à réaliser en essayant de négocier un accueil et une intégration propices à une stabilité du salarié. Tous les éléments sur l'environnement de travail sont connus et présentés au candidat.
- présentation à la personne reçue et ce dès le 1<sup>er</sup> RDV des offres d'emploi. Nous pouvons également engager ensemble une prospection dès la 1<sup>ère</sup> rencontre ce qui nous permettra de cerner les attentes et éventuelles difficultés en termes de mobilité, contraintes horaires.
- accompagnement physique de chaque personne en vue d'un entretien de recrutement sur le poste de travail, dans l'entreprise, nous assurons la médiation avec l'employeur, prenons le RDV, il n'y a jamais de concurrence entre plusieurs candidats.
- suivi réalisé pendant la période d'essai et visites régulières sur le poste de travail ou nous interrogeons à la fois l'employeur et le salarié, nous pouvons être sollicité sur des problématiques de cadence, d'intégration dans une équipe de travail... en vue de lever les difficultés et favoriser la réussite de la période d'essai.

Le chargé de mission peut négocier la rémunération, les horaires, les tâches, la durée du contrat comme autant d'éléments susceptibles de limiter le turn-over dans l'entreprise et motiver les salariés.

Nous présentons dès le 1<sup>er</sup> contact à l'employeur notre démarche dans lesquelles nous intégrons la lutte contre les discriminations à l'embauche comme une posture professionnelle du service non négociable.

Cette méthode de recrutement vise donc à gommer considérablement les facteurs discriminants à l'embauche.

**Cap Entreprise permet ainsi par son action centrée sur l'entreprise et ses procédés d'intervention, de lutter concrètement contre les recrutements incertains et les discriminations à l'embauche, en permettant de vérifier lors du recrutement, que le chercheur d'emploi (allocataire du RSA) est évalué pour ce qu'il sait ou saura faire et non pas pour ce qu'il est.**



## 1.2. L'organisation et le fonctionnement du service en 2013

2013 est la première année où la convention de partenariat entre le Conseil Général des Alpes-Maritimes, la Fondation Actes et l'association Transfer n'est pas pluriannuelle.

Le versement du solde de la subvention de fonctionnement est conditionné à une obligation de résultats.

Le service a été recomposé en 3 Pôles : Ouest (Cannes et Grasse), Var Ouest (Saint Laurent du Var, Antibes et Nice Ouest), Est (Nice Centre, Nice Est, Nice Nord regroupé en une plateforme et Menton).

Un chargé de mission par pôle est dévolu à la relation entreprise (référent entreprise).

Le conseiller pédagogique assure des missions spécifiques, formation partielle des nouveaux salariés, soutien méthodologique aux équipes.

### Evènement

Les 15 ans de Cap Entreprise ont été célébrés au siège de la Fondation en présence du Président du Conseil Général et du Sous-Préfet. Des entreprises sont venues témoigner de l'accompagnement réalisé par le service.

### Objectifs 2013 de Cap Entreprise :

- Intégrer 1000 allocataires du RSA.
- Sortir en emploi durable (CDD de 6 mois ou plus – CDI de 30 h) 400 à 450 allocataires. 10 % de ces sorties pouvant concerner des personnes sorties en emploi durable (CDD de + de 6 mois – CDI) à temps partiel pour un minimum de 17h30 par semaine et un salaire supérieur à 500 Euros.

### Le constat de 2013 :

Contrairement à l'année 2012, le service n'a pas rencontré de difficultés pour atteindre les objectifs d'intégration. En lien avec le Conseil Général, il a d'ailleurs été décidé de mettre un terme aux intégrations en fin d'année.

Pour la première fois depuis son ouverture, le nombre d'allocataires sortis en emploi durable est éloigné des objectifs conventionnels. La Fondation Actes et l'association Transfer ont demandé au Conseil Général que le calcul de la proratisation soit effectué sur le solde et non sur la totalité de la subvention.

Il a également été demandé de ne pas prendre en compte les seules sorties en emploi durables pour déterminer le nombre de sorties en emploi de l'action.

Malgré un contexte économique très difficile en 2013, 315 personnes sont sorties en emploi de l'action dont 132 sur des CDI.

192 personnes sont sorties en emploi durable au sens de la convention et 63 en emploi durable à temps partiel (entre 17h30 et 30h hebdomadaire).

Une renégociation de la convention de partenariat avec le département dans la perspective de 2014 a été organisée.

### 1.3. Réalisation des objectifs de Cap Entreprise pour 2013 :

	Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs
<b>Objectifs conventionnés en 2013</b>	1000 personnes à intégrer	400 sorties positives (CDI ou CDD supérieur à 6 mois temps complet (30h minimum) dans lesquelles on peut valoriser 40 sorties à temps partiel choisi (17h30 minimum)
<b>Réalisés en 2013</b>	1123 personnes intégrées	192 placements emploi durable 63 placements en emploi durable (17h30 et 30h)
<b>% des objectifs réalisés</b>	<b>112% des objectifs quantitatifs réalisés</b>	<b>63,75%</b>

Le pourcentage des objectifs réalisés passe à 78% si l'on prend en compte l'ensemble des sorties en emploi.

### 2. Les perspectives 2014 de Cap Entreprise :

- Mise en place d'un chef de projet responsable de l'ensemble du service pour assurer les liens avec le Conseil Général et Transfer, impulser une nouvelle dynamique
- Arrêt de la plateforme niçoise :
  - 1 équipe à Nice Mellarède de 4 personnes : *CLI 1 et 9*
  - 1 équipe à Nice Barbéris : *CLI 3*
- Mise en œuvre des axes d'amélioration définis avec Transfer et notamment le lien avec les entreprises. Il s'agit de positionner Cap Entreprise comme une offre de service aux entreprises dans l'objectif de développer le réseau d'entreprises partenaires.
- Intervention de Transfer auprès des équipes à des fins de formation et de soutien sur des aspects méthodologiques
- Mise en place d'un projet d'accompagnement vers l'emploi de jeunes majeurs accueillis dans une structure d'hébergement au titre de la protection de l'enfance.

# ANNEXES



**AXES  
D'ÉVALUATION  
2013**

## Intégration

- Nombre de personnes orientées : 1658
- Nombre de personnes ayant bénéficié d'un premier accueil : 1370
- Nombre de personnes intégrées : 1123

82,6 % des professionnels orientés ont bénéficié d'un premier accueil.

81,9 % des professionnels ayant bénéficié d'un premier accueil ont été intégrés.

67,7 % des professionnels orientés ont été intégrés.

Nous notons une faible déperdition entre les professionnels orientés et les professionnels accueillis ainsi qu'une forte adhésion des personnes accueillies au service. Ces données traduisent l'intérêt d'un partenariat ancré entre les prescripteurs et le service sur les territoires.

Au mois d'octobre, l'objectif conventionnel d'intégration était atteint avec 1016 professionnels intégrés. Cet indicateur montre l'intérêt que représente le service tant pour les prescripteurs que pour les professionnels.

Afin de pouvoir maintenir un service de qualité nous avons été contraints de reporter l'accueil de professionnels orientés en novembre et décembre sur l'année 2014.

## Les prescripteurs

Les orientations par le Pôle Emploi représentent environ 52% de la totalité des orientations. Les liens engagés avec le service et le Pôle Emploi depuis la création du RSA ont permis une meilleure connaissance du service par les référents emploi et une montée en puissance des orientations.

## Les professionnels intégrés

430 femmes et 693 hommes ont intégré le service. Les femmes représentent ainsi 38,3% des intégrations et les hommes 61,7 %.

La proportion d'homme et de femme est quasiment la même de l'orientation à l'intégration. 37,1 % des professionnels orientés sont des femmes (615 femmes et 1048 hommes orientés) et 37,9 % des professionnels ayant bénéficié d'un premier accueil sont des femmes (520 femmes et 850 hommes accueillis).

### ➤ Répartition par tranches d'âge des professionnels orientés, accueillis, intégrés

âge	Orientés	Accueillis	Intégrés
16-25 ans	66 (4 %)	55 (4 %)	48 (4,3 %)
26-35 ans	644 (38,8 %)	517 (37,7 %)	441 (39,3 %)
36-49 ans	648 (39,1 %)	544 (39,7 %)	444 (39,5 %)
50 ans et plus	300 (18,1 %)	254 (18,6 %)	190 (16,9 %)

Les professionnels âgés de 26 à 49 ans représentent presque que 80 % des professionnels intégrés.

On note une évolution très faible à la hausse des trois premières tranches d'âge entre les professionnels orientés et les professionnels intégrés. Cette faible augmentation est répercutée sur une seule catégorie de tranche d'âge (50 ans et plus) qui baisse ainsi dans une proportion plus importante, mais qui reste relativement faible (1,2 %).

Le processus d'intégration n'a donc que peu d'effet sur la répartition par tranches d'âge des professionnels intégrés.

➤ Répartition par niveau de qualification des professionnels orientés, accueillis, intégrés

Niveau de qualification	Orientés	Accueillis	Intégrés
Non diplômés	1101 (66,4 %)	902 (65,8 %)	725 (64,5 %)
CAP/BEP	328 (19,8 %)	275 (20,1 %)	249 (22,2 %)
Diplôme supérieur	229 (13,8 %)	193 (14,1 %)	149 (13,3 %)

Les professionnels non diplômés ou peu qualifiés représentent la grande majorité des professionnels orientés, accueillis, intégrés. Le public cible de l'action correspond aux attendus de la convention. On peut toutefois noter une faible baisse de la représentation des professionnels non diplômés au bénéfice des professionnels faiblement qualifiés lors du processus d'intégration.

➤ Répartition par durée d'inactivité des professionnels orientés, accueillis, intégrés

Durée d'inactivité	Orientés	Accueillis	Intégrés
Moins de 12 mois	681 (41,1%)	566 (41,3%)	498 (44,3%)
Entre 12 et 24 mois	373 (22,5%)	305 (22,3%)	239 (21,3%)
Plus de 24 mois	604 (36,4%)	499 (36,4%)	386 (34,4%)

Les professionnels éloignés du marché du travail depuis plus d'un an représentent la majorité des professionnels orientés, accueillis, intégrés. Le public cible de l'action correspond aux attendus de la convention. On note toutefois une augmentation de la représentation des professionnels les moins éloignés de l'emploi (moins d'un an d'inactivité) au cours du processus d'intégration.

**Intervention auprès des professionnels**

✓ 6902 interventions auprès des professionnels (tous types de rencontres) ont été réalisées.

✓ 946 de ces interventions sont des mises en relation avec une entreprise (tout type de mise en relation) dont 468 mises en relation dans le mois suivant l'intégration du professionnel.

✓ 806 de ces mises en relation sont des entretiens de mise en relation (entretien d'embauche en présence du chargé de mission).

### Démarrages

L'action a permis 549 reprises d'activité (tous types de contrats) dont 83 démarrages de contrat CDI à temps plein (en 2013).

### Ruptures de contrat :

187 ruptures de contrat ont été rompues.

### Interventions auprès des entreprises

Le service a réalisé 3309 interventions auprès d'entreprises (tous types d'intervention).

811 rencontres de prospection dont 299 ont donné lieu à une offre d'emploi.

714 relances d'entreprises dont 395 ont donné lieu à une offre d'emploi.

91 employeurs ont été mobilisés pour prendre part à des entretiens ressources (rencontre employeurs/professionnels : présentation entreprise et postes)

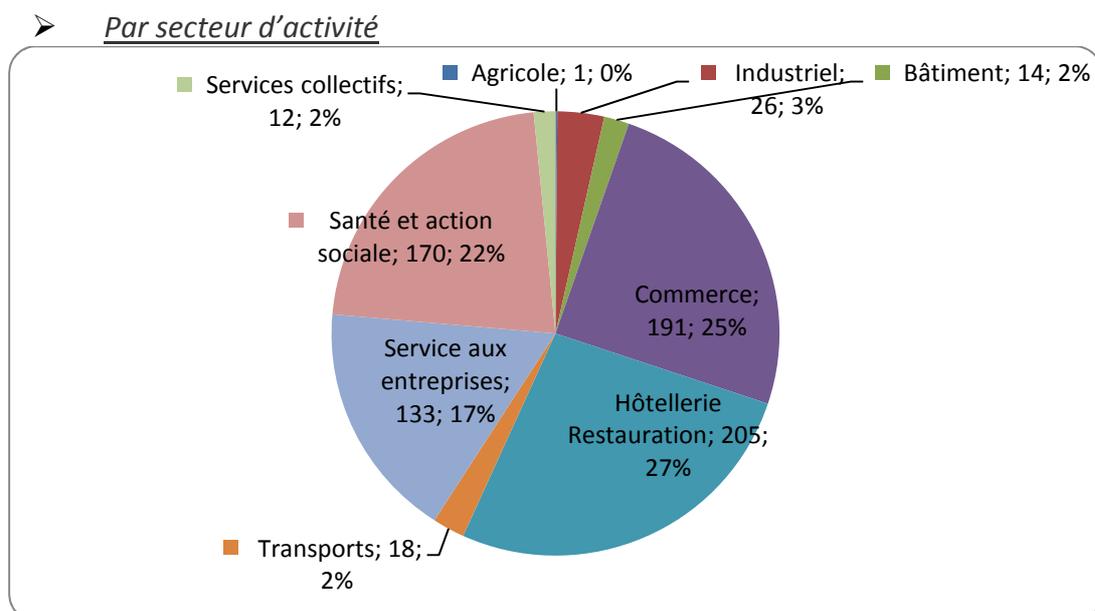
### Offres

1225 offres ont été captées, 810 auprès de notre réseau d'entreprises, 311 après de nouvelles prospections et 104 viennent de partenaires. Elles sont issues de 677 entreprises.

Type de contrat	Nombre d'offres
CDI temps complet	290
CDI temps partiel	239
CDD plus de 6 mois	241
CDD moins de 6 mois avec perspective	342
CDD moins de 6 mois	113

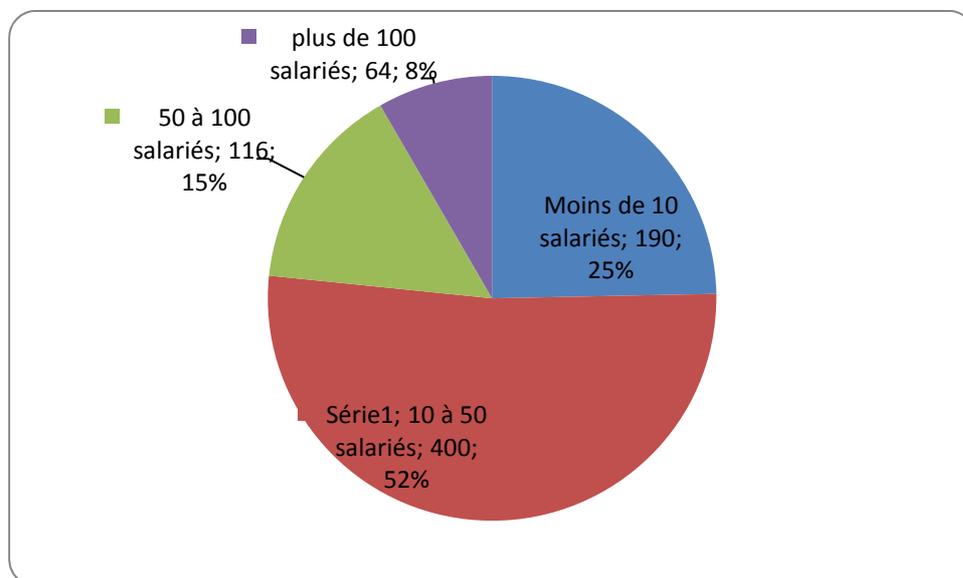
770 offres d'emplois durables ont été captées (CDI et CDD plus de 6 mois).

### Répartition des entreprises concernées par les offres d'emplois durables



91 % des offres d'emplois durables captées sont issues de 4 secteurs d'activité : hôtellerie restauration, commerce, santé et action sociale, service aux entreprises.

➤ Par taille d'entreprises



Plus de la moitié des offres d'emplois durables captées viennent d'entreprises de 10 à 50 salariés. Les entreprises de plus de 100 salariés ont fourni peu d'offres d'emplois durables.

**Les professionnels sortis de l'action**

894 professionnels sont sortis de l'action.

315 sont sortis en situation d'emploi et 48 sur d'autres solutions professionnels (formation, intérim, etc.).

Sur les 315 sorties en emploi, 132 professionnels sont sortis sur des CDI et 76 d'entre eux sur des CDI à temps complet.

192 professionnels sont sortis sur un emploi durable (CDI ou CDD plus de 6 mois) de plus de 30 heures hebdomadaires.

63 professionnels sont sortis sur des emplois durables à temps partiels (entre 17 h 30 et 30h hebdomadaires).

17 professionnels sont sortis sur des contrats de travail les amenant à travailler plus de 610 heures.

12 professionnels sont sortis sur des contrats aidés.

31 professionnels sont sortis sur des contrats courts (2 à 4 mois).

## Critères de situation des professionnels sortis en emploi durable de plus de 30h hebdomadaires

### ➤ Age

Tranches d'âge	Sortie emploi durable plus de 30h par semaine
16-25 ans	15 (7,5 %)
26-35 ans	75 (39,2 %)
36-49 ans	79 (41,2 %)
50 ans et plus	23 (12,1 %)

Si l'on compare la répartition selon l'indicateur d'âge, des professionnels sortis en emploi durable de plus de 30 heures avec celle des professionnels qui ont intégré l'action, il ressort que les tranches d'âge les plus représentées restent les mêmes : 26-49ans. Par contre, on constate une augmentation conséquente de jeune sortie sur ce type de contrat au détriment des professionnels de plus de 50 ans.

### ➤ Niveaux de qualification

Niveau de qualification	Sortie emploi durable plus de 30h par semaine
Non diplômés	108 (56,3 %)
CAP/BEP	51 (26,6 %)
Diplôme supérieur	33 (17,1 %)

La majorité des professionnels sortis sur des emplois durables d'une durée de 30 heures hebdomadaires sont non diplômés. L'action permet donc de dépasser certains obstacles au retour à l'emploi et notamment le manque de qualification.

Toutefois, si l'on compare la répartition par niveau de qualification à l'entrée dans l'action et à la sortie en emploi durable de plus de 30h, il ressort une baisse conséquente de la proportion de professionnels non diplômés entre l'entrée et la sortie (environ 8 %). Cette baisse bénéficie de manière équitable aux professionnels faiblement qualifiés et aux professionnels ayant un diplôme supérieur (+ 4 %).

### ➤ Durée d'inactivité

Durée d'inactivité	Sortie emploi durable plus de 30h par semaine
Inactivité moins de 12 mois	112 (58,3 %)
Inactivité 12 à 24 mois	39 (20,1 %)
Inactivité plus de 24 mois	41 (21,6 %)

Contrairement à l'entrée dans l'action, la majorité des professionnels sortis sur un emploi durable de plus de 30h hebdomadaire avait travaillé l'année précédant leur intégration.

Si la proportion de professionnels sans activité depuis 12 à 24 mois avant leur intégration est stable entre l'entrée et la sortie, celle des professionnels sans activité depuis plus de deux ans est en forte baisse (-13 %) au bénéfice de ceux qui avaient travaillé pendant l'année précédant leur intégration à l'action.